

---

**ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES** **7**

---

**LA POLOGNE ET SES DIFFÉRENTES VOÏVODIES** **9**

---

**INTRODUCTION** **11**

---

**L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE POLONAIS, DU COMMUNISME A L'AUBE DE L'ÉLARGISSEMENT** **13****I. L'AGRICULTURE SOUS LE RÉGIME COMMUNISTE** **13**

A. L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES AGRAIRES DEPUIS LE DÉBUT DU SIÈCLE  
ET JUSQU'À LA FIN DU COMMUNISME 13

B. LES NIVEAUX DE PRODUCTION AGRICOLE À LA FIN DES ANNÉES 1980 14

**II. UNE TRANSITION INACHEVÉE** **15**

A. UNE TRANSITION NÉCESSAIRE POUR L'AGRICULTURE POLONAISE... 15

B. ...MAIS RENDUE DÉLICATE PAR LA RELATIVE INSTABILITÉ GOUVERNEMENTALE  
ET L'ABSENCE DE RÉELLE POLITIQUE DE CHANGEMENT 15

C. LES RÉSULTATS DES PROCESSUS DE PRIVATISATION DES EXPLOITATIONS D'ÉTAT À L'ENTRÉE DANS L'UE 16

1/ La privatisation incomplète des fermes d'Etat reste un handicap relatif à l'heure actuelle 16

2/ La présence de l'Etat dans les structures d'amont 18

**III. BILAN À L'AUBE DE L'ÉLARGISSEMENT** **19**

A. LA PRIVATISATION INCOMPLÈTE DES STRUCTURES AGRAIRES 19

B. LA REPRISE DE L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE 19

1/ Les questions horizontales 20

2/ Les organisations communes de marché 20

3/ Le développement rural 20

4/ Les questions vétérinaires et phytosanitaires 20

---

**L'INVESTISSEMENT EN MILIEU RURAL** **21****I. LES QUATRE PRINCIPAUX ACTEURS ACTUELS DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES DU SECTEUR AGRICOLE** **21**

A. LE SECTEUR DIT COOPÉRATIF : LA BGZ, ANCIENNE ENTREPRISE D'ÉTAT, ET LES BANQUES  
À STATUT COOPÉRATIF 21

B. L'ARIMR (AGENCJA RESTRUKTURYZACJI I MODERNIZACJI ROLNICTWA) 21

C. LA POLISH STATE SAVINGS BANK (PKO BP) 21

D. LES BANQUES COMMERCIALES ET LES ENTREPRISES SANS ACTIVITÉ BANCAIRE,  
NOUVELLES VENUES DANS CE SECTEUR 21

1/ Les banques commerciales s'implantent peu à peu en milieu rural 21

2/ Les entreprises de l'amont et de l'aval des filières proposent sous certaines conditions des crédits  
aux exploitations les plus importantes 22

**II. LES CONDITIONS D'OBTENTION D'UN PRÊT À L'INVESTISSEMENT À LA FIN DES ANNÉES 1990** **22**

A. LES PRÊTS ACCORDÉS PAR DES BANQUES COMMERCIALES 22

B. LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DE SOUTIEN 22

**III. LES AUTRES INVESTISSEURS** **23**

A. LA BERD 23

B. LES INVESTISSEURS ÉTRANGERS 23

**IV. L'ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊTS ET DE L'INVESTISSEMENT** **24****V. LES ÉVOLUTIONS POSSIBLES DANS CE SECTEUR** **24**

---

**LES POLITIQUES AGRICOLES AVANT ET APRÈS ADHÉSION** **25**

<b>I. LES INSTRUMENTS DE PRÉ-ADHÉSION EN POLOGNE : LE PROGRAMME SAPARD</b>	<b>25</b>
A. LES OBJECTIFS DU PROGRAMME SAPARD EN POLOGNE	25
B. LES PRINCIPAUX AXES D'ACTION	25
1/ L'amélioration de la compétitivité du secteur agroalimentaire	25
2/ La création de conditions favorables au développement économique	25
3/ Les mesures complémentaires	25
C. LE BUDGET DU PROGRAMME SAPARD EN POLOGNE	26
<b>II. LES MODALITÉS D'APPLICATION DE LA PAC EN POLOGNE</b>	<b>26</b>
A. LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE CAMPAGNE DE DEMANDE D'AIDE	26
B. LES BUDGETS AGRICOLES DE LA POLOGNE POUR 2004	26
C. UNE PAC ENTIÈREMENT DÉCOUPLÉE	27

---

**LES STRUCTURES AGRAIRES** **28**

<b>I. LA DUALITÉ TRÈS MARQUÉE DES STRUCTURES AGRAIRES EN 2002</b>	<b>28</b>
A. DES FERMES PRIVÉES ENCORE TRÈS ÉLOIGNÉES DES STANDARDS EUROPÉENS	28
1/ La localisation des exploitations privées montre encore l'empreinte des structures étatiques	28
2/ Les exploitations privées restent dominées par des structures de petite taille	28
B. DE GIGANTESQUES STRUCTURES D'ÉTAT, À LA PRIVATISATION ENCORE INCERTAINE	30
C. UNE DUALITÉ EXTRÊMEMENT PRONONCÉE AU NIVEAU RÉGIONAL	32
<b>II. LES DIFFICULTÉS D'ÉVOLUTION ET LES RISQUES ENCOURUS À PLUS LONG TERME</b>	<b>32</b>
A. LES FREINS À L'ÉVOLUTION PLUS POUSSÉE DES STRUCTURES AGRAIRES AVANT L'ADHÉSION	32
1/ Le problème du chômage en milieu rural	32
2/ Les revenus extra agricoles	32
3/ L'évolution du marché foncier	34
B. LES PROBLÈMES DE FORMATION ET D'INFORMATION	35
1/ La formation des agriculteurs polonais est encore insuffisante	35
2/ Le conseil en développement rural : les CDR et les ODR	35
3/ L'information spécialisée est encore limitée	35
4/ La coopération internationale	36
C. BILAN : CONDITIONS NÉCESSAIRES À UNE DISPARITION PROGRESSIVE DES MICROSTRUCTURES	36
D. PERSPECTIVES DE CHANGEMENT À LA SUITE DE L'ENTRÉE DANS L'UNION EUROPÉENNE	36
1/ Le changement de génération	36
2/ Le nouveau système du KRUS et les aides au départ à la retraite anticipé	37
3/ Les problèmes de qualité des produits excluent peu à peu les petits exploitants de l'agriculture commerciale	37
4/ L'attrait de l'agrotourisme, la création de résidences secondaires et l'agriculture biologique	38
E. CONCLUSION	38

---

**LE SECTEUR DE L'AMONT** **39**

<b>I. LES FILIÈRES VÉGÉTALES</b>	<b>39</b>
A. LA RÉPARTITION DE LA SAU EN POLOGNE	39
B. LES CÉRÉALES	39
1/ Les surfaces et la production céréalières en Pologne	39
2/ Une balance commerciale négative	42
3/ La qualité des produits céréaliers pose encore problème	43
C. LES OLÉO-PROTÉAGINEUX	43
1/ La production d'oléo-protéagineux en Pologne	43
2/ Le secteur des tourteaux	44
D. LES PRODUCTIONS FOURRAGÈRES	45
1/ Les surfaces fourragères permanentes	45

2/ Les surfaces en plantes fourragères	45
E. L'UTILISATION DES INTRANTS EST ENCORE FAIBLE	46
<b>II. LES INDUSTRIES DE L'ALIMENTATION ANIMALE</b>	<b>47</b>
A. L'INDUSTRIE DE L'ALIMENTATION ANIMALE AVANT 1989, ET LE PROCESSUS DE PRIVATISATION	47
1/ Le développement de la production d'aliment du bétail dans les années 1970	47
2/ Une qualité en baisse dans les années 1980	47
3/ La privatisation des usines Bacutil et l'arrivée de capitaux étrangers	47
B. LA PRODUCTION D'ALIMENT DU BÉTAIL	48
1/ Les grandes firmes étrangères sont déjà installées en Pologne	48
2/ La production d'aliment du bétail a récemment retrouvé son niveau de 1990	48
3/ Une production d'aliment majoritairement destinée aux productions hors-sol	49
4/ L'interdiction des farines animales est récente en Pologne	52
5/ Une diversification de l'offre est encore souhaitable	52
<b>III. LE SECTEUR DE LA GÉNÉTIQUE</b>	<b>53</b>
A. LA GÉNÉTIQUE BOVINE EST ENCORE PRESQUE EXCLUSIVEMENT AUX MAINS DE L'ÉTAT	53
1/ La composition et les résultats du cheptel bovin polonais	53
2/ Le programme d'évaluation génétique des bovins laitiers	54
3/ Un secteur encore quasiment exclusivement aux mains de l'Etat	54
4/ La génétique d'animaux allaitants est importée d'Europe occidentale	54
B. LA GÉNÉTIQUE PORCINE, EN VOIE DE PRIVATISATION PROGRESSIVE	55
1/ Comme en génétique bovine, l'Etat reste très impliqué...	55
2/ ... mais certaines entreprises privées sont présentes sur le marché	55
3/ Le progrès génétique est encore très ralenti par la sous-utilisation de l'IA	55
C. LA GÉNÉTIQUE AVICOLE, AUX MAINS DE COMPAGNIES OCCIDENTALES DEPUIS LES ANNÉES 1970	56
1/ Un contrôle de l'Etat désormais quasi nul	56
2/ La génétique aviaire est aux mains des grands groupes étrangers	56
 <b>LES PRODUCTIONS ANIMALES : BILAN ET PERSPECTIVES</b>	 <b>58</b>
 <b>I. LA FILIÈRE VIANDE BOVINE : UNE CO-PRODUCTION DU LAIT À L'AVENIR INCERTAIN</b>	 <b>58</b>
A. LA PRODUCTION BOVINE SOUS LE COMMUNISME	58
B. LA PRODUCTION BOVINE : ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES	58
1/ L'évolution depuis 1989	58
2/ Les structures de cheptel en 2003	60
3/ Un cheptel allaitant très peu développé, majoritairement localisé dans l'Ouest de la Pologne	63
C. L'ENGRAISSEMENT DES JEUNES BOVINS, UNE SOLUTION POUR LA POLOGNE ?	64
1/ Certaines régions se sont déjà spécialisées dans l'engraissement de jeunes bovins	64
2/ Vers un engraissement à façon pour des acheteurs étrangers ?	65
D. ÉVOLUTION DES COURS ET DES PRIX À LA PRODUCTION POUR LA VIANDE BOVINE	65
E. ATTENTES DES ÉLEVEURS BOVINS PAR RAPPORT À L'ENTRÉE DANS L'UNION EUROPÉENNE	66
1/ Les cessations d'activité en production laitière ont pu pousser quelques éleveurs vers la production de viande	66
2/ Les attentes au niveau des marchés	66
3/ Besoins des éleveurs formulés auprès des organismes de conseil	66
F. CONCLUSION : PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION POUR LA FILIÈRE VIANDE BOVINE	67
<b>II. LA FILIÈRE PORCINE : ENTRE PRODUCTION TRADITIONNELLE ET INTÉGRATION</b>	<b>68</b>
A. LA PRODUCTION PORCINE SOUS LE COMMUNISME	68
B. LE CHEPTEL PORCIN	68
1/ L'évolution du cheptel porcin depuis 1990	68
2/ Les structures à l'heure actuelle	69
C. L'ÉVOLUTION PROGRESSIVE VERS UNE INTÉGRATION PLUS POUSSÉE	71
1/ La première phase : intervention des fournisseurs d'aliment	72
2/ La seconde phase : intervention des abattoirs	72
3/ La troisième phase possible : intervention des GMS	73
D. UNE FILIÈRE EXPORTATRICE NETTE	73

E. L'ÉVOLUTION DES COÛTS DE PRODUCTION POUR LA VIANDE DE PORC EN POLOGNE	74
F. LA POLOGNE PEUT-ELLE ESPÉRER DEVENIR LE FOURNISSEUR DES PAYS D'EUROPE DE L'OUEST EN VIANDE DE PORC ?	75
G. LES ATTENTES DES ÉLEVEURS PORCINS AVEC L'ENTRÉE DANS L'UNION EUROPÉENNE	75
H. CONCLUSION : PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION POUR LA FILIÈRE PORCINE	76
1/ A priori, les risques environnementaux sont faibles en Pologne	76
2/ L'avenir de la production se joue à court terme	76
<b>III. LA FILIÈRE AVICOLE : UN SECTEUR EN PLEINE CROISSANCE, MAIS QUI A ENCORE BESOIN DE CAPITAUX</b>	<b>77</b>
A. UNE PRODUCTION DÉBUTÉE DANS LES ANNÉES 1970, À DÉVELOPPEMENT RAPIDE	77
B. LES DIFFÉRENTES PRODUCTIONS AVICOLES CHAIR DE POLOGNE	77
1/ La filière poulet de chair	77
2/ La filière dinde, en très fort développement, est majoritairement détenue par deux acteurs	78
3/ La filière oie, majoritairement destinée au marché allemand	78
4/ La filière canard	79
5/ Bilan : répartition du cheptel total de volailles en Pologne	79
C. DES EXPLOITATIONS SOUVENT MODERNES, À SCHÉMA TRÈS INTÉGRÉ, COEXISTENT AVEC DE PETITES STRUCTURES, ANCIENNES, À PRODUCTION IRRÉGULIÈRE	80
1/ La taille des exploitations	80
2/ L'utilisation des vieux bâtiments avicoles pourrait cesser à moyen terme	80
3/ Un très fort niveau d'intégration sur les grandes exploitations	81
D. UNE FILIÈRE GLOBALEMENT EXCÉDENTAIRE	81
1/ La production totale de viande de volailles	81
2/ L'évolution des échanges en viande de volaille	82
E. L'ÉVOLUTION DES COURS ET DES PRIX À LA PRODUCTION POUR LA VIANDE DE VOLAILLE	82
F. LES ATTENTES DES ÉLEVEURS SUITE À L'ENTRÉE DANS L'UNION EUROPÉENNE	83
G. PERSPECTIVES POUR LA PRODUCTION	83
1/ Perspectives à très court terme	83
2/ Une poursuite du développement est-elle possible ?	83
3/ Les principaux acteurs réfléchissent déjà à de nouvelles opportunités à l'exportation	83
<b><u>LES INDUSTRIES D'ABATTAGE-TRANSFORMATION: BILAN AVANT L'ADHÉSION ET CONSÉQUENCES SUR L'ORGANISATION DES FILIÈRES</u></b>	<b>85</b>
<b>I. LE SECTEUR DE L'ABATTAGE SOUS LE COMMUNISME</b>	<b>85</b>
A. LES ABATTOIRS D'ÉTAT ET LEUR PRIVATISATION	85
B. LE CAS ANIMEX	85
<b>II. LA REPRISE DES OUTILS D'ABATTAGE PAR DES GROUPES À CAPITAUX ÉTRANGERS</b>	<b>85</b>
<b>III. LES PROBLÈMES DE MODERNISATION DES OUTILS ET DE SURCAPACITÉ DES INSTALLATIONS ONT CONSIDÉRABLEMENT MODIFIÉ LE PAYSAGE AU MOMENT DE L'ADHÉSION</b>	<b>87</b>
A. LES DIFFICULTÉS DE MISE AUX NORMES ET LE CLASSEMENT DES ABATTOIRS À LA SIGNATURE DU TRAITÉ D'ADHÉSION	87
B. LE CLASSEMENT DES ABATTOIRS AVANT L'ADHÉSION ET CONSÉQUENCES	87
<b>IV. LES PRINCIPAUX ABATTOIRS EN 2003</b>	<b>88</b>
<b><u>LA CONSOMMATION EN PRODUITS CARNÉS</u></b>	<b>91</b>
<b>I. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA CONSOMMATION TOTALE DE VIANDES EN 2003</b>	<b>91</b>
A. L'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DEPUIS 1989	92
B. LA CONSOMMATION EST RELATIVEMENT DÉSÉQUILIBRÉE ENTRE VIANDE BRUTE ET CHARCUTERIE TRADITIONNELLE	92
<b>II. LA VIANDE DE VOLAILLE EST DE PLUS EN PLUS APPRÉCIÉE EN POLOGNE</b>	<b>93</b>
A. L'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DEPUIS 1989	93
B. LA VOLAILLE PROFITE D'UNE BONNE IMAGE	93

<b>III. LA CONSOMMATION EN VIANDE BOVINE NE CESSE DE DIMINUER</b>	<b>94</b>
A. L'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DEPUIS 1989	94
B. LA PEUR DE L'ESB ET LE MANQUE DE PROMOTION PÉNALISENT FORTEMENT LA FILIÈRE VIANDE BOVINE	95
<b>LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION</b>	<b>96</b>
<b>I. LES SYSTÈMES DE DISTRIBUTION SOUS LE COMMUNISME ET LEUR ÉVOLUTION DURANT LA PÉRIODE DE TRANSITION</b>	<b>96</b>
A. LES MAGASINS D'ÉTAT ET LES PETITS COMMERCE COEXISTAIENT SOUS LE COMMUNISME	96
B. LA PHASE DE TRANSITION	96
C. LA PHASE DE GLOBALISATION	96
<b>II. LES CIRCUITS ACTUELS DE DISTRIBUTION</b>	<b>96</b>
A. LES FORMATS « TRADITIONNELS » DE DISTRIBUTION	96
B. LES CANAUX DE DISTRIBUTION PROPRES AUX ABATTOIRS	97
C. LA GRANDE DISTRIBUTION : SUCCÈS DU HARD DISCOUNT , DIFFICULTÉS DES GMS TRADITIONNELLES	97
D. LE CLASSEMENT DES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA DISTRIBUTION EN 2003	98
<b>III. L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES D'APPROVISIONNEMENT ET CONSÉQUENCES POUR LE SECTEUR AGRICOLE</b>	<b>99</b>
A. L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS ALIMENTAIRES	99
B. LA MISE EN PLACE DE FILIÈRES QUALITÉ POURRAIT ÊTRE RAPIDEMENT ENVISAGÉE	99
<b>BILAN DE LA COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES VIANDES POLONAISES</b>	<b>100</b>
<b>I. DES FILIÈRES VIANDES EN MUTATION QUI SOUFFRENT ENCORE DE CERTAINS HANDICAPS</b>	<b>100</b>
A. LA POLOGNE EN TÊTE DES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES POUR LES PRODUCTIONS ANIMALES	100
B. DES FILIÈRES VIANDES ENCORE LIMITÉES PAR LEUR FAIBLE TECHNICITÉ MOYENNE ET LEUR MANQUE D'ORGANISATION...	100
C. ...ET L'ABSENCE DE STRUCTURES DE PRODUCTION VIABLES À LONG TERME	100
<b>II. QUEL AVENIR POUR LES FILIÈRES POLONAISES ?</b>	<b>100</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>102</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>107</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>111</b>



## ABREVIATIONS EMPLOYEES

### Institutions polonaises

- ANR : Agencja Nieruchomosci Rolnych (Agence de la Propriété Agricole)  
ARiMR : Agencja Restrukturyzacji i Modernizacji Rolnictwa (Agence de Restructuration et de Modernisation de l'Agriculture)  
ARR : Agencji Rynku Rolnego (Agence des Marchés Agricoles)  
BGZ : Bank Gospodarki Zywnosciowej (Banque pour l'Economie Agroalimentaire)  
CDR : Centrum Doradztwa Rozwoju Rolnictwa i Obszarów Wiejskich (Centre National de Conseil en Agriculture et en Développement Rural)  
GUS : Główny Urząd Statystyczny (Office Central des Statistiques)  
IERiGZ : Instytut Ekonomiki Rolnictwa i Gospodarki Zywnosciowej (Institut de l'Economie Rurale)  
KCHZ : Krajowe Centrum Hodwli Zwierząt (Centre National de l'Elevage)  
KRUS : Kasa Rolniczego Ubezpieczenia Społecznego (Caisse d'Assurance Sociale Agricole)  
ODR : Ośrodek Doradztwa Rolnictwa i Obszarów Wiejskich (Centre Régional de Conseil en Agriculture et en Développement Rural)  
ZUS : Zakład Ubezpieczeń Społecznych (Institution de l'Assurance Sociale)  
BERD : Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement  
CA : Chiffre d'Affaires  
CEI : Communauté des Etats Indépendants  
CSU : Český Statistický Úrad (Office Tchèque de Statistiques, République tchèque)  
IA : Insémination Artificielle  
IAMO : Institute of Agricultural Development in Central and Eastern Europe (Institut de Développement Agricole d'Europe Centrale et Orientale)  
KSH : Központi Statisztikai Hivatal (Office Central de Statistiques, Hongrie)  
PAC : Politique Agricole Commune  
PAECO : Pays Associés d'Europe Centrale et Orientale  
PECO : Pays d'Europe Centrale et Orientale  
PLN : nouveau zloty polonais  
RAN : Revenu Agricole Net  
SLD : le Parti Social Démocratique  
PSL : le Parti Populaire Polonais  
tec : Tonne équivalent carcasse  
TVM : Taux de Viande Maigre  
UE : Union Européenne  
VAN : Valeur Ajoutée Nette



## LA POLOGNE ET SES DIFFERENTES VOÏVODIES



### Correspondance entre les noms français et polonais

Basse Silésie : Dolnoslaskie	Opole : Opolskie
Basses Carpates : Podkarpackie	Petite Pologne : Malopolskie
Couivie-Poméranie : Kujawsko-pomorskie	Podlachie : Podlaskie
Grande Pologne : Wielkopolskie	Poméranie Occidentale : Zachodniopomorskie
Lodz : Lodzkie	Poméranie : Pomorskie
Lublin : Lubelskie	Sainte-Croix : Swietokrzyskie
Lubusz : Lubuskie	Silésie : Slaskie
Mazovie : Mazowieckie	Warmie-Mazurie : Warminsko-Mazurskie



## INTRODUCTION

L'élargissement de l'Union européenne, le 1<sup>er</sup> mai 2004, à dix nouveaux Etats membres fut le plus important jamais réalisé depuis la création de la Communauté Economique Européenne en 1957. Il fait suite à un long cheminement de rapprochement politique et économique entre ces pays et l'Union européenne. Initié avec les premiers d'entre eux dès le milieu des années 80 au travers d'accords de coopération, puis renforcé après la chute du Mur de Berlin en 1989 avec la mise en œuvre d'accords d'association, le processus s'est accéléré lors du Conseil européen de Copenhague, en juin 2003, où les quinze chefs d'Etats de l'Union européenne ont proposé à cinq Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) (Hongrie, Pologne, R. tchèque, Slovaquie, Slovénie), aux Pays Baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie), à Chypre et à Malte de rejoindre l'Union européenne le 1<sup>er</sup> mai 2004.

Du fait du poids de son agriculture dans l'économie locale (3,1 % du PIB contre 1,7 % dans l'Union européenne à 15), de l'importance de la population tournée vers l'agriculture (19,7 % contre 4,2 % dans l'Union européenne à 15), mais aussi de la part de son agriculture dans celle de l'Union européenne (10,8 % de la SAU et 5,2 % de la production agricole de l'UE à 25), la Pologne s'est rapidement imposé aux yeux des acteurs et observateurs du monde agricole d'Europe de l'Ouest comme un des pays susceptibles d'influer sur les dynamiques des productions agricoles européennes et modifier les flux intra-communautaires de produits agroalimentaires. Ainsi, l'analyse des filières agricoles polonaises est apparue comme un préalable nécessaire à l'évaluation des conséquences de son entrée dans l'Union européenne et à l'appréhension des nouveaux équilibres en son sein.

Dans le domaine des productions animales, la Pologne occupe désormais la place de 4<sup>ème</sup> pays producteur de porcs et 6<sup>ème</sup> pays producteur de volailles au sein de l'Union européenne élargie. Elle détient, par ailleurs, le 3<sup>ème</sup> cheptel laitier de l'Union européenne dont les animaux de réforme assurent l'essentiel de la production de viande bovine de ce pays. A la différence de ceux de la plupart des autres nouveaux Etats membres, le secteur agricole polonais a connu peu d'évolutions majeures depuis la chute du communisme, la configuration des systèmes d'exploitation n'a guère changé, en raison de l'absence de réelle politique agricole et de développement rural. La petite paysannerie, qui détenait en 1992 trois quarts de la SAU, reste encore la première force agricole de la Pologne tout en pratiquant une forme d'agriculture dite de semi-subsistance. L'entrée de la Pologne dans l'Union européenne pourrait précipiter les réformes dans le secteur agricole et provoquer dans ce pays de profonds changements dans les années à venir. Mais, la Pologne, baignée par une diversité de climats, détient aussi un bien stratégique, l'espace agricole. La conjugaison de ces deux éléments naturels offre au secteur agricole polonais de multiples possibilités pour structurer et développer des filières de productions végétales et animales compétitives à même de concurrencer celles d'Europe de l'Ouest.

Par ailleurs, depuis la signature du Traité de Rome en 1957 et la Conférence de Stresa en 1958, qui ont jeté les bases de la Politique Agricole Commune (PAC), les réformes successives de la PAC ont permis afin d'adapter l'agriculture de la Communauté Economique Européenne, puis de l'Union européenne, à des situations nouvelles, internes (acquisition de l'autosuffisance pour des productions agricoles végétales et animales essentielles, constitution d'excédents volumineux dans plusieurs secteurs...) ou externes (mise en œuvre des accords du GATT...). Dans la perspective de l'élargissement à dix nouveaux Etats membres, des adaptations de la PAC ont été réalisées et certaines formes de soutien de l'agriculture ont été privilégiées. Les décisions de la Commission européenne en matière de soutien des secteurs agricoles ont tenu et tiennent compte des négociations commerciales au GATT puis à l'OMC, mais aussi, de toute évidence, des caractéristiques structurelles des nouveaux Etats membres et notamment de la Pologne, le plus vaste d'entre eux (48 % de la SAU et 52 % de la production agricole des nouveaux Etats membres). Le très grand nombre de très petites

exploitations (77 % de la SAU est détenue par des exploitations individuelles d'une surface moyenne de 6,3 ha) et les difficultés qu'aurait eu l'administration de ce pays pour gérer un système aussi complexe ont été déterminants pour réformer la PAC dans le sens de la simplification du système d'aides directes.

Ce document tente de faire un état des lieux, aussi complet que possible, des principales filières viandes (bovine, porcine et avicoles), en intégrant les activités situées en amont de la production (productions de matières premières végétales, alimentation du bétail, génétique) et en aval (abattage-découpe, transformation). Une attention particulière a été apportée concernant la répartition géographique des productions et la caractérisation des exploitations. Ces analyses permettent d'esquisser les perspectives d'évolution de ces filières et de mettre en évidence les opportunités pour les opérateurs européens, qu'ils soient situés en amont ou aval de la production.

Les éléments présentés devraient également permettre d'évaluer la capacité à moyen et long terme des filières animales polonaises à proposer des produits, allant des animaux vivants à des denrées alimentaires élaborées et transformées, à prix compétitifs sur le marché de l'Union européenne et ainsi d'évaluer la concurrence que pourraient exercer les filières animales polonaises sur les bassins de production situés en Europe de l'Ouest.

Ce travail réalisé a été réalisé, d'avril à août 2004, par Alix Detilleux, élève ingénieur en 3<sup>ème</sup> année à l'Institut National Agronomique Paris-Grignon dans le cadre de son mémoire de fin d'études. Il a été encadré par la Division Economie et Prospective de l'OFIVAL. Pour le mener à bien trois sources principales d'information ont été utilisées ou sollicitées :

- des rencontres préparatoires en France, soit avec des institutions (ITAVI, Institut de l'Elevage, Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine...), soit avec des professionnels des filières d'élevage présentes en Pologne (SBS, France Hybrides...),
- les données de l'office statistique polonais (GUS),
- les rencontres effectuées au cours de deux séjours sur le terrain.

Le premier séjour, réalisé en mai 2004 dans le Nord et l'Ouest de la Pologne, a permis une première approche de l'élevage polonais, afin de s'imprégner au mieux du contexte quelques semaines après l'élargissement.

Le second séjour, en juillet 2004, avait pour but de rencontrer différentes institutions à Varsovie, et de compléter le travail dans les zones agricoles par des visites dans le Sud de la Pologne.

# L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE POLONAIS, DU COMMUNISME A L'AUBE DE L'ELARGISSEMENT

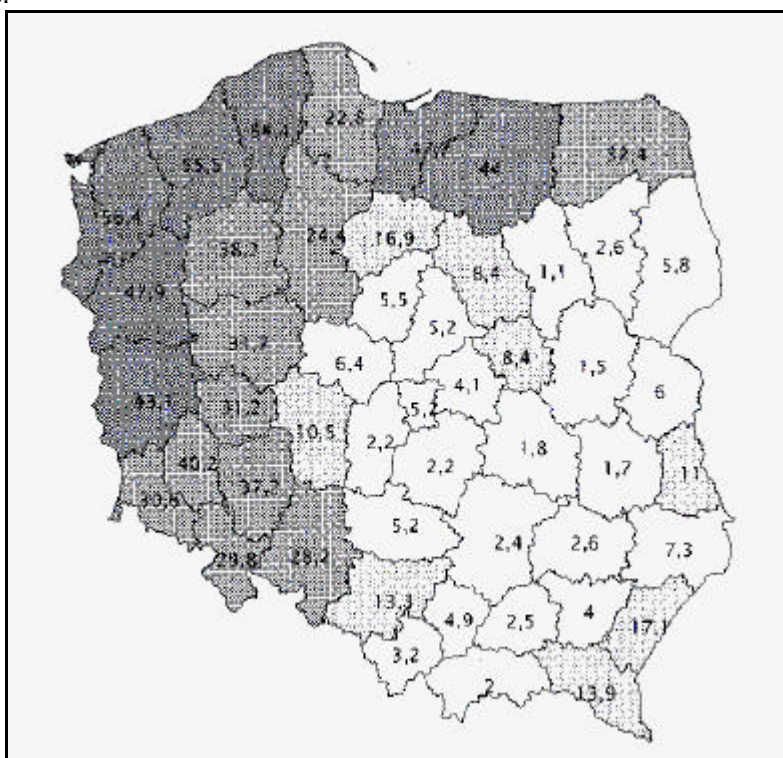
## I. L'agriculture sous le régime communiste

### A. L'évolution des structures agraires depuis le début du siècle et jusqu'à la fin du communisme

Les frontières polonaises telles que nous les connaissons à l'heure actuelle remontent à la fin de la Première Guerre Mondiale, avec la réunion de territoires allemands, russes et autrichiens, dans le but de recréer une véritable entité polonaise.

Avec l'arrivée des communistes au pouvoir après la Seconde Guerre Mondiale, les grandes exploitations agricoles furent dans un premier temps redistribuées aux exploitants individuels, souvent victimes de transferts de population depuis l'Est du pays vers la zone Ouest, d'où les Allemands avaient été expulsés. Les grands propriétaires polonais furent par ailleurs expropriés, ce qui mit fin aux exploitations individuelles de grande taille.

Dans un second temps, dans les années 1950, l'Etat mit en place le processus de collectivisation des terres, créant des fermes d'Etat rassemblant plusieurs milliers d'hectares, et limitant la taille des exploitations privées : 50 ha maximum dans les régions Centre et Est (les moins collectivisées), 100 ha maximum pour les zones Ouest et Nord. En 1956, la révolte des agriculteurs de la région de Poznan, désireux de conserver les terres les plus fertiles, stoppa ce processus.



Source : Milczarek (2002) Note : pas de processus de privatisation avant 1992. Près de la moitié des terres était collectivisée en 1992 dans la zone frontalière avec l'Allemagne (grisé foncé sur la carte). En revanche, moins de 7% le furent dans une large partie du pays, couvrant le centre et l'est de la Pologne (en blanc sur la carte).

**Figure 1. Proportion de terres collectivisées en 1992**

Dans la réalité, les exploitations individuelles étaient majoritairement constituées de petites structures, souvent incitées à se réunir au sein d'une coopérative locale. Par ailleurs, seuls les agriculteurs pouvant justifier de certains diplômes ou d'une expérience suffisante dans le milieu agricole étaient alors autorisés à posséder des terres.

La répartition des terres agricoles au début des années 1990 constitue une exception notable parmi les pays d'Europe de l'Est, car le taux de collectivisation était relativement faible en Pologne. Environ 75 % de la SAU nationale étaient détenus par des exploitants privés.

	Exploitations individuelles	Coopératives	Fermes d'Etat
Nombre	2 138 000	2 240	1 112
SAU moyenne (ha)	6,3	311	2 924
Part dans la SAU nationale (%)	77	4	19
Part dans l'emploi agricole (%)	85	4	11
Part dans la production agricole totale (%)	77	5	18
Part dans la production commercialisée totale (%)	73	5	22

Source : *Milczarek (2000)*

**Tableau 1. Principales caractéristiques des exploitations individuelles, des coopératives et des fermes d'Etat en 1990**

Malgré les avantages accordés au secteur public et la taille moyenne relative des fermes individuelles, ces dernières ont toujours assuré la majeure partie de la production agricole polonaise, qu'il s'agisse de la production totale ou de la production commercialisée.

#### B. Les niveaux de production agricole à la fin des années 1980

La Pologne a toujours été l'un des fleurons de l'agriculture du bloc de l'Est, fournissant à la Russie des volumes conséquents de produits agricoles, prélevés en fonction des objectifs fixés par le système de planification.

La Pologne était, en 1989, autosuffisante en viande de porc (auto-provisionnement de 102 %, pour une production de 1.824.000 tec) et de volaille (autosuffisance de 107 %, pour 340.000 tec), mais déficitaire en viande bovine (auto-provisionnement de 94 %, avec 729.000 tec produites). Cependant, ces chiffres, comme toutes les données datant de la période communiste, doivent être considérés avec la plus grande prudence ; les niveaux de production communiqués à Moscou étaient le plus souvent surestimés. Les communications disponibles à l'heure actuelle sont des estimations *a posteriori*. Elles prennent en compte la part « officielle » de la production qui a été commercialisée à travers des canaux contrôlés mais néanmoins vraisemblablement surévaluée par rapport aux quantités réellement produites par les exploitations agricoles, et la part non-déclarée, destinée à alimenter le marché noir, dont l'évaluation par nature n'est pas aisée.

En ce qui concerne les productions céréalières, le taux d'autosuffisance global était de 93 % en 1990.

	Blé	Orge	Maïs grain	Seigle	Avoine
Surface cultivée (ha)	2 280 650	1 237 390	59 020	2 314 450	746 760
Rendement (q/ha)	39,6	34,4	49,1	26,1	28,4
Production totale (t)	9 025 760	4 257 100	289 950	6 043 960	2 118 810
Utilisation pour l'alimentation animale (t)	4 137 200	3 165 100	253 200	3 440 000	1 852 900
Autosuffisance (%)	98	104	88	106	95

Source : *Commission européenne*

**Tableau 2. Production céréalière en Pologne en 1990**

## II. Une transition inachevée

Le terme « transition » désigne le passage d'une économie planifiée à une économie de marché, et nécessite :

- la création de mécanismes de marché jusque là inexistants,
- la re-localisation de certaines ressources (travail, capital, moyens de production),
- la mise en place de mesures de transition nécessaires à l'émergence des nouveaux marchés et au processus de restructuration.

Par ailleurs, l'un des principaux facteurs conditionnant la réussite d'une telle transformation est défini par les conditions de départ, ou plutôt la distance séparant la situation initiale de l'objectif fixé (*Guba, 1999*).

### A. Une transition nécessaire pour l'agriculture polonaise...

Au début des années 1990, l'agriculture polonaise ne pouvait envisager une forte présence sur les marchés internationaux sans revoir son organisation et ses structures de production. Par ailleurs, sur la période 1986-1989, le secteur agricole et agroalimentaire représentait 20,9 % du budget de l'Etat ; les subventions à la consommation représentaient alors 50,8 % des dépenses agricoles (*Guba, 1999*).

L'objectif était donc d'aboutir à terme à un système productif, compétitif sur le plan international, contrôlé d'un point de vue qualitatif, et qui réponde aux exigences d'une entrée dans l'Union européenne négociée dès 1993 au sommet de Copenhague (critères de Copenhague). A cette époque, le système s'appuyait sur une agriculture planifiée, très contrôlée par les autorités d'un point de vue quantitatif, et très soutenue par les politiques gouvernementales. Néanmoins, le marché noir et les trafics de toutes sortes faisaient partie des modes d'approvisionnement assez habituels de la population polonaise.

A la chute du régime communiste, le point fort de l'agriculture polonaise, en comparaison avec les autres pays du bloc de l'Est, était la part relativement importante occupée par l'agriculture individuelle dans la SAU nationale (77 % en 1990) comme dans la production agricole totale (77 % en 1990). La transition pouvait donc s'annoncer moins délicate que dans des pays à l'agriculture privée inexistante et aux structures d'Etat ou coopératives de grande taille.

Par ailleurs, la fermeture des entreprises d'Etat dans les grandes villes a entraîné le retour vers les zones rurales des ouvriers dits de première génération, c'est-à-dire ceux qui avaient quitté la ferme familiale pour aller s'installer en milieu urbain. Ces ouvriers, en retournant en masse dans leur village natal, sont venus grossir les rangs d'une population agricole déjà en surnombre. L'agriculture aurait ainsi absorbé quelques 500.000 actifs, ce qui contribua à la naissance du phénomène de « chômage caché » (*Kowalski, 2002*).

### B. ...mais rendue délicate par la relative instabilité gouvernementale et l'absence de réelle politique de changement

Malgré les atouts que conférait le faible niveau de collectivisation, l'absence en Pologne de loi de restitution des terres a manifestement nuit à l'évolution du secteur agricole au cours des années 1990.

A la chute du régime en 1989, un membre du parti d'opposition au communisme, Solidarnosc (« Solidarité »), dirigé par Lech Walesa, est nommé Premier ministre. Cette formation politique restera majoritaire jusqu'en 1995, date à laquelle le SLD (le Parti Social Démocratique, héritier du parti communiste), s'allie avec le PSL (le Parti Populaire Polonais), proche du monde agricole, pour former un gouvernement de coalition. Le président Alexandre Kwasniewski, issu du SLD, a été reconduit dans ses fonctions en 2000, pour une durée de cinq ans.

Le PSL a toujours joué un rôle majeur sur la scène politique polonaise, ses membres occupant souvent des postes clefs au gouvernement, et était soutenu par les exploitants individuels qui représentent à l'heure actuelle encore près de 20 % de la population active en

Pologne. Solidarnosc avait les faveurs des propriétaires expropriés à l'arrivée au pouvoir des communistes, ou du moins de leurs héritiers. Le SLD était proche des anciens employés des entreprises étatiques, et notamment des anciens ouvriers agricoles des fermes d'Etat.

Trois groupes de pression aux intérêts incompatibles, représentant trois catégories d'exploitants agricoles, ont donc profité tour à tour de la majorité gouvernementale :

- les exploitants individuels, qui souhaitaient la division pure et simple des fermes d'Etat, et la vente des terrains à bas prix,
- les propriétaires expropriés, qui exigeaient une véritable loi de restitution,
- les anciens ouvriers agricoles, qui ont dans un premier temps préféré le *statu quo*, à savoir la conservation des exploitations d'Etat et de leur système de subvention, avant de réaliser que leur position resterait minoritaire et de tenter finalement d'influencer le gouvernement vers une restitution.

Au final, aucune réelle loi de restitution n'a été votée, et les exploitations d'Etat ont été reprises par une agence gouvernementale chargée de la privatisation de toutes les structures liées aux anciennes fermes d'Etat (ou PGR) : terres agricoles, bâtiments, cheptels, mais aussi appartements des ouvriers des fermes d'Etat (*Milczarek, 2000*).

Les investissements étrangers ont, par ailleurs, joué un grand rôle dans le processus de privatisation en Pologne, à une époque où le capital propre manquait pour permettre la mise en vente des structures étatiques. Cependant, les entreprises étrangères se sont, en premier lieu, intéressées aux secteurs les plus rentables, et notamment ceux ayant des potentiels d'exportation élevés : spiritueux, tabac, mais également produits laitiers. Le secteur de l'abattage, peu attrayant, a moins profité de cet afflux de capital extérieur au début des années 1990, et reste encore en partie contrôlé par des sociétés entièrement polonaises.

### C. Les résultats des processus de privatisation des exploitations d'Etat à l'entrée dans l'Union européenne

#### *1/ La privatisation incomplète des fermes d'Etat reste un handicap relatif à l'heure actuelle*

##### a. L'ANR a favorisé la mise en location des terres collectivisées

Sur les 1.112 fermes d'Etat en place au début des années 1990, seules 58 subsistent aujourd'hui dans le patrimoine du Trésor Public. Celles-ci ont toutes acquis le statut de Société Anonyme à Responsabilité Limitée, mais à capital détenu à 100 % par l'ANR (Agence de la Propriété Agricole), agence à qui fut confiée la privatisation du secteur étatique agricole. D'un point de vue strictement légal, elles ont donc été privatisées, mais restent encore propriété du gouvernement. Ainsi, officiellement, il n'existe donc plus de fermes d'Etat en Pologne. Par ailleurs, leurs activités sont actuellement plus axées vers l'amélioration génétique en productions végétales et animales que vers la production agricole, ce qui fait de l'Etat un acteur *a priori* important du secteur génétique en Pologne. Cependant, certaines fermes ne participent pas aux programmes d'amélioration, et n'ont donc d'autre activité commerciale que la vente de leur production agricole.

Mais plus que la persistance de ces structures publiques, c'est la mauvaise gestion de la restitution des terres collectivisées qui pèse à l'heure actuelle sur les structures agraires. En effet, dans un premier temps, l'ANR a préféré louer ces terres plutôt que de les mettre en vente, craignant qu'un afflux massif de terres sur le marché foncier ne le déstabilise et entraîne sa disparition. Depuis la création de l'agence, la part des terres redistribuées par vente est en augmentation constante (32,5 % en 2002, contre 0,7 % en 1992), mais reste néanmoins en dessous de la part redistribuée par location (51,2 % en 2002). Or, la cession définitive des terres louées à des exploitants individuels, qui représentaient 12,4 % de la SAU nationale en 2002, permettrait une avancée importante dans le processus de remembrement des exploitations.

Deux modes de location peuvent être à l'heure actuelle envisagés :

- la mise en location des terres à de petits exploitants individuels, avec des contrats initiaux de 10 ans, mais pouvant être prolongés jusqu'à 30 ans,
- la mise en location d'une exploitation entière (surfaces agricoles, bâtiments et éventuellement troupeaux), la plupart du temps en faveur de grandes entreprises privées. Il est possible, dans ce cas, de parler de « privatisation de la gestion des ressources ». Lorsque le contrat de location arrive à échéance, ces entreprises peuvent acquérir l'exploitation selon des conditions privilégiées.

A l'heure actuelle, aucune privatisation définitive de ces exploitations contrôlées par l'ANR n'est envisagée.

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
I. Surface totale reprise par l'ANR (1.000 ha)	1 432	3 300	4 232	4 413	4 506	4 592	4 646	4 666	4 694	4 700	4 705
II. Attribution de ces terres											
1) Cession	1.000 ha	10	67	152	299	526	697	889	1 042	1 191	1 361
	%	0,7	2,0	3,6	6,8	11,7	15,2	19,1	22,3	25,4	28,9
2) Mise en location	1.000 ha	49	900	1 981	2 744	2 928	2 890	2 810	2 695	2 619	2 508
	%	3,4	27,3	46,8	62,2	65,0	62,9	60,5	57,8	55,8	53,4
3) Management, administration	1.000 ha	0	95	394	374	333	355	330	258	202	179
	%	0,0	2,9	9,3	8,5	7,4	7,7	7,1	5,5	4,3	3,8
4) En attente	1.000 ha	1 373	2 238	1 705	996	719	650	617	682	652	584
	%	95,9	67,8	40,3	22,5	15,9	14,2	13,3	14,4	14,5	12,4

Source : ANR. « Cession » = vente, transfert sans charge, cession à des entreprises

**Tableau 3. Terres agricoles prises en charge par l'ANR et leur redistribution sur la période 1992-2002 (en milliers d'hectares)**

b. La vente de petites parcelles par l'ANR n'a pas contribué à l'agrandissement des exploitations

La gestion des terres agricoles de l'ANR a fortement favorisé la mise en location de petites surfaces, le plus souvent à des propriétaires individuels. Ainsi, au 31 décembre 2002, 77,8 % des 1,213 million d'hectares mis en vente<sup>1</sup> ont été cédés à des exploitants individuels (environ 135.000 agriculteurs au total en ont bénéficié). Près de la moitié de ces contrats de vente concernait des parcelles de moins de 1 ha. En ce qui concerne les contrats passés avec des entreprises, la moitié d'entre eux portait sur des lots de moins de 10 ha.

La privatisation des fermes d'Etat a permis, entre 1992 et 2002, la mise en vente d'environ 30 % des terres que l'agence avait repris en main. Ces ventes ont largement profité aux exploitants individuels, qui ont acquis 78 % des terres cédées.

Surface mise en vente	Total		Dont personnes physiques		Dont personnes morales	
	ha	%	Ha	%	ha	%
< 1,00 ha	28 143	2,3	27 848	2,9	294	0,1
1,00 à 1,99 ha	30 360	2,5	29 901	3,2	459	0,2
2,00 à 4,99 a	63 737	5,3	62 197	6,6	1 541	0,6
5,00 à 9,99 ha	79 412	6,5	76 416	8,1	2 996	1,1
10,00 à 19,99 ha	115 371	9,5	108 966	11,5	6 404	2,4
20,00 à 49,99 ha	250 923	20,7	224 874	23,8	26 049	9,7
50,00 à 99,99 ha	76 522	6,3	66 555	7,0	9 968	3,7
100,00 à 499,99 ha	351 307	29,0	254 564	27,0	96 743	35,9
500,00 à 999,99 ha	160 394	13,2	76 212	8,1	84 182	31,2
> 1 000,00 ha	57 210	4,7	16 622	1,8	40 588	15,1
Total	1 213 379	100,0	944 156	100,0	269 223	100,0
Dont < à 99,99 ha	644 468	53,1	596 758	63,2	47 710	17,7
Dont > à 100,00 ha	568 911	46,9	347 758	36,8	221 513	82,3

Source : IERiGZ

**Tableau 4. Surface des terres agricoles vendues<sup>1</sup> par l'ANR au 31/12/2002**

Cependant, une forte différence existe entre la nature des lots cédés aux personnes physiques et ceux vendus aux entreprises privées :

- 56 % des terres cédées à des exploitations privées faisaient moins de 50 ha,
- 82 % des terres cédées aux entreprises faisaient plus de 100 ha.

<sup>1</sup> Note : la surface totale mise en vente en 2002 s'est élevée d'après l'IERiGZ à 1,213 million (tableau 4) et d'après l'ANR à 1,531 million d'ha (tableau 3).

Surface mise en vente	Total		Dont personnes physiques		Dont personnes morales	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
< 1,00 ha	67 628	48,7	67 023	49,6	605	16,7
1,00 à 1,99 ha	21 213	15,3	20 900	15,4	313	8,6
2,00 à 4,99 a	20 002	14,4	19 519	14,4	483	13,2
5,00 à 9,99 ha	11 203	8,1	10 785	8,0	418	11,4
10,00 à 19,99 ha	8 235	5,9	7 791	5,8	444	12,2
20,00 à 49,99 ha	7 770	5,6	7 028	5,2	742	20,3
50,00 à 99,99 ha	1 101	0,8	957	0,7	144	3,9
100,00 à 499,99 ha	1 445	1,0	1 091	0,8	354	9,7
500,00 à 999,99 ha	247	0,2	121	0,1	126	3,4
> 1 000,00 ha	36	0,0	12	0,0	24	0,6
<b>Total</b>	<b>138 880</b>	<b>100,0</b>	<b>135 337</b>	<b>100,0</b>	<b>3 653</b>	<b>100,0</b>
Dont < à 99,99 ha	137 152	98,8	134 003	99,1	3 149	86,2
Dont > à 100,00 ha	1 728	1,2	1 224	0,9	504	13,8

Source : IERiGZ

**Tableau 5. Nombre de contrats de vente de terres gérés par l'ANR au 31/12/2002**

En ce qui concerne le nombre de contrats en fonction de la taille des lots :

- 97 % des contrats concernaient des exploitants individuels, soit en moyenne 6,98 ha par transaction,
- 3 % des contrats concernaient des entreprises privées, avec une moyenne de 73,70 ha par transaction.

Il est frappant de constater que près de la moitié des contrats négociés avec des exploitants individuels portait sur des lots de moins de 1 ha (en moyenne 0,42 ha).

## 2/ La présence de l'Etat dans les structures d'amont

L'Etat est encore présent à l'heure actuelle dans les structures d'amont, et notamment dans le secteur de la génétique. En effet, l'ANR joue un rôle dans les programmes d'amélioration génétique, notamment en assurant la multiplication du matériel génétique acheté à l'étranger et sa diffusion auprès de petites exploitations privées.

Cette activité semble être surtout importante dans l'élevage bovin laitier. Elle existe également pour l'élevage porcin, mais est inexistante en production avicole, où la génétique aviaire est entièrement contrôlée par des sociétés étrangères.

### a. Présence de l'Etat dans la génétique bovine

En ce qui concerne la génétique bovine, l'ANR achète du matériel étranger, essentiellement à des sociétés basées au Canada, aux Etats-Unis, et en France. Elle élève dans ses exploitations des taureaux destinés aux stations d'insémination artificielle. En 2003, l'agence a ainsi vendu 84 taureaux à des stations d'IA, principalement en race Holstein.

	Pologne	ANR
Nombre de vaches au contrôle laitier	470 722	25 533
Rendement laitier moyen	5 851	7 660
Kg MG	248	327
% MG	4,23	4,27
Kg MP	194	259
% MP	3,31	3,38
Mères à taureaux	1 151	581
Nombre de taureaux	513	168
Nombre de taureaux achetés par des stations d'IA	231	84
Taureaux agréés	72	44

Source : ANR

**Tableau 6. Implication de l'ANR dans l'amélioration génétique en élevage bovin laitier en 2003**

Cette politique explique que les fermes de l'ANR ont des performances techniques en élevage laitier nettement supérieures à celles des autres fermes polonaises au contrôle laitier.

En 2003, 98 % des 150,9 millions de litres du lait produits par les fermes de l'ANR étaient classés en catégorie extra. Le rendement laitier moyen était de 7.660 kg/vache/an et supérieur d'environ 1.800 kg à celui des autres fermes au contrôle laitier. Le meilleur rendement observé sur une exploitation était en 2003 de 10.495 kg/vache/an.

En moyenne, l'âge au premier vêlage est de 814 jours, et l'intervalle vêlage-vêlage de 425 jours.

b. La présence de l'Etat dans la génétique porcine

En ce qui concerne la génétique porcine, l'ANR élève dans ses fermes 3.200 truies, dont 1.500 sont destinées à l'amélioration génétique et à la production de cochettes. En 2003, l'agence a vendu 2.380 truies à des exploitants individuels.

	Pologne	ANR
Porcelets par portée	10,9	10,6
TVM	58,8	58,8

Source : ANR

**Tableau 7. Implication de l'ANR dans l'amélioration génétique en élevage porcin en 2003**

### III. Bilan à l'aube de l'élargissement

#### A. La privatisation incomplète des structures agraires

Les 3 millions de structures individuelles (dont un tiers font moins de 1ha) occupent désormais près de 94 % de la SAU nationale. Elles emploient au total 4,349 millions de travailleurs (main-d'œuvre familiale et travailleurs agricoles).

	Secteur privé	Secteur public	Total
Nombre	2 932 000	1 200	2 933 200
SAU totale (ha)	15 965 700	933 600	16 899 300
SAU moyenne (ha)	5,44	777,9	5,76
Part dans la SAU nationale (%)	94,5	5,5	100,0

Source : GUS, Recensement Agricole 2002 (exploitations de moins de 1ha incluses) Note : les notions de SAU totale détenue par le secteur public (Cf. définition ci-dessous) et de surfaces possédées par l'ANR étant différentes, les données des tableaux 3 et 8 ne sont pas comparables.

**Tableau 8. Importance relative des secteurs privé et public dans l'agriculture polonaise en 2002**

Le secteur public regroupe, selon la définition du GUS :

- les fermes appartenant à l'ANR, exploitées par l'agence ou louées à des exploitants individuels et des entreprises privées,
- les fermes dites gouvernementales, appartenant aux communes,
- les fermes dites « mixtes », dont le capital est en majorité détenu par l'Etat (Gus, Report on the Agricultural Census 2002).

#### B. La reprise de l'acquis communautaire

La reprise de l'acquis communautaire<sup>2</sup> dans le domaine agricole pose les bases fondamentales pour le fonctionnement de la PAC, et suppose la mise en place d'une

<sup>2</sup> l'acquis communautaire est défini comme l'ensemble des textes européens de loi. Ceci inclus tous les traités, directives +règlements ayant été actés par les institutions européennes ainsi que les jugements rendus par la Cour de Justice. Les pays candidats doivent adopter, mettre en œuvre et assurer l'exécution de tout l'acquis communautaire pour pouvoir être autorisé à rejoindre l'Union européenne. Pour les négociations visant à l'adhésion de nouveaux membres, l'acquis communautaire a été divisé en 31 chapitres, chacun d'entre eux devant être accepté par les pays candidats.

administration publique efficace, dont font partie les organismes payeurs, et de systèmes de gestion et de contrôle.

Le dernier rapport de la Commission européenne publié fin 2003, mettait en avant quelques inquiétudes relatives à la reprise de l'acquis communautaire dans le domaine agricole, notamment en ce qui concernait les services vétérinaires (*Commission européenne, Pologne, 2003*).

### *1/ Les questions horizontales*

L'ARiMR (Agence de Restructuration et de Modernisation de l'Agriculture) a été désignée comme organisme payeur pour les mesures liées au développement rural et aux aides directes. Elle est également en charge du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGC).

L'ARR (Agence des Marchés Agricoles) est chargée de la gestion des mécanismes applicables aux échanges (notamment les restitutions à l'exportation), en partenariat avec les services douaniers et l'Inspection de la qualité commerciale des produits alimentaires et agricoles.

La politique communautaire en matière de qualité n'avait pas encore été adoptée à la publication du dernier rapport.

### *2/ Les organisations communes de marché*

L'ARR est chargée de la gestion des OCM pour les cultures arables, le sucre, le lait et les produits laitiers, les viandes bovine et porcine, le vin et les spiritueux. L'agence est également responsable du système des quotas laitiers et des achats d'intervention (sucre, céréales, beurre et poudre de lait écrémé, viande bovine). Les paiements pour les fourrages séchés seront effectués par l'ARiMR.

### *3/ Le développement rural*

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural est l'organisme gestionnaire du Plan de développement rural, tandis que l'ARiMR en est l'organisme payeur.

### *4/ Les questions vétérinaires et phytosanitaires*

Fin 2004, la Pologne n'avait toujours pas appliqué les quatre lois vétérinaires fondamentales :

- l'identification animale pour les bovins, nécessaire dans le cadre de la gestion de l'ESB, semble encore poser quelques problèmes,
- l'application de la réglementation communautaire (reprise de l'acquis communautaire) au niveau des établissements agroalimentaires n'est que partielle. Des manquements (mise aux normes des installations, respect des mesures d'hygiène, inspection et contrôle des services vétérinaires nationaux...) ont été constatés par les services de la Commission européenne. Ainsi environ 200 établissements dans le secteur des viandes qui devaient être agréés CEE dès le 1<sup>er</sup> mai 2004 (cat. B1) ont finalement été ajoutés à ceux bénéficiant d'une période de transition (cat. B2)<sup>3</sup> ; 496 établissements du secteur viande ont obtenu une période de transitions jusqu'au 31/12/2007,
- Des efforts supplémentaires doivent encore être faits pour assurer une application pleine et entière de la législation communautaire, notamment en matière de contrôle, au niveau des postes d'inspections frontaliers, actuellement au nombre de 8.

La Pologne a obtenu un régime transitoire jusqu'à fin 2009 pour les conditions d'élevage des poules pondeuses, et jusqu'à fin décembre 2006 pour la commercialisation de certains produits phytosanitaires.

---

<sup>3</sup> Voir le chapitre sur les industries d'abattage-transformation

## L'INVESTISSEMENT EN MILIEU RURAL

### I. Les quatre principaux acteurs actuels du crédit aux entreprises du secteur agricole

#### A. Le secteur dit coopératif : la BGZ, ancienne entreprise d'Etat, et les banques à statut coopératif

Sous le régime communiste, la BGZ (Bank Gospodarki Zywnosciowej, ou Banque pour l'Economie Agroalimentaire) octroyait des fonds aux fermes d'Etat et aux coopératives, tandis que les prêts accordés aux exploitants individuels étaient gérés par des banques coopératives (régionales et locales), elles-mêmes sous la tutelle de la BGZ. L'Etat exerçait donc un monopole en matière de crédit aux investissements dans les secteurs agricole et agroalimentaire.

Après la chute du régime communiste, le système fut entièrement privatisé, et la BGZ cessa officiellement son autorité sur les banques coopératives. Cependant, ces dernières ayant été nombreuses à passer des accords avec la BGZ, l'ancienne structure d'Etat semble encore exercer une certaine influence sur les établissements régionaux.

En 1994, la BGZ devint une entreprise cotée en bourse, avant d'être transformée en banque commerciale en 2002, sur décision des actionnaires. A la fin de l'année 2001, les investissements réalisés dans les secteurs agricole et agroalimentaire représentaient encore 50 % des sommes totales engagées par cette institution.

En 2000, il existait encore neuf banques coopératives régionales, et 660 banques coopératives locales (contre 1.653 après la privatisation). Ces dernières représentent l'investisseur majeur dans le secteur agricole, mais les prêts qu'elles accordent sont en général d'un montant moins élevé que ceux financés par la BGZ (8.300 PLN contre 21.800 PLN en moyenne, soit environ 1.850 €/prêt contre 4.850 €/prêt). Par ailleurs, environ 70 % des prêts octroyés par les banques de type coopératif sont subventionnés par l'ARiMR (atruffe, 2004, Dries et al., 2002).

#### B. L'ARiMR (Agencja Restrukturyzacji i Modernizacji Rolnictwa)

L'ARiMR, ou Agence pour la Restructuration et la Modernisation de l'Agriculture, octroyait durant toute la période de pré-adhésion à l'UE des aides financées par des fonds du programme SAPARD.

Depuis l'adhésion, l'ARiMR est devenue l'une des deux agences de paiement polonaises, en charge du paiement des aides directes. Elle gèrera également les aides pour la pêche et l'attribution des aides pour les mesures agri-environnementales.

#### C. La Polish State Savings Bank (PKO BP)

Cette banque commerciale est l'une des premières de Pologne. Bien implantée en milieu rural, elle se charge plutôt des emprunts destinés à financer les projets des foyers ruraux que ceux des exploitations agricoles.

#### D. Les banques commerciales et les entreprises sans activité bancaire, nouvelles venues dans ce secteur

##### *1/ Les banques commerciales s'implantent peu à peu en milieu rural*

Depuis l'ouverture de ce marché aux entreprises privées, des banques commerciales (polonaises et étrangères) se sont implantées en milieu rural, et jouent désormais un rôle fondamental dans le financement des plus grosses entités des secteurs agricole et agroalimentaire.

Ces dernières années, environ un quart des prêts accordés par ce type d'établissements était en partie subventionné par l'ARiMR (*Dries et al., 2002*).

## *2/ Les entreprises de l'amont et de l'aval des filières proposent sous certaines conditions des crédits aux exploitations les plus importantes*

Dans la logique d'une intégration de plus en plus poussée des filières animales, des entreprises de l'amont (fabricants d'aliment du bétail) comme de l'aval (abattoirs, supermarchés) peuvent proposer différentes formes de crédit à des exploitants importants, se substituant ainsi aux établissements bancaires, qui jouent habituellement ce rôle.

Les entreprises d'amont peuvent accepter de négocier des délais de paiement plus longs ou d'octroyer des crédits aux agriculteurs les plus importants, mais demandent dans ce cas des garanties importantes, pouvant aller jusqu'à l'hypothèque des biens.

Certains abattoirs ont fait le choix d'accorder directement des crédits à leurs fournisseurs, notamment à ceux ayant plus de difficultés à obtenir des prêts de la part des établissements bancaires, renforçant ainsi les liens qui existaient déjà à travers des contrats d'intégration (*Dries et al., 2002*). D'autres entreprises, notamment des abattoirs intégrateurs, peuvent aider les exploitants dans leurs démarches de prêts à un établissement bancaire, en négociant pour eux des conditions plus favorables. Cela permet notamment le financement du développement et de la modernisation des exploitations intégrées, sous contrat d'exclusivité avec les abattoirs.

## II. Les conditions d'obtention d'un prêt à l'investissement à la fin des années 1990

### A. Les prêts accordés par des banques commerciales

Plusieurs études se sont penchées sur les conditions d'attribution des prêts aux exploitants par les banques commerciales, mettant en avant l'influence de certains facteurs liés au foncier et aux performances économiques de l'exploitation.

Ainsi, un agriculteur ayant sur son exploitation une majorité de SAU en propre, pouvant présenter de bons résultats technico-économiques et des garanties suffisantes en matière de capital (notamment en ce qui concerne le foncier), peut semble-t-il obtenir plus facilement un crédit. A l'inverse, des bâtiments vétustes et l'absence de suivi technico-économiques des différentes activités agricoles peuvent être un facteur limitant l'obtention d'un prêt à l'investissement.

Cependant, d'une manière générale, l'âge de l'exploitant (et donc son expérience) et son niveau de formation ne jouent pas de rôle déterminant dans le processus de décision de l'établissement bancaire. Il en est de même pour la SAU totale de l'exploitation, ou pour le montant des revenus extra agricoles (*Latruffe, 2004, Petrick, 2004*).

Depuis plusieurs années, les établissements bancaires limitent fortement les crédits accordés aux petites exploitations individuelles, ce qui freine leur agrandissement et leur modernisation, et met donc en péril leur compétitivité à court terme.

### B. La politique gouvernementale de soutien

Jusqu'à l'adhésion à l'Union européenne, le gouvernement polonais intervenait à deux titres dans le domaine des prêts à l'investissement dans le secteur agricole :

- par un programme de subventions des taux d'emprunt (avec l'ARiMR), qui permettait aux exploitants d'obtenir des prêts à des taux réels inférieurs à ceux du marché : environ 20 à 50 % des intérêts étaient ainsi remboursés par l'agence gouvernementale (*Latruffe et al., 2002*),
- par l'attribution de garanties d'emprunt, grâce auxquelles des exploitants avec peu de capital à déposer en garantie pouvaient espérer obtenir un prêt. Cependant, 90 % de ces garanties étaient octroyées à des entreprises intervenant dans le système

d'intervention à destination des productions céréalières, autorisant ainsi une meilleure stabilisation des prix (*Latruffe, 2004*).

La politique gouvernementale a eu un impact plus important sur le volet des bonifications d'intérêt que sur celui de l'amélioration de l'accès au crédit via l'attribution de garanties. Pourtant, ce dernier volet aurait vraisemblablement permis une plus forte restructuration et modernisation de l'agriculture à l'approche de l'adhésion et après l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne en permettant à un plus grand nombre d'exploitations d'avoir accès au crédit.

### III. Les autres investisseurs

#### A. La BERD

La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement a commencé ses investissements en Pologne dès 1991. Sur la période 1991-2003, cet établissement a ainsi contribué au financement de près de 130 projets dans le secteur agricole, pour un montant de 2,838 milliards d'euros sur un total de 10,140 milliards d'euros.

Dans le domaine de l'agroalimentaire, les investissements directs de la BERD s'élèvent à près de 200 millions d'euros, soit environ un quart du montant total des projets dans ce secteur. En ce qui concerne les filières viandes, l'établissement a participé aux projets d'abattoirs appartenant à Animex ou à Sokdów.

Cet apport de capital a été nécessaire au début des années 1990, notamment pour aider la privatisation des structures d'Etat et l'installation d'entreprises étrangères. A l'heure actuelle, les activités de la BERD permettent de soutenir les investissements privés, alors que l'Etat polonais, dans une situation financière et budgétaire délicate, se désengage progressivement du soutien aux investissements.

Par ailleurs, l'établissement souhaite accentuer son action pour le développement et la restauration des infrastructures, notamment routières et ferroviaires (*EBRD*).

Projet	Année	Valeur du projet (1.000 €)	Total financement EBRD (1.000 €)
Total investissements dans l'agroalimentaire		805 230	199 004
Dont :			
Animex	2001	181 549	21 858
Intermarché	2003	71 562	21 204
Limagrain	2003	10 000	9 000
Rolimpex	1996	78 181	12 957
Sokolów	2001	78 124	9 924
Marché de gros de Varsovie	1996	45 850	11 943

Source : BERD

**Tableau 9. Les investissements de la BERD dans l'agroalimentaire sur la période 1991-2003**

#### B. Les investisseurs étrangers

Les entreprises étrangères venues s'implanter en Pologne sont nombreuses, quel que soit le domaine d'activité.

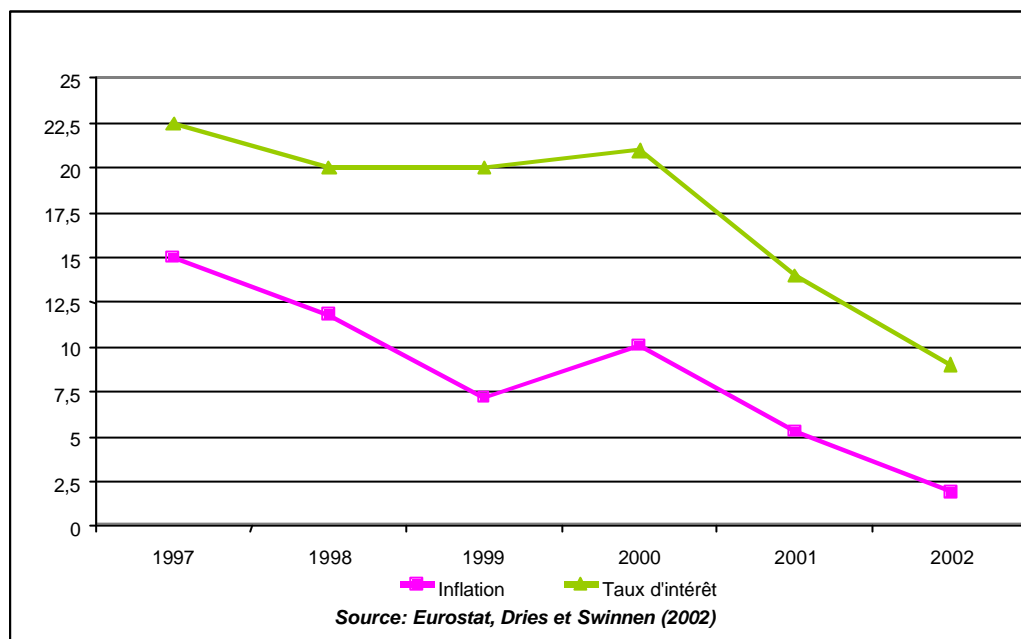
Deux stratégies coexistent :

- l'implantation en Pologne, qu'il s'agisse d'une structure purement commerciale ou de la création d'une véritable filiale, permet d'avoir un point d'ancrage dans les PECO, à l'heure où la croissance sur le marché européen est ralentie.
- cette installation peut également servir de relais entre les structures européennes et des marchés plus à l'Est (Ukraine, Biélorussie, CEI) sur lesquels il est pour le moment difficile d'implanter une structure propre.

La France est le premier investisseur étranger en Pologne (13,9 milliards de dollars fin décembre 2003), devant les Pays-Bas (9,9 milliards de dollars), les Etats-Unis (8,7 milliards de dollars) et l'Allemagne (8,4 milliards de dollars). Fin décembre 2003, les investissements étrangers en Pologne s'élevaient à un total de 72,7 milliards de dollars (CEEBC).

#### IV. L'évolution des taux d'intérêts et de l'investissement

Après une période très agitée au début des années 1990, où l'inflation dépassait les 50 % (250 % en 1989, 580 % en 1990, 60 % en 1991), l'économie polonaise s'est peu à peu stabilisée. En 1997, l'inflation n'était plus que de 15 % par an, et pourrait être inférieure à 1 % en 2003, selon les résultats provisoires publiés par Eurostat.



**Figure 2. Evolutions de l'inflation et du taux d'intérêt en Pologne (1997-2002)**

Le taux d'intérêt utilisé ici est défini comme le taux le plus faible appliqué par les banques commerciales à des particuliers lors de leur premier emprunt (Dries et al., 2002).

Le taux d'intérêt a globalement suivi l'évolution du taux d'inflation, mais reste encore très élevé : près de 9 % en 2002. L'écart avec l'inflation reste très supérieur à celui observé dans les économies occidentales. De ce fait, le coût réel du crédit demeure relativement cher. Les garanties à fournir étant particulièrement élevées, les exploitants agricoles ont tout intérêt à faire appel à l'ARiMR dans le but d'obtenir une aide à l'emprunt (fourniture de garanties, ou subvention sur le taux d'intérêt).

#### V. Les évolutions possibles dans ce secteur

Le développement du marché foncier permettrait une amélioration de l'accès au crédit dans le secteur agricole. En effet, le capital foncier propre, ou plus exactement sa proportion relative par rapport à la SAU totale d'une exploitation, a été jusqu'à maintenant un paramètre très fréquemment utilisé par les banques dans le processus d'attribution d'un emprunt, pour l'évaluation des garanties apportées par l'exploitant. Or, sans un marché foncier actif et non-contrôlé par le gouvernement, les banques ne peuvent pas évaluer objectivement la valeur de l'exploitation, et préfèrent alors éviter d'octroyer des prêts.

Avec l'entrée dans l'Union européenne, le gouvernement polonais ne devrait plus être en mesure de subventionner de la même façon les crédits à l'investissement. Une partie des aides accordées par l'ARiMR pourrait néanmoins perdurer, mais pour cela la Pologne doit obtenir l'accord de la Commission européenne.

## LES POLITIQUES AGRICOLES AVANT ET APRES ADHESION

### I. Les instruments de pré-adhésion en Pologne : le programme SAPARD

#### A. Les objectifs du programme SAPARD en Pologne

Le programme SAPARD a été mis en place en 2000, dans le but de financer trois conditions nécessaires à une bonne intégration de la Pologne dans l'Union européenne:

- Améliorer la viabilité de l'agriculture polonaise, et sa capacité à saisir de nouvelles opportunités sur les marchés nationaux et internationaux,
- Adapter le secteur agroalimentaire aux standards européens en matière d'hygiène, de qualité, et de bien-être animal,
- Encourager le développement rural.

#### B. Les principaux axes d'action

La Commission européenne a défini en octobre 2000 trois axes d'actions prioritaires en Pologne.

##### *1/ L'amélioration de la compétitivité du secteur agroalimentaire*

Dans les entreprises de transformation, ce financement a notamment permis l'élévation des standards de qualité jusqu'au niveau des standards européens, l'investissement dans des tanks à lait et des réfrigérateurs, l'introduction du système de classification des carcasses EUROP. L'objectif était également d'inciter producteurs et transformateurs à entretenir des relations sur le long terme.

Des investissements ont également été réalisés sur les exploitations : rénovation des bâtiments d'élevage, équipement en matériel de traite, aide à l'achat de matériel génétique, au stockage des déchets.

##### *2/ La création de conditions favorables au développement économique*

Le développement économique des zones rurales a été favorisé par l'amélioration des installations techniques (approvisionnement en eau et en énergie), de la gestion des déchets, et des infrastructures routières et de télécommunication.

Ces mesures avaient également pour but d'entraîner une diversification des activités en zones rurales, grâce à l'émergence d'entreprises du secteur tertiaire, notamment dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles et du tourisme. L'objectif affiché était de créer, directement ou indirectement, 100.000 nouveaux emplois grâce à l'action du programme SAPARD.

##### *3/ Les mesures complémentaires*

Des mesures agri-environnementales ont été introduites sur des exploitations-pilotes, pour la maintenance des pâturages, la conservation des paysages, et le reboisement de terres agricoles privées.

Des aides pour la formation professionnelle ont soutenu l'adaptation structurelle des zones rurales et agricoles.

Enfin, une assistance technique a permis une large diffusion de l'information au sujet des opportunités que pouvait représenter le programme SAPARD.

### C. Le budget du programme SAPARD en Pologne

Le budget de fonctionnement des programmes SAPARD avait, à l'origine, été planifié sur la période 2000-2006.

Le budget annuel attribué à la Pologne atteignait 172 millions d'euros, le coût total annuel des investissements devant s'élever à environ 380 millions d'euros.

Priorités et mesures	Coût total	Financement public total	Dont participation de l'UE	Financement privé total
Amélioration de la compétitivité				
1. Marketing et transformation	1 195 520	597 760	448 320	597 760
2. Investissements sur les exploitations	554 891	277 445	208 084	277 445
Développement économique				
3. Infrastructures rurales	445 960	437 040	327 780	8 920
4. Diversification économique	362 773	181 386	136 040	181 386
Mesures complémentaires				
5. Mesures agri-environnementales	30 560	30 560	22 920	-
6. Formation professionnelle	34 146	34 146	25 610	-
7. Conseil technique	35 350	35 350	32 463	-
<b>Total</b>	<b>2 659 200</b>	<b>1 593 687</b>	<b>1 201 217</b>	<b>1 065 511</b>

Source : Commission européenne

**Tableau 10. Budget SAPARD de la Pologne pour la période 2000-2006 (en euros)**

En ce qui concerne les productions animales, le niveau maximum d'aide pour les éleveurs pouvait aller jusqu'à 50 % du coût total de l'investissement, et était plafonné à :

- 15.000 € par producteur porcin,
- 12.000 € par éleveur de poulets de chair (CFCE, 2002).

### II. Les modalités d'application de la PAC en Pologne

#### A. Les conditions d'attribution et résultats de la première campagne de demande d'aide

Pour pouvoir prétendre aux aides de la PAC, un exploitant polonais doit posséder au moins 1 ha de SAU. La parcelle déclarée doit, par ailleurs, faire au minimum 0,5 ha. La surface éligible en Pologne au titre des aides de la PAC est donc de 14,6 millions d'hectares, par rapport à une SAU nationale de 18,2 millions d'hectares<sup>4</sup>.

Les premiers formulaires de demande d'aide devaient être retournés à la fin du mois de juin 2004 à l'ARiMR. Environ 1.365.000 exploitants, soit 50% du total des exploitants polonais, représentant plus de 90 % de la SAU éligible, ont retourné ces formulaires. Il semble donc que beaucoup de très petits exploitants ne se sont pas donnés la peine de faire une demande d'aide, compte tenu du faible montant qui leur aurait été alloué.

#### B. Les budgets agricoles de la Pologne pour 2004

Pour l'année 2004, la Pologne dispose d'un budget agricole de 2.873 millions d'euros (6,0 % du budget agricole 2003 de l'Union européenne à 15), qui doivent être répartis de la façon suivante :

- 1.532 millions d'euros d'aides directes (3,8% de l'UE à 15),
- 804 millions d'euros consacrés au Plan de Développement Rural (17,1% de l'UE à 15),

<sup>4</sup> Donnée Commission européenne in « La situation de l'agriculture dans l'Union européenne » tableau principales récoltes par Etat membre (rapport 2002)

- 471 millions d'euros pour le Plan de Développement Sectoriel (15,1 % du budget FEOGA orientation de l'UE à 15),
- 6 millions d'euros pour le secteur de la pêche (14,5 millions pour l'UE à 15).

### C. Une PAC entièrement découplée

Deux options ont été proposées par la Commission européenne en terme de soutien agricole communautaire aux nouveaux Etats membres :

- le Régime de paiement unique à la surface (RPUS) créé spécifiquement pour les nouveaux entrants
- le Système d'aides directes d'Agenda 2000.

Le gouvernement polonais a choisi d'appliquer le régime de paiement unique à la surface, à l'instar de la plupart des nouveaux Etats membres, qui n'implique pas la mise en œuvre du Système intégré de gestion et contrôle (SIGC) pour les productions animales (Système d'identification des parcelles obligatoire) .

Le soutien accordé via les fonds communautaires est progressif : la dotation de base des NEM est à hauteur de 25 % en 2004 des primes versées aux agriculteurs des quinze premiers Etats membres. Cette dotation augmentera de 5 % par an, jusqu'à atteindre 100 % en 2013. En Pologne, la dotation de base s'élève à 45 €/ha en 2004, selon les références fixées par le Traité d'adhésion à l'UE (surfaces de base, quantités maximales garanties).

Parallèlement, la Commission européenne a accepté que les aides communautaires des NEM soient complétées par des paiements directs nationaux (Top up) pour des productions sous OCM (céréales, oléo-protéagineux,...), jusqu'à 55 % du niveau des paiements directs dans l'UE à 15 en 2004 soit 30 % supplémentaires par rapport au niveau de la dotation de base. Le Top up ou complément s'élève en Pologne à 60 €/ha. La Pologne a obtenu que ce complément puisse être financé en partie par l'Union européenne, dans le cadre des aides au développement rural (21 €).

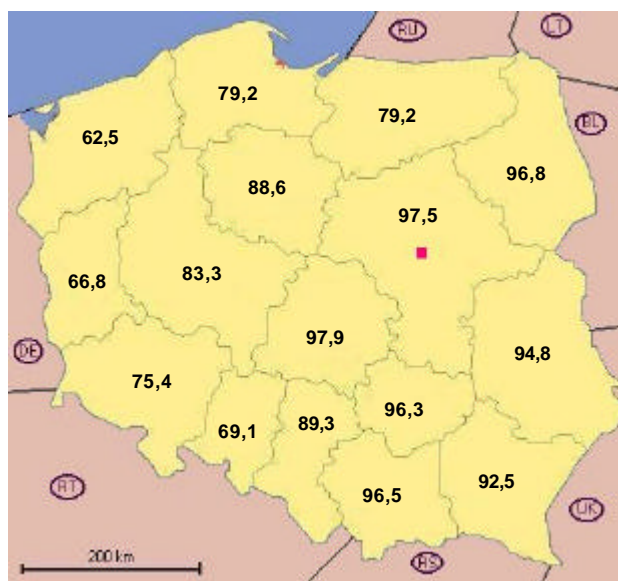
## LES STRUCTURES AGRAIRES

### I. La dualité très marquée des structures agraires en 2002

#### A. Des fermes privées encore très éloignées des standards européens

Le secteur privé agricole représentait en 2002 une SAU totale de 15.965.700 ha, soit 94,5 % de la SAU nationale.

*1/ La localisation des exploitations privées montre encore l'empreinte des structures étatiques*



Source : GUS

**Figure 3. Part de la SAU privée dans la SAU totale en 2003 (moyenne : 86,7 %)**

La SAU appartenant à des exploitations privées est en proportion plus faible dans les régions Nord et Ouest de la Pologne, c'est-à-dire là où le taux de collectivisation des terres était le plus élevé. Ainsi, en Poméranie Occidentale, 38 % des terres sont exploitées par des structures publiques, ou louées à l'ANR par des entreprises privées.

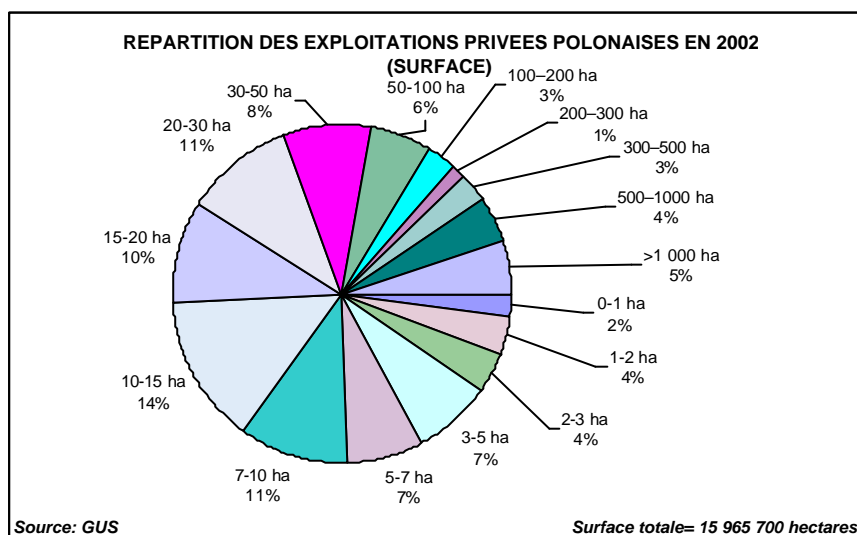
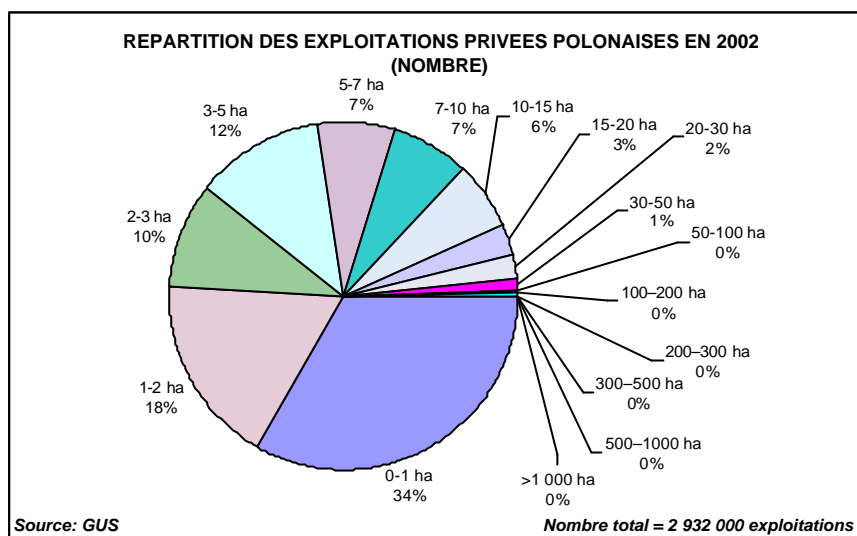
*2/ Les exploitations privées restent dominées par des structures de petite taille*

Les « exploitations privées » regroupent les exploitations individuelles, les fermes appartenant à des entreprises, et les fermes à statut coopératif (comme l'équivalent de notre GAEC).

Plus d'un tiers des exploitations privées était constitué de structures de moins de 1ha, qui ne sont désormais plus considérées comme des « fermes » par les statistiques polonaises. Près des trois quarts sont des fermes de moins de 5 hectares, qui représentent moins de 20 % de la SAU nationale.

La dualité des structures est donc particulièrement marquée, les exploitations privées de taille « moyenne », soit entre 7 et 15 hectares, étant relativement peu présentes du paysage agricole polonais (13 % des fermes privées pour 25 % de la SAU privée). Pourtant, l'agriculture polonaise devrait sur le long terme se baser essentiellement sur ce type d'exploitation :

l'accroissement de la taille moyenne des exploitations est un facteur clé du développement du secteur agricole polonais au sein de l'Europe élargie.

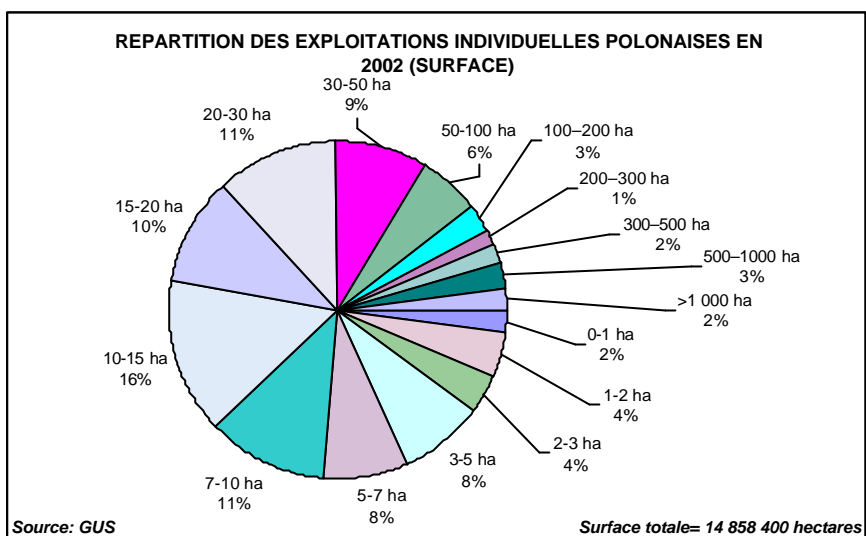


Les exploitations individuelles<sup>5</sup> représentaient en 2002 la quasi-totalité des exploitations polonaises (99,6 % des 2.933.200 exploitations), et de la SAU nationale avec 14.858.400 ha (87,9 % des 16.899.300 hectares, selon les résultats du Recensement Agricole de 2002).

Dans cet ensemble, les « grandes » exploitations, de plus de 15 hectares, ne représentent que 6 % du nombre total de fermes individuelles, mais 44 % de la SAU détenue par des exploitants privés, et 38 % de la SAU nationale.

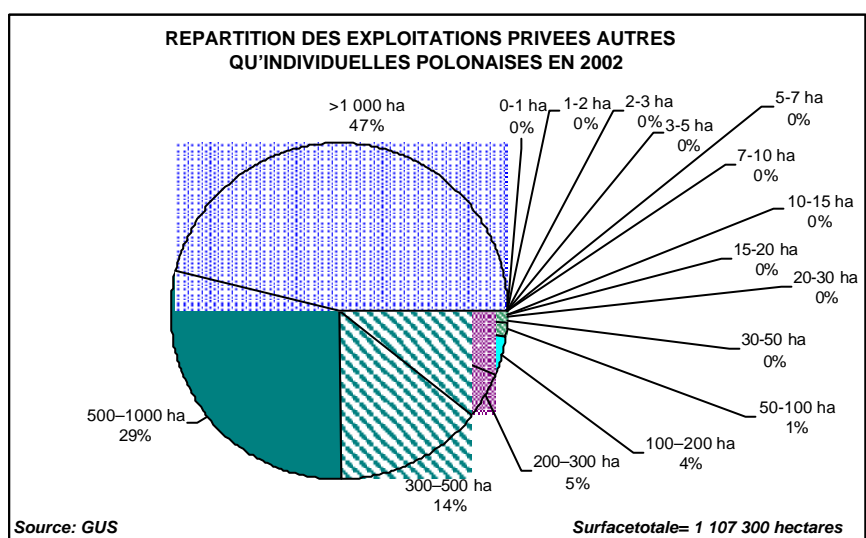
Enfin, la plupart des fermes individuelles, quelle que soit leur taille, sont divisées en deux ou trois parcelles, souvent difficiles à réunir, ce qui pourrait compliquer la mise en place d'un remembrement massif (Kowalski, 2002).

<sup>5</sup> le terme de structure individuelle ne recouvre pas le même champ que celui de structure privée, pour cette raison les données du tableau 8 ne sont pas tout à fait identiques à celles indiquées dans ce paragraphe.



Les exploitations privées autres qu'individuelles correspondent soit à des structures coopératives (proches de nos GAEC français), soit à des exploitations appartenant à des entreprises privées. Dans ce dernier cas, il s'agit souvent d'anciennes fermes étatiques qui ont été restructurées dans les années 1990.

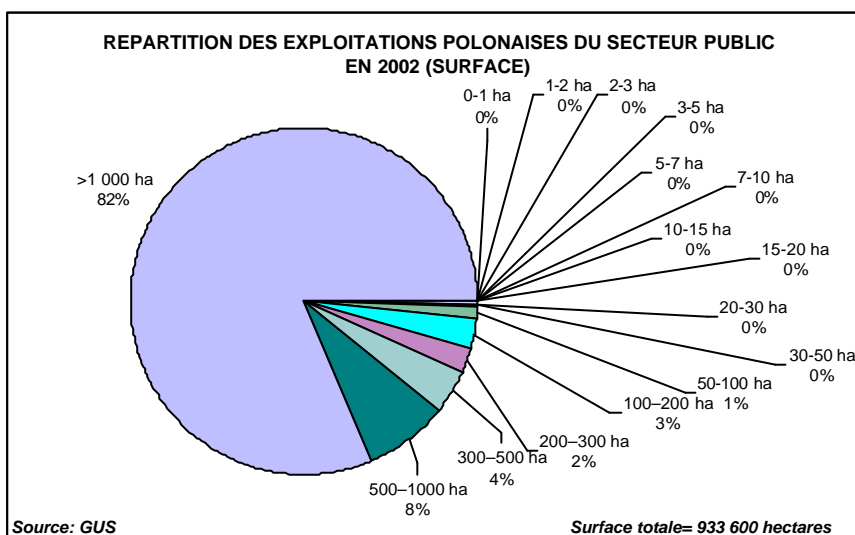
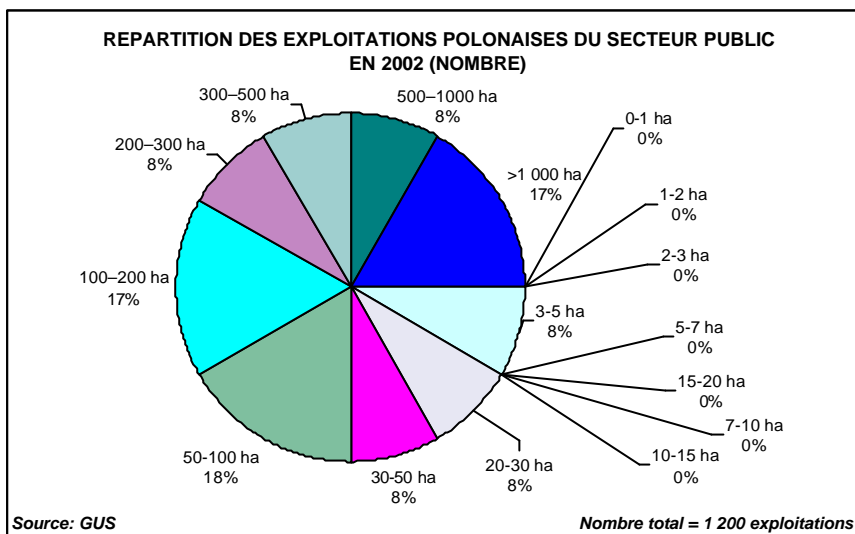
Ces fermes ont une taille très importantes, puisque près de la moitié d'entre elles possède une SAU supérieure à 1.000 ha.



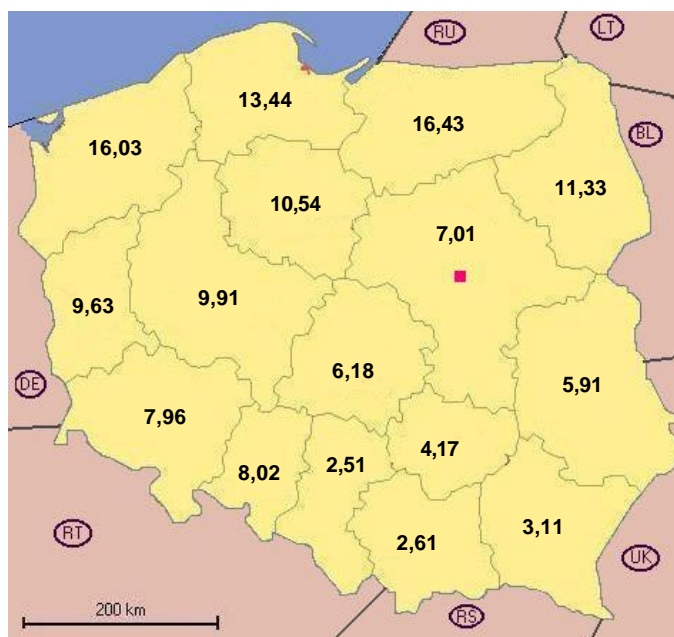
## B. De gigantesques structures d'Etat, à la privatisation encore incertaine

Les 1.200 exploitations publiques encore recensées en 2002 représentaient 0,04 % du nombre total d'exploitations, et détenaient 5,5 % de la SAU nationale, soit 933.600 ha. Ces structures étaient de taille très importante : 58 % faisaient plus de 100 hectares, et leur surface moyenne était d'environ 780 ha. Les fermes de plus de 1.000 ha représentaient 82 % de la SAU totale du secteur public.

Certaines de ces exploitations d'Etat sont désormais gérées par des entreprises privées, même si elles n'ont pas encore été entièrement privatisées. Les structures entièrement gérées par l'ANR ne devraient pas changer de statut à court terme. Leur privatisation est souhaitable, mais le gouvernement polonais actuel ne semble pas y être décidé.



### C. Une dualité extrêmement prononcée au niveau régional



Source : GUS, Recensement Agricole 2002

Figure 4. SAU moyenne par exploitation (2002)

La disparité régionale est très forte en ce qui concerne la SAU moyenne. Les exploitations les plus petites se trouvent dans les régions du Sud, tandis que les structures les plus importantes se situent dans les régions du nord de la Pologne, où les terres ont été en majorité collectivisées.

## II. Les difficultés d'évolution et les risques encourus à plus long terme

### A. Les freins à l'évolution plus poussée des structures agraires avant l'adhésion

#### *1/ Le problème du chômage en milieu rural*

En 2001, le secteur agricole en Pologne employait 19,6 % de la population active, ce qui est bien supérieur à la moyenne alors observée dans les PECO (13,6%) ou dans l'UE à 15 (4,2 %).

D'après une enquête réalisée par le GUS en 1999, 14 % des retraités, 20 % des personnes touchant une pension d'invalidité et 7 % des chômeurs déclaraient avoir travaillé au cours de la semaine précédente l'enquête. Malgré cela, le problème du chômage, qu'il soit caché ou non, en milieu rural reste préoccupant en Pologne. En effet, aucune alternative sur le long terme ne peut être proposée aux agriculteurs qui accepteraient de céder leurs terres avant l'âge de la retraite (65 ans chez les agriculteurs). En 2002, le taux national de chômage atteignait 19,7 % (contre 14,2 % en 1995 et 6,5 % en 1990), mais une différence existait entre les villes (21,3 %) et les campagnes (17,2 %).

#### *2/ Les revenus extra agricoles*

Les revenus extra agricoles peuvent être de plusieurs natures :

- revenus provenant d'une activité autre qu'agricole (double emploi),
- revenus provenant des transferts sociaux (pensions d'invalidité, retraites agricoles...).

Le système des pensions et retraites est géré en milieu rural par deux organismes complémentaires :

- le ZUS (Zaklad Ubezpieczen Spolecznych, ou Institution de l'Assurance Sociale), qui gère les retraites autres qu'agricoles,
- le KRUS (Kaza Rolniczego Ubezpieczenia Spolecznego, ou Fonds d'Assurance Sociale Agricole), qui s'occupe exclusivement du système des retraites agricoles.

Pour pouvoir prétendre à une retraite agricole, un résident d'une zone rurale doit justifier de la possession d'au moins un hectare de terre agricole (voire même jusqu'à 5 ha si les sols sont de mauvaise qualité) : le système incite donc à conserver sa microstructure, et freine ainsi le remembrement des exploitations.

Source de revenu (PLN)	<1 ha	1 – 7 ha	7 – 15 ha	>15 ha	Total
Revenu annuel total du foyer	20 140	18 189	18 621	53 198	28 313
Revenu annuel par membre du foyer	6 794	4 381	4 734	11 751	6 737
Revenu Agricole Net	2 189	1 295	8 203	39 034	13 577
Revenu Agricole Brut	4 117	6 340	21 587	77 985	29 819
Coûts des intrants	1 912	4 882	13 189	37 711	15 781
Coûts de la main-d'œuvre	16	163	195	1 240	462
RAN / Revenu total (%)	10,9	7,1	44,0	73,4	48,0
Revenu provenant d'activité autre qu'agricole	348	1 773	183	4 757	3 134
Salaires	8 609	7 839	4 116	3 057	5 706
Revenus provenant des transferts sociaux	8 300	6 949	5 622	5 776	6 428
Dont: - KRUS	2 827	2 842	3 851	4 580	3 560
- ZUS	4 937	3 418	1 372	815	2 343
Transferts sociaux / Revenu annuel net (%)	41,2	38,2	30,2	10,9	22,7
Autres revenus	694	333	497	574	468
Dont : - Vente de biens (sauf terres agricoles)	0	12	4	178	56
- Vente de terres agricoles	622	152	394	20	208

Source : Banque Mondiale (2001)

**Tableau 11. Sources de revenus des foyers agricoles polonais en fonction de la taille de l'exploitation (2000)**

Par ailleurs, les cotisations au KRUS étant très largement inférieures à celles demandées par le ZUS, l'abandon d'un emploi agricole en faveur d'une activité salariée (hors employé agricole) fait perdre un avantage certain en matière de revenu du fait d'une cotisation plus élevée à payer. Les bénéfices apportés par les deux systèmes étant équivalents, cette situation constitue un frein supplémentaire à la reconversion d'exploitants agricoles qui accepteraient de céder leurs terres, et encourage le double emploi illégal en milieu rural (Banque Mondiale, 2001).

Les transferts sociaux représentent en moyenne 23 % du Revenu Agricole Net (RAN) mais varient fortement selon la taille de l'exploitation. Ils peuvent ainsi atteindre 41% du RAN sur les exploitations de moins de 1 ha, mais ne représentent plus que 11 % pour les structures supérieures à 15 ha.

Le mode de fonctionnement actuel des systèmes d'assurance sociale n'encourage ni le remembrement, et donc la création d'exploitations individuelles de grande taille (plus de 15 hectares), ni l'augmentation de la productivité, et donc de la compétitivité du secteur agricole. La productivité du travail (Valeur Ajoutée Nette (VAN) par jour chômé) est extrêmement faible sur les microstructures (de taille inférieure à 7ha), ce qui est révélateur du phénomène de suremploi en milieu rural, également appelé « chômage caché ». La productivité de la terre (VAN par hectare) est, de façon étonnante, quasi-équivalente sur les

microstructures de moins de 1 ha et les grandes exploitations de plus de 30 ha. Ceci peut sans doute être expliqué par le fait que les petites exploitations sont peu spécialisées.

	Valeur ajoutée (PLN)	Jours chômés	Valeur ajoutée moyenne par hectare	Valeur ajoutée moyenne par jour chômé
< 1 ha	1 073	177	2 758	6
1 – 2 ha	4 875	311	3 274	16
2 – 5ha	10 062	431	3 159	23
5 – 7ha	16 545	550	2 780	30
7 – 20ha	35 520	506	2 947	70
20 – 30 ha	73 915	542	2 987	137
> 30 ha	151 100	493	2 945	306

Source : Banque Mondiale (2001)

**Tableau 12. Productivité du travail et de la terre en fonction de la SAU en Pologne (2000)**

### 3/ L'évolution du marché foncier

Avant l'adhésion à l'Union européenne, il n'existait pas de réel marché foncier libre en Pologne. En effet, l'offre en terres mises en vente était très faible, les propriétaires préférant louer leurs terres plutôt que de les céder. En effet, le prix des terres à vendre (de 2.400 à 4.400 PLN/ha en moyenne entre 1995 et 1999), très élevé par rapport à celui des terres en location (80 PLN/ha en moyenne sur la même période), n'encourageait ni les propriétaires à vendre leurs terres qui constituait un réel capital, ni les acheteurs potentiels en raison du coût, la cession de terre étant pourtant nécessaire à un changement sur le long terme (Banque Mondiale, 2001). Par ailleurs, les coûts de la transaction pour l'acheteur étaient très élevés, voire prohibitifs, atteignant 12,5 % de la valeur totale de la terre échangée, dont une taxe versée au Trésor Public égale à 5 % du montant de la transaction (Banque Mondiale, 2001).

	Prix de la terre (PLN/ha)	Prix de la terre (€/ha)	Equivalent pour 100 kg de seigle	Equivalent pour 100 kg de porc (prix vif, entrée abattoir)
1995	2 421	-	90,2	9,3
1996	3 216	952	82,4	10,8
1997	3 946	1 065	98,6	11,1
1998	4 379	1 117	124,7	12,8
1999	4 390	1 038	134,8	14,7
2000	4 786	1 194	115,3	13,3
2001	5 197	1 415	123,5	12,2
2002	5 042	1 307	135,8	13,8
2003	5 753	1 308	142,2	18,2

Sources : Banque Mondiale, GUS

**Tableau 13. Evolution du prix moyen d'achat des terres arables en Pologne observé par l'ANR lors des transactions privées (1995-2003)**

Les prix pratiqués par l'ANR lors de la vente de terres agricoles d'Etat, souvent en dessous de la valeur réelle des terrains, faisaient office de référence, notamment pour les banques octroyant des crédits à l'investissement en milieu rural. Cette sous-évaluation de la valeur des biens de l'exploitant constituait un obstacle à l'obtention d'un crédit, et donc à terme, à l'amélioration de la productivité et de la rentabilité de l'exploitation.

	Prix demandé par l'ANR (PLN/ha)	Prix moyen pratiqué dans le privé (PLN/ha)	ANR/Privé (%)
1995	1 491	2 421	61,6
1996	1 871	3 216	58,2
1997	2 444	3 946	61,9
1998	3 048	4 379	69,6
1999	n.d.	4 390	n.d.
2000	3 554	4 786	74,3
2001	3 414	5 197	65,7
2002	3 438	5 042	68,2
2003	3 619	5 753	62,9

Source : GUS, ANR, Banque Mondiale n.d. : non disponible

**Tableau 14. Evolution des prix pratiqués lors de transactions privées ou de transactions avec l'ANR (1995-2003)**

Enfin, si l'ANR est officiellement informée de toutes les transactions privées sur le marché foncier, les contrats qui étaient déclarés à l'agence sous-évaluaient la valeur réelle de la transaction, permettant ainsi aux exploitants individuels de payer des taxes moins élevées.

## B. Les problèmes de formation et d'information

### 1/ La formation des agriculteurs polonais est encore insuffisante

D'après les résultats du recensement agricole de 2002, moins de 40 % de la population agricole (c'est-à-dire les personnes vivant dans un foyer agricole) avaient un niveau d'éducation comparable à celui du baccalauréat, 49 % avaient reçu une éducation secondaire, et 17 % avaient suivi un enseignement professionnel agricole.

L'obtention d'un diplôme dans le domaine agricole n'est pas en Pologne une condition nécessaire à l'installation.

Cependant, cette formation professionnelle est déjà un critère à l'accession à de nombreux avantages, et notamment certains programmes d'intégration. A l'heure actuelle, le niveau d'éducation ne semble pas freiner l'obtention d'un crédit agricole (*Latruffe, 2004*).

### 2/ Le conseil en développement rural : les CDR et les ODR

Les problèmes d'information et de formation en Pologne sont bien réels. Le Krajowe Centrum Doradztwa Rozwoju Rolnictwa i Obszarów Wiejskich (ou Centre National de Conseil en Agriculture et Développement Rural), basé à Brwinów, à proximité de Varsovie, est chargé de la centralisation du conseil et de la formation en matière d'agriculture et de développement rural.

Ce centre est relayé en régions par 10 bureaux nationaux (Centrum Doradztwa Rozwoju Rolnictwa i Obszarów Wiejskich) et 19 bureaux régionaux (un par voïvodie, les Osrodek Doradztwa Rolnictwa i Obszarów Wiejskich).

Leur but est d'aider les communautés agricoles et rurales à trouver des solutions à leurs problèmes économiques et sociaux, notamment en aidant à la hausse des revenus familiaux. Ces conseils sont gratuits, mais il existe également des cabinets de conseil privés.

En ce qui concerne le conseil en développement agricole proprement dit, des sessions d'information peuvent être organisées dans des salles communes sur des points spécifiques, comme ce fut le cas durant la période de pré-adhésion. Mais la demande en conseil technico-économique doit émaner de l'agriculteur, avec lequel l'ODR collaborera.

### 3/ L'information spécialisée est encore limitée

L'un des principaux moyens d'information pour les agriculteurs reste la presse, agricole ou non. Des ouvrages spécialisés existent (comme Top Agrar Polska), mais ils ne touchent pas *a priori* une large majorité d'exploitants agricoles.

Par ailleurs, il est clair que les mentalités ont malheureusement peu évolué: les agriculteurs, comme l'ensemble des Polonais, attendent trop souvent que l'information leur parvienne directement, plutôt que d'essayer d'aller la chercher.

#### *4/ La coopération internationale*

Durant la phase de pré-adhésion, des programmes d'échanges avec des agriculteurs des pays de l'UE à 15 avaient été organisés. La coopération internationale peut être une solution au manque de formation de certains exploitants, mais elle n'est pour l'instant pas assez développée pour être d'une efficacité réelle. Par ailleurs, trop d'échanges ont lieu dans un but plus culturel qu'économique ou technique.

#### **C. Bilan : conditions nécessaires à une disparition progressive des microstructures**

L'imbrication entre problèmes fonciers et sociaux est le point majeur à retenir ici, plus encore en Pologne que dans d'autres Nouveaux Etats Membres. La répartition des structures agraires à la fin des années 1980 impliquait de fait une restructuration massive et poussée du milieu agricole.

Les liens entre politiques sociale et rurale en Pologne sont tels que des avancées nécessaires n'aboutissent pas aux modifications tant attendues.

1. L'éligibilité au système de pension du KRUS implique la possession d'au moins un hectare de SAU, empêchant ainsi tout abandon des parcelles par des exploitants peu performants, qui vivent d'une agriculture de semi-subsistance et des transferts sociaux,
2. Les conditions d'obtention d'une retraite versée par le ZUS (abandon de son activité agricole, cotisations élevées) incitent les ruraux à se déclarer comme exploitant agricole et à avoir un second emploi illégal,
3. La formation et l'information des agriculteurs sont insuffisantes, et ne permet pas d'espérer pour l'instant d'améliorations importantes de la productivité des petites exploitations,
4. Les coûts de transaction sont prohibitifs,
5. L'accès à l'emprunt, même s'il est en théorie facilité par des subventions gouvernementales, est encore difficile pour les petits exploitants.

Le phénomène de remembrement, tel qu'il a pu avoir lieu dans les années 1970 et 1980 en France, ne peut donc être accéléré que si un certain nombre de facteurs limitants sont à l'avenir levés.

#### **D. Perspectives de changement à la suite de l'entrée dans l'Union européenne**

Parmi les facteurs évoqués précédemment, certains pourraient partiellement disparaître dans un futur proche. D'autres paramètres doivent également être pris en compte.

##### *1/ Le changement de génération*

La population agricole polonaise est âgée (40 % des exploitants ont plus de 50 ans), et le changement de générations permettra sans doute d'accélérer la restructuration des exploitations.

Cependant, sans mesure d'accompagnement et d'incitation, ce changement risque de ne pas avoir un impact suffisamment important.

	Part dans la SAU nationale (%)	15 – 19 ans	20 – 29 ans	30 – 39 ans	40 – 49 ans	50 – 59 ans	60 – 64 ans	65 ans et plus
1 – 2 ha	4,62	0,2	6,4	18,0	28,1	21,5	7,5	18,3
2 – 3 ha	3,30	0,3	7,1	18,1	28,8	21,2	7,1	17,3
3 – 5 ha	8,30	0,3	8,2	19,3	30,1	21,1	6,5	14,5
5 – 7 ha	7,78	0,4	9,2	21,4	32,2	21,3	5,3	10,2
7 – 10 ha	10,36	0,5	10,2	22,7	34,4	21,4	4,2	6,6
10 – 15 ha	12,99	0,5	10,7	24,5	35,9	21,1	3,3	4,1
15 – 20 ha	8,37	0,4	11,0	26,1	37,2	20,0	2,7	2,6
20 – 50 ha	15,55	0,3	10,9	27,6	38,4	18,8	2,2	1,7
50 – 100 ha	4,85	0,2	10,8	26,6	40,7	18,1	2,3	1,3
100 ha et plus	20,10	-	8,3	21,2	41,6	23,6	3,4	-
Total	97,22	0,3	8,4	20,6	31,5	21,1	5,8	12,3

Source : GUS, Report on the Agricultural Census 2002

**Tableau 15. Répartition des exploitants agricoles par classe d'âge et taille des exploitations (supérieures à 1 ha), exprimée en pourcentage**

### 2/ Le nouveau système du KRUS et les aides au départ à la retraite anticipé

Le système de retraite du KRUS avait été construit selon des principes hérités du communisme : tous les agriculteurs payaient la même contribution et recevaient la même pension, quels que soient la taille de leur exploitation et leur niveau de production. Ainsi, en 2004, la pension moyenne d'un retraité agricole était d'environ 600 PLN par mois, soit environ 130 euros (1 € = 4,63 PLN en moyenne sur les 9 premiers mois 2004).

Une réforme est en cours, qui pourrait être appliquée dès 2005. Le niveau de la cotisation et de la retraite dépendrait alors de la taille de l'exploitation. Cependant, bien que l'objectif soit de libérer des terres, la moitié des exploitations polonaises étant inférieure à 7 hectares, cette mesure risque de n'avoir qu'un impact limité.

En revanche, les aides au départ à la retraite anticipé pourraient jouer un rôle important dans un avenir proche. Accordées dès 55 ans, contre 65 ans avec le système actuel du KRUS, ces aides seraient largement supérieures aux retraites agricoles traditionnelles : leur montant pourrait être égal à 210 % du montant actuel. La femme de l'exploitant pourrait également toucher 60 % de la retraite de son mari. Par ailleurs, ces retraités seraient autorisés à conserver une parcelle de terre et leur habitation.

Ces aides seront financées grâce au plan de développement rural, auquel l'UE contribue à 75 %. La Pologne a obtenu suffisamment de fonds pour permettre le financement de 60.000 retraites pendant 3 ans, pour un montant mensuel qui pourrait atteindre 1.000 PLN, soit environ 220 € (*communication personnelle de Mme Mróz Rychlika*).

### 3/ Les problèmes de qualité des produits excluent peu à peu les petits exploitants de l'agriculture commerciale

Les petites exploitations, et plus particulièrement les exploitations dites « sociales », ou d'autosubsistance, quand elles commercialisent une partie de leur production, ne peuvent offrir que des produits de qualité moyenne et souvent très hétérogène. Les faibles marges dégagées par l'exploitation ne permettent pas de réaliser d'investissement. Or, les industries de transformation sont de plus en plus exigeantes en ce qui concerne la qualité des produits, la régularité des approvisionnements, et les quantités livrées. Elles suivent ainsi les réglementations imposées par l'UE, mais également les changements d'habitudes alimentaires des consommateurs polonais.

Ainsi, les petits éleveurs se retrouvent-ils peu à peu exclus des circuits de commercialisation, et sont désormais obligés de livrer leur production à des abattoirs plus petits, moins regardant sur les problèmes de qualité de la matière première. La disparition de ces petites entreprises permettrait d'accélérer les cessations d'activité des exploitations non concurrentielles.

#### *4/L'attrait de l'agrotourisme, la création de résidences secondaires et l'agriculture biologique*

La Pologne a essayé depuis quelques années de développer des activités d'agrotourisme, qui est une des voies possibles de reconversion des exploitants en cessation d'activité. A l'heure actuelle, l'organisation est encore trop faible, notamment en ce qui concerne la coordination aux niveaux local et régional, et la réglementation trop laxiste.

De plus, certains exploitants pourraient cesser leur activité, et accepter de céder leur terre et leur habitation à des citoyens à la recherche d'une résidence secondaire. Ce phénomène pourrait se développer dans certaines régions du Sud de la Pologne.

Enfin, l'agriculture polonaise est réputée pour son caractère «biologique», à savoir l'utilisation peu élevée d'intrants. Cependant, aucun label Agriculture Biologique n'a pour l'instant été mis en place, car les débouchés sur le marché intérieur sont minces. En revanche, une telle production pourrait trouver preneur à l'exportation, et notamment en Allemagne.

#### **E. Conclusion**

Compte tenu des nombreux mécanismes qui devraient prochainement être mis en place pour favoriser l'évolution des structures, la Pologne se dirige désormais vers une agriculture se rapprochant de nos modèles occidentaux. Cependant, la transition sera longue, et une certaine partie de la population risque de se retrouver exclue si certaines erreurs du passé sont répétées. En effet, avec la privatisation des anciennes fermes d'Etat et la volonté d'augmenter leur productivité, une large majorité des anciens ouvriers agricoles se sont retrouvés sans emploi et pratiquement sans ressource, puisqu'ils ne touchent aucune pension du KRUS.

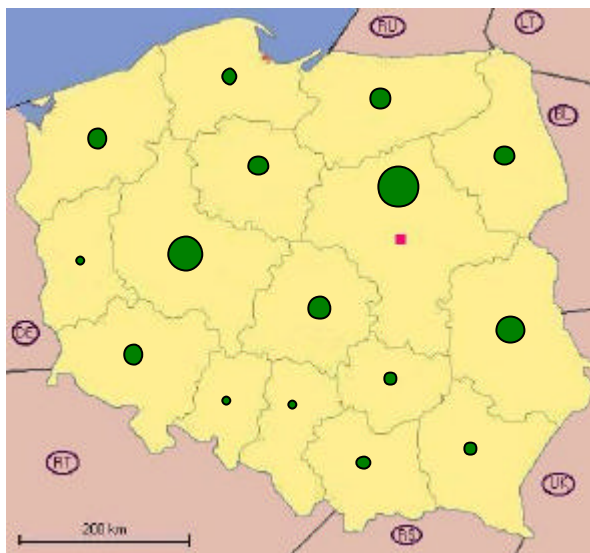
Le gouvernement polonais vise à terme une agriculture basée sur 400 à 500.000 exploitations compétitives, atteindre cet objectif pourrait prendre encore de nombreuses années. L'agriculture polonaise, si elle veut s'imposer comme l'un des acteurs clés des marchés européen et mondial, doit favoriser l'émergence d'exploitations de taille moyenne (autour de 30 ha), mais d'une technicité proche de nos standards européens. Ces structures existent déjà en Pologne, mais elles sont très minoritaires, et ne pourront émerger sans une réelle volonté gouvernementale de restructurer l'ensemble du secteur agricole, privé ou public.

## LE SECTEUR DE L'AMONT

### I. Les filières végétales

La SAU polonaise était en 2003 de 16.169.400 ha (16.899.300 ha en 2002). Les terres arables représentaient 12.650.500 ha, soit 78 % de la SAU. La surface cultivée en Pologne était de 10.889.000 ha en 2003, soit 67 % de la SAU.

#### A. La répartition de la SAU en Pologne



Source : GUS

**Figure 5. Répartition de la SAU en 2003 (total: 16 169 400 ha)**

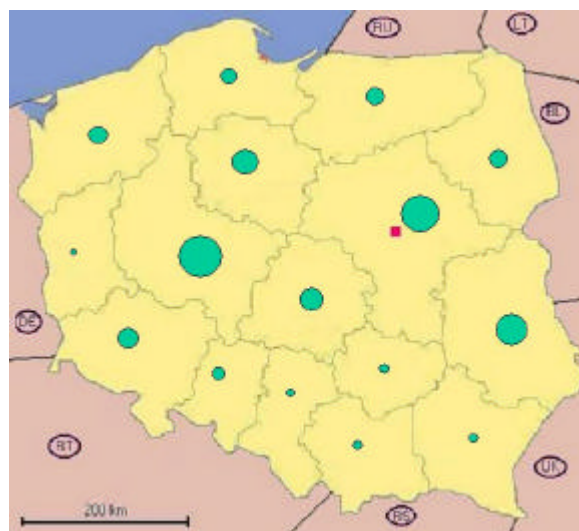
Les principales voïvodies agricoles de Pologne sont la Mazovie, avec 13,0% de la SAU nationale (soit 2.109.000 ha) et la Grande Pologne, avec 11,2% de la SAU (soit 1.805.400 ha).

#### B. Les céréales

##### *1/ Les surfaces et la production céréalières en Pologne*

Les surfaces céréalières en Pologne représentaient 8.163.000ha en 2003, soit 51 % de la SAU. La première céréale cultivée était le blé, suivie du seigle et de l'orge.

En raison de faibles doses d'intrants utilisés, les rendements restent inférieurs à ceux observés dans l'UE à 15 et présentent de fortes variabilités en fonction des conditions climatiques.



Source : GUS

**Figure 6. Répartition des surfaces céréalières en 2003 (total = 8.165.740 ha)**

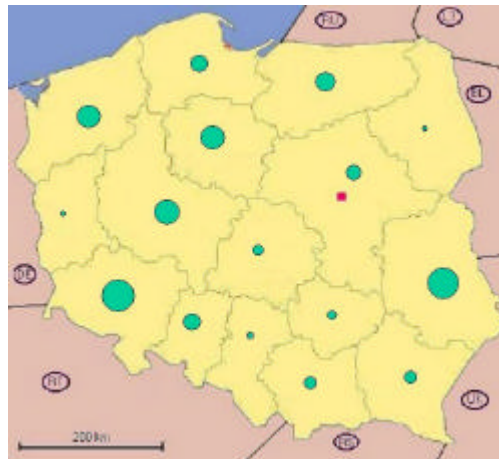
Les quatre premières régions céréalières représentaient 44 % des surfaces cultivées en 2003 :

- Grande Pologne (13,7 %, rendement moyen de 27,0 q/ha),
- Mazovie (12,0 %, rendement moyen de 25,8 q/ha),
- Lublin (10,0 %, rendement moyen de 28,5 q/ha),
- Couiavie-Poméranie (8,2 %, rendement moyen de 30,1 q/ha).

	Surface (1.000 ha)	Rendement (q/ha)	Production totale (1.000 t)
Total	8 166	28,7	23 391
Dont :			
Blé	2 308	34,0	7 858
Seigle	1 479	21,4	3 172
Orge	1 016	27,9	2 831
Avoine	527	22,4	1 182
Triticale	986	28,5	2 812

Source : GUS

**Tableau 16. Principales productions céréalières en Pologne en 2003**

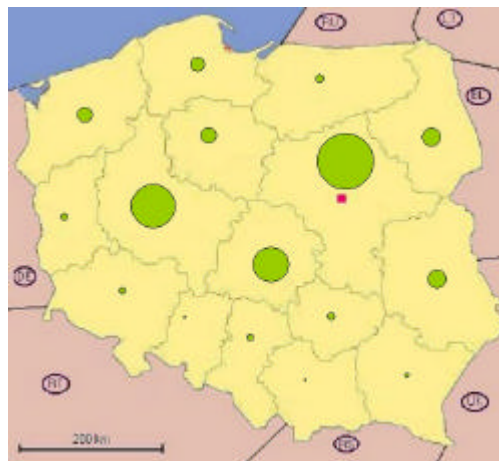


Source : GUS

**Figure 7. Répartition des surfaces en blé en 2003**  
(total = 2.308.045 ha)

Les surfaces en blé, soit 2.308.000 hectares pour le blé d'hiver et le blé de printemps en 2003, sont réparties dans quatre régions principales :

- Lublin (11,5 %, rendement moyen de 31,9 q/ha),
- Basse Silésie (12,0 %, rendement moyen de 37,2 q/ha),
- Grande Pologne (9,4 %, rendement moyen de 32,7 q/ha),
- Couiavie-Poméranie (8,9 %, rendement moyen de 34,8 q/ha).

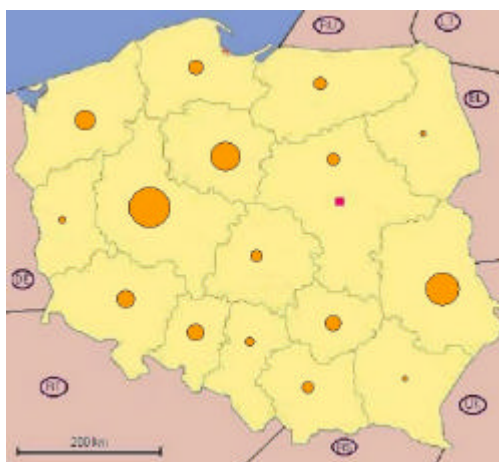


Source : GUS

**Figure 8. Répartition des surfaces en seigle en 2003**  
(total = 1.479.312 ha)

La moitié des surfaces en seigle est concentrée sur trois principales voïvodies :

- Mazovie (20,9 % des surfaces en 2003, rendement moyen de 21,6 q/ha),
- Grande Pologne (16,2 % des surfaces, rendement moyen de 20,2 q/ha),
- Lodz (13,1 % des surfaces, rendement moyen de 19,4 q/ha).



Source : GUS

**Figure 9. Répartition des surfaces en orge en 2003  
(total = 1.016.150 ha)**

En 2003, les surfaces en orge (orge d'hiver et orge de printemps) étaient concentrées sur trois voïvodies :

- Grande Pologne (15,2 % des surfaces),
- Lublin (12,1 %),
- Couiavie-Poméranie (11,2 %).

## 2/ Une balance commerciale négative

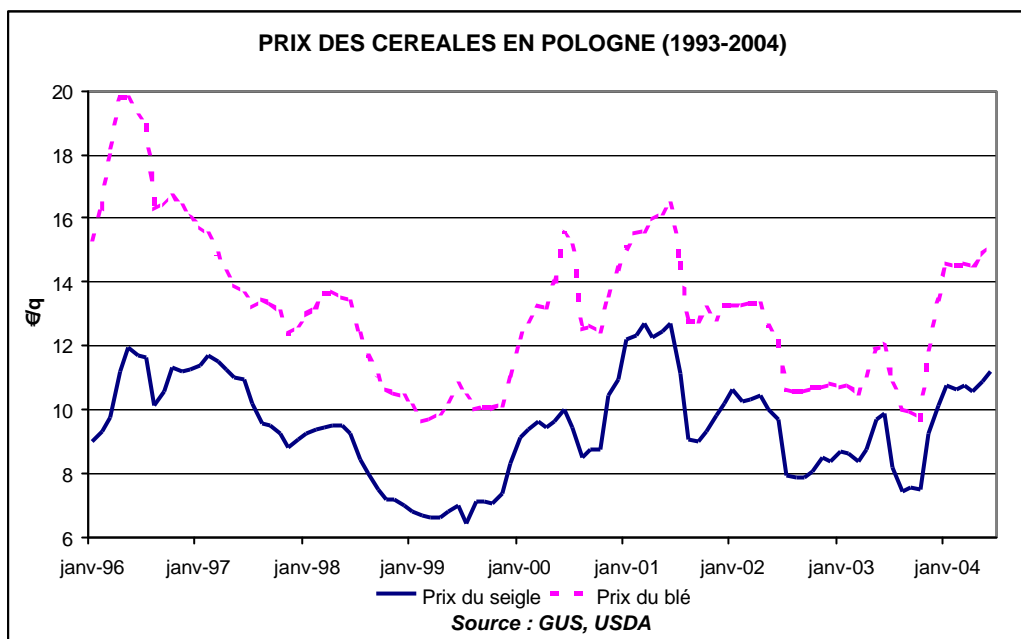
La Pologne est globalement déficitaire en céréales, avec un taux d'autoapprovisionnement moyen de 97,2 % en 2003. Elle est autosuffisante en blé tendre (104,3%), mais doit importer d'autres céréales pour couvrir ses besoins. L'UE à 15 est un partenaire commercial privilégié, couvrant 34,4 % des importations totales en céréales de la Pologne lors de la campagne 2002-2003.

	Blé tendre	Blé dur	Seigle	Orge	Avoines	Triticale	Mais grains	Autres céréales	Total céréales
Production	9 304	-	3 831	3 370	5 323	3 048	1 962	40	26 878
Importation	65	84	61	373	4	16	208	6	817
Exportation	1 142	8	11	8	6	1	24	4	1 204
Consommation totale <sup>(1)</sup>	8 923	75	4 098	3 779	5 529	3 227	1 986	43	27 660
<i>Dont utilisation en alimentation animale</i>	3 435	0	1 952	2 705	4 869	2 851	1 800	4	17 616
Autosuffisance (%)	104,3	-	93,5	89,2	96,3	94,5	98,8	93,0	97,2

Source : GUS <sup>(1)</sup> : consommation totale = production + importations – exportations + variation de stocks

**Tableau 17. Bilan du secteur des céréales de la Pologne pour la campagne 2002-2003 (1.000 tonnes)**

Les cultures céréalières ayant beaucoup souffert de la sécheresse de l'été 2003, et avec l'ouverture des marchés européens, il est devenu fin 2003-début 2004 très intéressant pour les fabricants d'aliment du bétail polonais de s'approvisionner en Allemagne de l'Est. En effet, les cours en Pologne ont fortement augmenté en un an (+ 23 % pour le blé et + 36 % pour le seigle entre mai 2003 et mai 2004).



### *3/ La qualité des produits céréaliers pose encore problème*

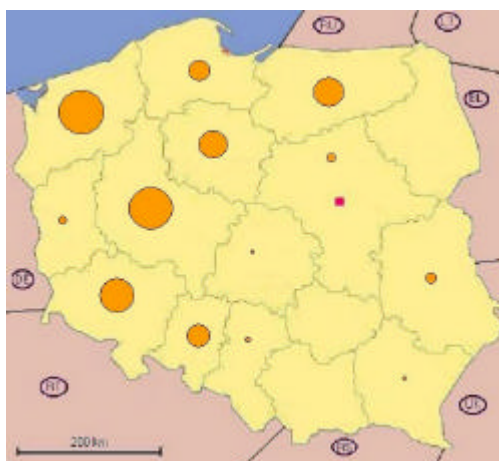
La conservation à la ferme n'étant pas réalisée dans des conditions optimales, la qualité des céréales peut alors poser des soucis aux transformateurs, notamment aux fabricants d'aliment. Ceux-ci essaient donc de sélectionner avec le plus grand soin leurs matières premières, et de favoriser les achats durant la période de récolte. Cependant, cette solution ne peut être mise en œuvre que de façon limitée, compte tenu des capacités financières parfois limitées des acheteurs, et du comportement spéculatif des producteurs de céréales.

#### C. Les oléo-protéagineux

##### *1/ La production d'oléo-protéagineux en Pologne*

Les surfaces utilisées en oléo-protéagineux en Pologne sont essentiellement destinées à la production de colza (97 % des surfaces), ce qui représente 426.000 ha semés en 2003 (rendement moyen : 18,6 q/ha, soit une diminution de 16,3 % par rapport à 2002). Cette production est très peu développée par rapport aux pays d'Europe occidentale. Les surfaces en colza ne représentent qu'environ 4% des surfaces cultivées en Pologne, contre 10 à 15 % dans les pays de l'UE à 15.

L'entrée dans l'Union européenne et l'arrivée de la PAC pourraient entraîner une augmentation des surfaces dédiées aux oléo-protéagineux. En effet, les productions céréalières étaient particulièrement soutenues par le gouvernement polonais jusqu'en 2004. Les modalités d'application de la PAC ne permettant pas aux agriculteurs de toucher des aides équivalentes, certains pourraient donc choisir de s'orienter vers la production de colza.



Source : GUS

**Figure 10. Répartition des surfaces en colza en 2003  
(total = 426.270 ha)**

Deux tiers de la surface totale dédiée au colza est répartie sur cinq voïvodies de l'Ouest de la Pologne en 2003:

- Poméranie Occidentale (16,3 % des surfaces, rendement moyen de 17,3 q/ha),
- Grande Pologne (15,8 %, rendement moyen de 20,2 q/ha),
- Basse Silésie (12,7 %, rendement moyen de 24,3 q/ha),
- Warmie-Mazurie (11,2 %, rendement moyen de 24,9 q/ha),
- Couiavie-Poméranie (10,6 %, rendement moyen de 21,5 q/ha).

Cette répartition peut s'expliquer par l'importance des exploitations publiques impliquées dans la production de colza : elles rassemblaient environ 42 % des surfaces en colza en 2003. En 1995, cette proportion s'élevait à plus de 48 %. En effet, ces fermes publiques, héritées des anciennes exploitations d'Etat, sont majoritairement situées dans les régions Nord et Ouest de la Pologne.

	Colza	Tournesol	Soja	Total principaux oléo-protéagineux
Production	953	1	-	954
Importation	6	21	7	34
Exportation	30	0	0	30
Consommation totale <sup>(1)</sup>	922	22	7	951
Dont utilisation en alimentation animale	-	3	7	10
Autosuffisance (%)	103,4	4,5	-	100,3

Source : GUS <sup>(1)</sup>: consommation totale = production + importations – exportations + variation de stocks

**Tableau 18. Bilan du secteur des graines d'oléo-protéagineux de la Pologne pour la campagne 2002-2003 (1.000 tonnes)**

La Pologne est autosuffisante en graines d'oléo-protéagineux. Mais, le pays est, en revanche, déficitaire en tourteaux.

## 2/ Le secteur des tourteaux

La Pologne produit exclusivement du tourteau de colza (512.000 tonnes sur la campagne 2002-2003), et importe des tourteaux de tournesol et de soja. En effet, la plupart des industriels de l'alimentation animale préfèrent incorporer du soja plutôt que du colza, qui est alors exporté, en très grande partie vers l'UE à 15.

Les importations de tourteau de soja proviennent des Etats-Unis et du Brésil, souvent via l'UE.

	Colza	Tournesol	Soja
Production	512	-	-
Importation	13	154	1 413
Exportation	187	-	-
Consommation totale <sup>(1)</sup>	338	154	1 413
Autosuffisance (%)	151,5	-	-

Source : GUS <sup>(1)</sup> : *consommation totale = production + importations – exportations + variation de stocks*

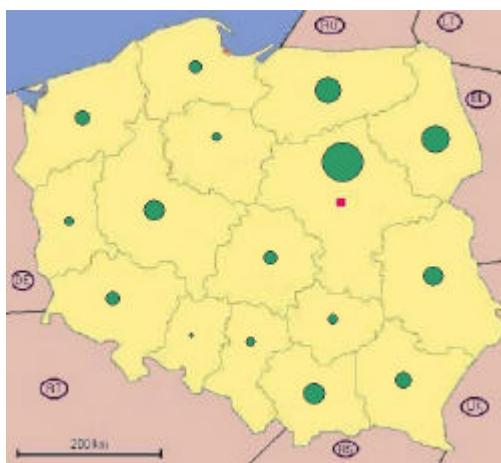
**Tableau 19. Bilan du secteur des tourteaux de la Pologne pour la campagne 2002-2003 (1.000 tonnes)**

## D. Les productions fourragères

### 1/ Les surfaces fourragères permanentes

Les surfaces fourragères (prairies et pâtures permanentes) représentaient 3.268.000 hectares en 2003, soit 20 % de la SAU nationale.

Ces surfaces sont réparties sur les principales voïvodies possédant un élevage de ruminants, et notamment la Mazovie (14,8 % des surfaces fourragères en 2003) et la Podlachie (10,3 %).

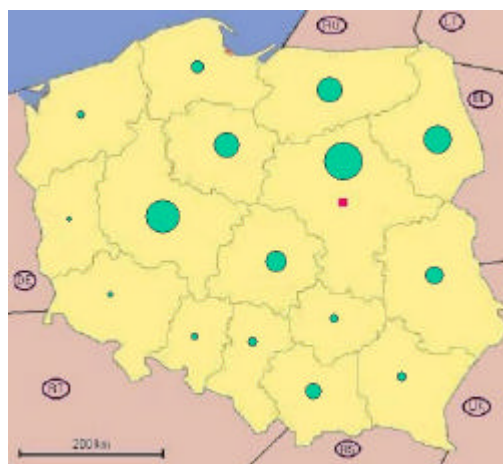


Source : GUS

**Figure 11. Répartition des surfaces fourragères permanentes en 2003 (total = 3.268.461 ha)**

### 2/ Les surfaces en plantes fourragères

La répartition des surfaces en betteraves et autres plantes fourragères permet d'avoir une première appréciation du degré d'intensité des productions bovines.



Source : GUS

**Figure 12. Répartition des surfaces en betteraves et autres plantes fourragères en 2003 (total = 789.424 ha)**

Des voïvodies comme la Grande Pologne ou la Couiavie-Poméranie, qui représentent respectivement 7,7 et 3,3 % des surfaces fourragères permanentes (prairies et pâtures), prennent une place plus importante au niveau des surfaces en plantes fourragères (respectivement 12,4 et 9,3 %). Ces deux voïvodies semblent donc avoir choisi pour leurs ruminants une orientation plus intensive.

#### E. L'utilisation des intrants est encore faible

L'une des principales voies d'augmentation des rendements en Pologne sera un recours plus important à des intrants (semences adaptées, engrais, pesticides), qui permettrait de compenser partiellement la forte influence des conditions climatiques et la mauvaise qualité des terres dans certaines régions.

La faible utilisation d'intrants est souvent due aux manques de moyens financiers des agriculteurs. Mais paradoxalement, le gouvernement polonais aimerait pouvoir jouer sur le caractère «sain », voire même «biologique » de son agriculture, ce qui demanderait une intensification modérée des cultures. Cependant, si l'agriculture biologique devait réellement se développer en Pologne (probablement pour une exportation des produits vers des pays de l'UE à 15), elle nécessiterait un encadrement législatif strict qui est pour l'instant inexistant, et des investissements importants sur des exploitations dont la trésorerie reste limitée.

	Utilisation (kg/ha)
Engrais chimiques et minéraux	93,6
Dont :	
Engrais azotés	51,5
Engrais phosphatés	18,7
Engrais potassés	23,4
Chaux	94,6

Source : GUS

**Tableau 20. Utilisation d'engrais en Pologne en 2002/2003**

## II. Les industries de l'alimentation animale

### A. L'industrie de l'alimentation animale avant 1989, et le processus de privatisation

#### *1/ Le développement de la production d'aliment du bétail dans les années 1970*

Le développement de la production d'aliment du bétail en Pologne dans les années 1970 est directement lié aux programmes de soutien à la filière avicole, mis en place par la FAO. En effet, avec l'apparition d'élevages de plus en plus rationalisés, qui exigeaient de l'aliment complet, et non plus des concentrés protéiques destinés à compléter les céréales produites à la ferme, les usines d'aliments ont peu à peu accru leurs capacités de production. Les premix et les concentrés protéiques étaient, en général, importés.

La production d'aliment complet dépassait dix millions de tonnes à la fin des années 1970, répartis comme suit :

- 70 % en aliments porcins,
- 20 à 25 % en aliments bovins,
- 5 à 10 % en aliments volailles.

L'Etat possédait plusieurs entreprises de fabrication d'aliment, qui côtoyaient de petites structures privées (CFCE, 2002).

#### *2/ Une qualité en baisse dans les années 1980*

Deux éléments majeurs peuvent expliquer la décennie de récession quantitative et qualitative qu'a connue la production d'aliment du bétail dans les années 1980 :

- la production agricole étant de plus en plus planifiée, et donc déconnectée des lois de l'offre et de la demande, il était devenu facile pour les producteurs d'aliment d'assurer un débouché pour leurs produits, sans pour autant développer leurs gammes ou investir dans des activités de Recherche & Développement. La qualité a donc peu progressé durant cette période.
- un embargo sur les matières premières, en vigueur à partir de 1982, et le manque croissant de devises nécessaires à l'achat des céréales, de soja, et des premix a conduit à une diminution de la production totale d'aliment complet, qui ne s'élevait plus qu'à 6 millions de tonnes annuelles à la fin des années 1980 (et 4,5 millions en 1990).

La répartition de la production d'aliment complet était alors la suivante :

- 60 % en aliments porcs,
- 30 % en aliments volailles,
- 10 % en aliments bovins.

La production de concentrés connut dans le même temps une phase de croissance, atteignant 330.000 tonnes en 1990 (CFCE, 2002).

#### *3/ La privatisation des usines Bacutil et l'arrivée de capitaux étrangers*

La réduction des cheptels et le début des processus de privatisation ont entraîné une forte restructuration du secteur de l'alimentation animale en Pologne.

Les 52 sites de production Bacutil appartenant à l'Etat ont connu au début des années 1990 de graves difficultés financières, et ont été privatisés à partir de 1992. Ces usines ont été soit reprises par leurs anciens employés, ce qui a donné naissance au groupe Rolimpex, soit cédées à des capitaux étrangers, notamment dans la seconde moitié de la décennie.

L'arrivée des grandes firmes internationales, notamment Cargill et Provimi, a permis la modernisation des outils et l'augmentation des capacités de production (CFCE, 2002).

## B. La production d'aliment du bétail

### 1/ Les grandes firmes étrangères sont déjà installées en Pologne

De nombreuses entreprises étrangères se sont installées en Pologne dans les années 1990. Les outils obsolètes ont été peu à peu modernisés, d'autres ont été construits, entraînant une augmentation de la production. Le secteur est désormais largement dominé par des capitaux étrangers.

#### a. Les producteurs d'aliment complet

En ce qui concerne la fabrication d'aliment complet, les deux principaux acteurs du marché sont des groupes étrangers : Provimi, qui vient de fusionner avec Rolimpex (30 % de parts de marché à eux deux en 2003), et Cargill. D'autres sociétés de taille moins importante sont également présentes : Hendrix (capitaux polonais et néerlandais), Dossche (capitaux polonais et belges), ou bien encore Wipasz (capitaux polonais). Ces dernières entreprises sont notamment très présentes sur le marché de l'aliment pour volaille.

Il existe également de nombreuses petites entreprises, à capitaux principalement polonais, mais dont la part de marché est en régression.

#### b. Les producteurs de concentrés et de minéraux

Les entreprises étrangères dominent également le secteur des additifs : Roche Vitamins (Suisse), Trouw Nutrition (Pays-Bas), BASF (Allemagne), sont les principaux producteurs sur ce marché, avec le polonais LNB.

### 2/ La production d'aliment du bétail a récemment retrouvé son niveau de 1990

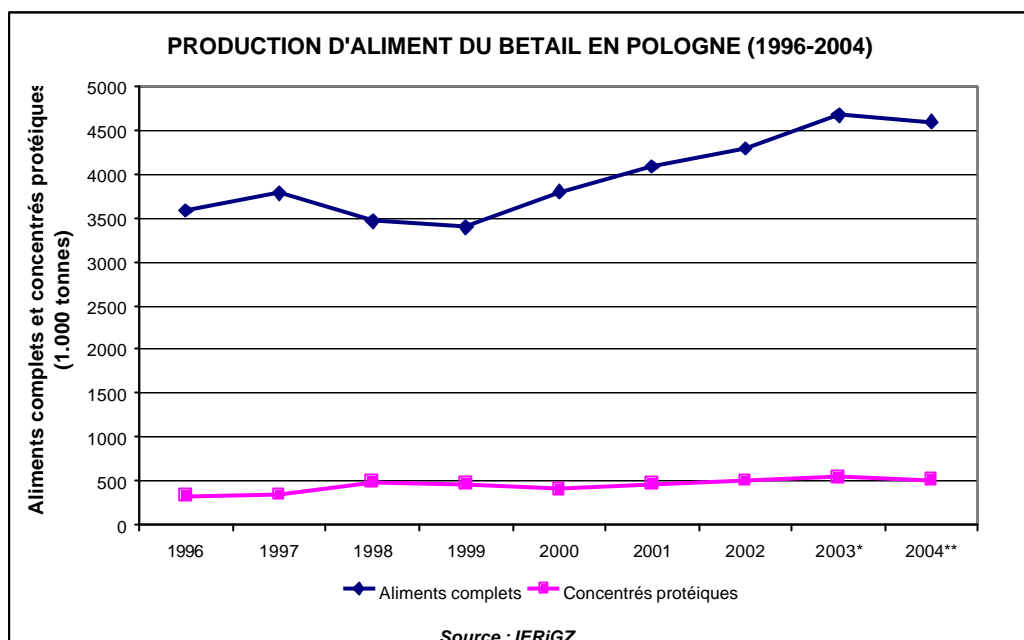
Avec l'effondrement de l'agriculture et les difficultés financières qu'a connus le secteur de l'alimentation animale, la production d'aliment du bétail a été marquée par une diminution de 20 % entre 1990 et 1996. La production de concentrés était encore peu développée en 1990, puisque l'aliment complet représentait alors environ 80 % des volumes d'aliments produits. En 2003, cette proportion était ramenée à 65 %.

La croissance des productions hors-sol au cours de la dernière décennie a été favorable à l'accroissement de la production d'aliment du bétail entre 1996 et 2002, qui a atteint un total de 4.885.000 tonnes en 2002, tous produits confondus, soit une progression de 20%. La production, qui a retrouvé courant 2003 son niveau de 1990, devrait encore augmenter dans les années à venir.

	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003*	2004**
Aliments complets	4 434	3 587	3 789	3 466	3 394	3 800	4 090	4 300	4 680	4 600
dont production sur des sites employant plus de 50 salariés	1.000 t	n.d.	n.d.	n.d.	2 404	2 305	2 880	3 140	3 300	3 750
	%	n.d.	n.d.	n.d.	69	68	76	77	77	82
Concentrés protéiques	328	326	340	488	467	400	460	505	540	510
dont production sur des sites employant plus de 50 salariés	1.000 t	n.d.	n.d.	n.d.	298	271	230	280	320	340
	%	n.d.	n.d.	n.d.	61	58	57	61	63	67
Concentrés énergétiques	n.d.	n.d.	n.d.	3,8	3,6	4,5	5	5	6	6
Aliment d'allaitement	n.d.	n.d.	n.d.	7,4	10,2	8	8	10	12	12
Aliment minéral	n.d.	n.d.	n.d.	17,5	6,4	8	9	10	12	12
Premix industriels et fermiers	37	27	28	46	47	52	53	55	60	60
<b>Production totale</b>	<b>4 968</b>	<b>4 023</b>	<b>4 248</b>	<b>4 028</b>	<b>3 928</b>	<b>4 270</b>	<b>4 625</b>	<b>4 885</b>	<b>5 310</b>	<b>5 200</b>

Source : IERiGZ n.d. : non-disponible \* : estimations \*\* : prévisions

**Tableau 21. Production d'aliment du bétail en Pologne (1.000 tonnes)**



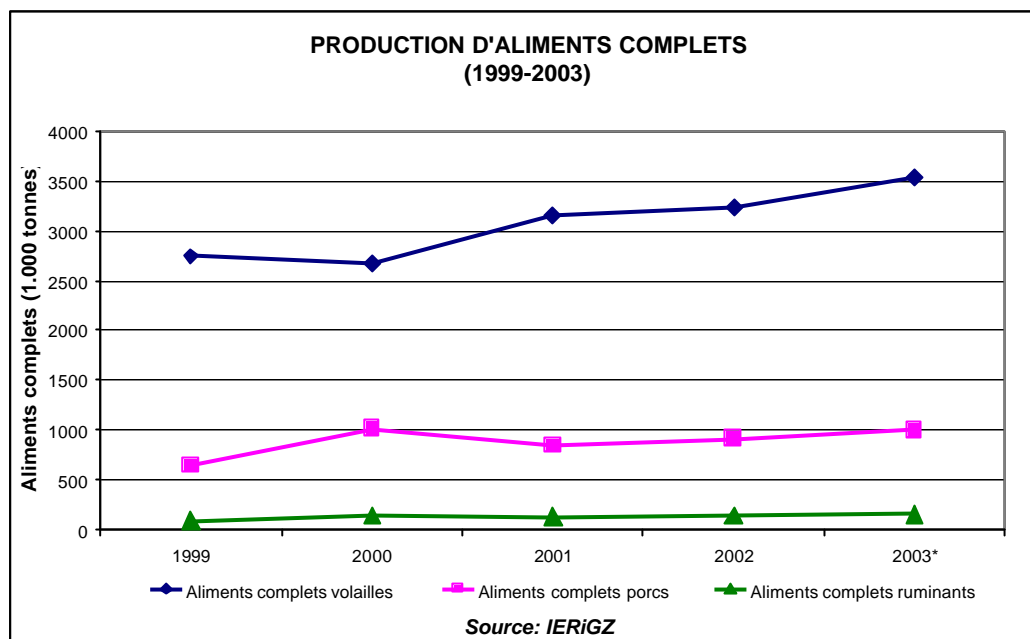
3/ Une production d'aliment majoritairement destinée aux productions hors-sol

La production d'aliment du bétail en Pologne est très fortement influencée par l'évolution des productions hors-sol, les aliments pour ruminants ne représentent que 4,3% de la production totale d'aliments complets et de concentrés protéiques en 2003.

	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Aliment complet</b>	<b>90,1</b>	<b>91,3</b>	<b>91,2</b>	<b>90,4</b>	<b>90,2</b>
Dont :					
Aliments volailles	71,0	63,6	69,4	67,2	67,8
Aliments poulets de chair	35,5	31,0	35,0	33,2	34,5
Aliments autres volailles	35,3	32,6	34,4	34,0	33,3
Aliments porcs	16,6	24,1	18,6	19,0	19,1
Aliments engraissement	12,2	20,0	14,4	14,8	15,3
Autres aliments	4,4	4,1	4,2	4,2	4,0
Aliments bovins et ovins	2,5	3,6	3,2	3,0	3,3
<b>Concentrés protéiques</b>	<b>9,9</b>	<b>8,7</b>	<b>8,8</b>	<b>9,6</b>	<b>9,8</b>
Dont :					
Porcs	9,1	7,2	7,1	7,6	7,6
Volailles	1,1	0,8	1,0	1,1	1,2
Bovins	0,7	0,7	0,7	0,9	1,0
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

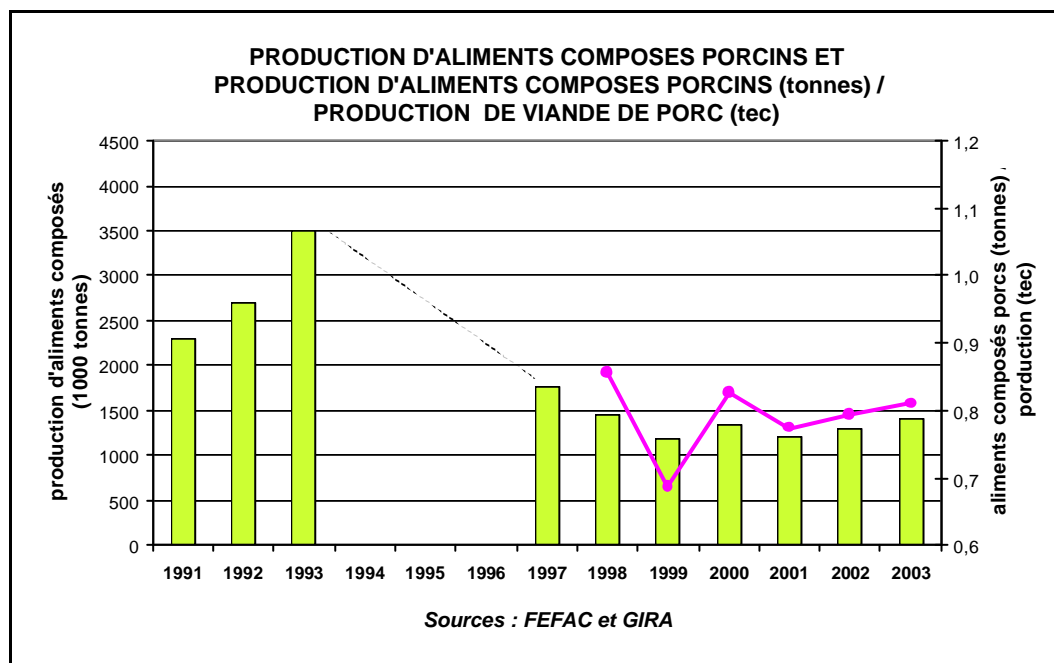
Source : IERiGZ

Tableau 22. Importance des différentes espèces dans la fabrication d'aliments complets et de concentrés protéiques (%)



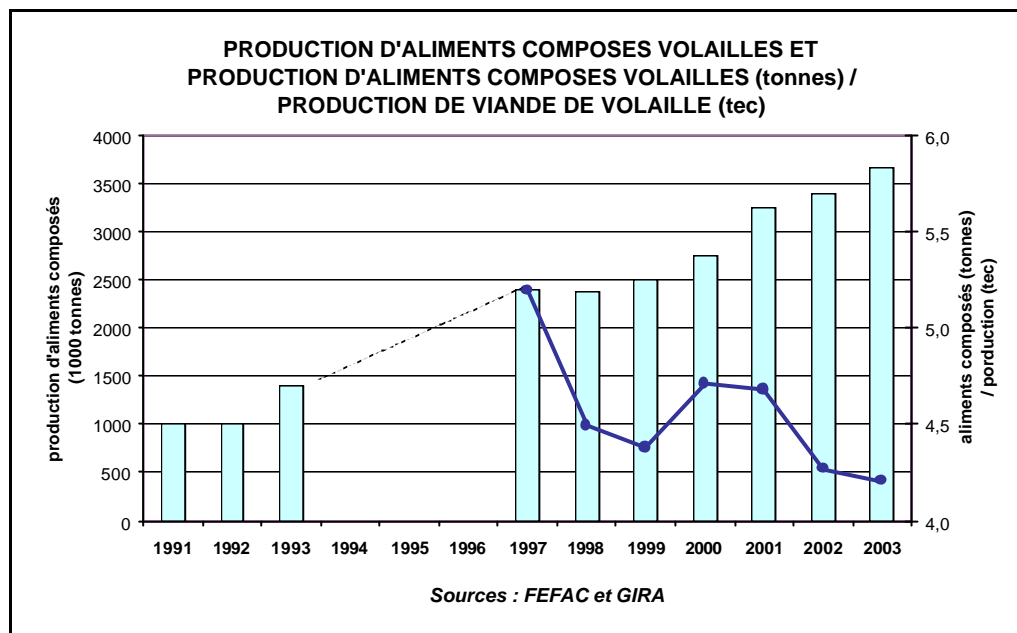
Le taux de pénétration des aliments industriels dans le secteur porcin est nettement moins élevé que dans l'Union européenne. En effet, le rapport entre la production d'aliments composés porcins produits (exprimée en tonnes) et la production de viande porcine (exprimée en tec) s'élève actuellement en Pologne à 0,8 points contre environ 2,5 points dans l'Union européenne à 15.

La faiblesse de ce ratio montre que l'engraissement des porcs est encore très largement réalisé à partir d'un aliment fabriqué à la ferme.



Ce n'est pas le cas pour le secteur de la volaille où le ratio s'est élevé ces deux dernières années à un peu plus de 4,2 points, soit un niveau proche de celui de l'UE à 15 (4,1 points en moyenne au cours de ces cinq dernières années). Ces données confortent l'idée que la quasi-totalité des volailles sont produites à partir d'aliments industriels.

Les productions d'aliments et de volailles ont progressé à peu près au même rythme (respectivement + 10 % et + 11 % au cours des 10 dernières années), la valeur de ce rapport a diminué régulièrement sur cette période, reflétant l'amélioration des performances techniques des élevages avicoles.



a. L'aliment complet est très majoritairement destiné à la volaille

La production d'aliment complet a été très fortement influencée par le développement, dans les années 1970, d'une production avicole extrêmement rationalisée. Les éleveurs se sont toujours approvisionnés en aliment complet ; la fabrication d'aliments à la ferme est peu répandue dans les élevages avicoles polonais. En 2003, la production d'aliment complet pour volailles a atteint 3.539.000 tonnes, et celle de concentré protéique 56.000 tonnes.

En juin 2004, le prix de l'aliment croissance complet pour poulet de chair avoisinait les 260 €/tonne.

b. Les concentrés protéiques incorporés aux céréales auto-consommées dans les élevages porcins

Traditionnellement en Pologne, les porcs sont nourris avec les céréales produites sur l'exploitation, auxquelles l'éleveur ajoute des concentrés protéiques et vitaminiques. Ainsi, même si l'offre en aliments complets existe, ce marché est encore restreint par rapport à celui des concentrés.

La production d'aliments complets porcs a progressé de 56 % entre 1999 (640.000 tonnes) et 2003 (997.000 tonnes). La production de concentrés protéiques porcs a augmenté de 27 % entre 1999 (313.000 tonnes) et 2003 (397.000 tonnes). La part de l'aliment complet dans l'alimentation des porcs devrait peu à peu augmenter avec la concentration de la production porcine dans des élevages de taille plus importante, plus exigeants en matière d'alimentation.

En juin 2004, le prix de l'aliment complet croissance s'élevait à environ 200 €/tonne, et le concentré protéique à 480 € pour un sac de 25 kg.

c. Une offre en aliments bovins encore très faible

Le marché des aliments pour bovins, qu'il s'agisse d'aliments complets ou de concentrés protéiques, est encore peu développé en Pologne. En 2003, la production a atteint 154.000 tonnes d'aliment complet, et 52.000 tonnes de concentrés. Les exploitations bovines, souvent de très petites structures et majoritairement laitières, sont, pour la majeure partie d'entre elles, peu consommatrices d'intrants et privilégient l'alimentation fourragère.

En juin 2004, le prix du concentré protéique pour vaches laitières avoisinait 220 €/tonne, tandis que le concentré destiné à l'engraissement de jeunes bovins s'élevait à environ 190 €/tonne.

*4/ L'interdiction des farines animales est récente en Pologne*

La loi concernant l'interdiction de l'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage est entrée en vigueur en octobre 2003. Ceci a entraîné une hausse importante des prix des aliments fin 2003 ; ils se sont par la suite stabilisés, et devraient à l'avenir s'aligner sur les prix pratiqués dans l'UE à 15.

*5/ Une diversification de l'offre est encore souhaitable*

L'évolution vers des exploitations de plus en plus productives devrait conduire à une augmentation de la demande en aliment du bétail (aliments complets et concentrés) en Pologne.

A l'heure actuelle, la large majorité des entreprises possède des outils de production performants et utilisés en sous-capacité : le potentiel de production est donc présent, et pourrait être mis en œuvre dans les prochaines années.

La croissance de ce secteur pourrait passer par une diversification de l'offre proposée aux éleveurs, notamment en ce qui concerne les productions bovines. Même si une diminution du cheptel total peut être attendue, l'évolution des structures de cheptel et la disparition progressive des systèmes de conduite entièrement à l'herbe devraient conduire à une augmentation des besoins en aliments complets et en concentrés pour bovins. Ces produits représentent actuellement moins de 5% du tonnage total.

Par ailleurs, le développement de productions sous signe de qualité, qui peut être envisagé à moyen terme, entraînera également l'apparition d'une demande très spécifique pour des produits qui n'ont, pour le moment, pas été introduits sur le marché polonais.

SECTEUR DE L'ALIMENTATION ANIMALE

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"><li>- Beaucoup d'entreprises étrangères présentes, qui amènent des capitaux et de la technologie</li><li>- Potentiel déjà en place pour une hausse de la production</li><li>- Excellente couverture du territoire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Faible diversité de l'offre</li><li>- Forte concurrence, car beaucoup de petites entreprises présentes</li><li>- Concentration des installations nécessaire</li></ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"><li>- Diversification de l'offre, notamment en aliments bovins</li><li>- Production porcine : probable développement des besoins en aliment complet</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Problème de la qualité des matières premières</li><li>- Sous-utilisation du colza</li><li>- Dépendance des Pays Tiers pour le tourteau de soja</li></ul>

*Le secteur de l'alimentation animale devra proposer une offre plus diversifiée, qui répondra aux attentes d'éleveurs soucieux de leurs résultats technico-économiques et de la qualité de leurs produits. La qualité des matières premières d'origine polonaise pose encore des problèmes aux industriels de l'alimentation animale, et l'approvisionnement en matières à haute teneur en protéines dépend des Pays Tiers, depuis l'interdiction des farines animales.*

### III. Le secteur de la génétique

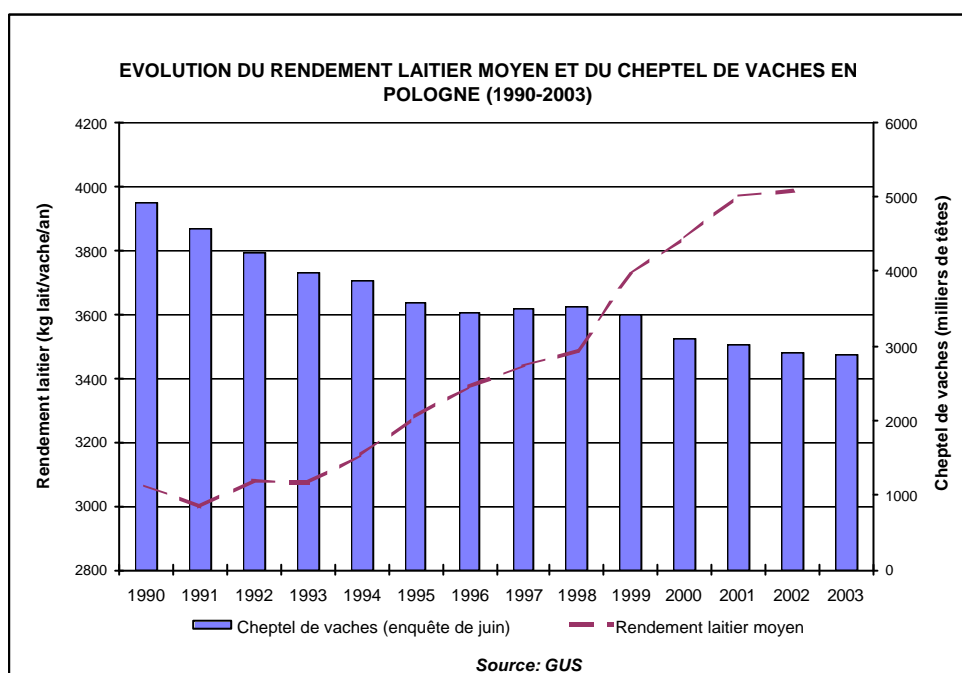
A. La génétique bovine est encore presque exclusivement aux mains de l'Etat

#### *1/ La composition et les résultats du cheptel bovin polonais*

a. L'holsteinisation progressive du cheptel

La Pologne possède quelques races bovines locales (Pie Noire polonaise et Rouge polonaise), utilisées pour la production de lait comme de viande. Ces races mixtes disparaissent peu à peu au profit d'animaux plus productifs, ce qui favorise l'émergence d'une production plus spécialisée.

La race Holstein a ainsi été introduite dès 1975 en Pologne, avec l'importation de matériel génétique étranger. Cette holsteinisation progressive a permis l'augmentation des rendements laitiers, et l'amélioration de la qualité du lait, mais a également favorisé la diminution du cheptel polonais.



A l'heure actuelle, les deux races pie noires (Pie Noire polonaise et Holstein) prédominent :

Plus de 80 % du cheptel est constitué de pie noires

- 4 % de Frisonne Rouge

- 1 % de Simmental

- 1 % de Rouge polonaise

- environ 12 % de croisées et de races à viande, et quelques races laitières à petits effectifs (Jersiaise, Montbéliarde).

En ce qui concerne la production laitière, le rendement moyen était d'environ 4.000 kg de lait/vache/an à la fin de l'année 2003.

Les vaches inscrites au contrôle laitier qui représentent 15 % des effectifs (80 % de ces animaux étant des Holstein) ont un rendement laitier moyen de 6.200 kg/vache/an.

## 2/ Le programme d'évaluation génétique des bovins laitiers

Ce programme est coordonné par trois organismes (quatre depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004) :

- le KCHZ (Krajowe Centrum Hodwli Zwierzat), ou Centre National de l'Elevage, qui est chargé du contrôle laitier,
- l'Institut Zootechnique, qui s'occupe notamment des calculs d'index,
- les stations d'insémination artificielle,
- et les associations d'éleveurs depuis quelques mois.

L'ANR ne participe pas au programme, et ne joue en fait qu'un rôle purement commercial dans l'amélioration génétique bovine, en achetant à l'étranger et en revendant sur le marché local des animaux à fort potentiel génétique.

## 3/ Un secteur encore quasiment exclusivement aux mains de l'Etat

Le matériel génétique est exclusivement détenu par des entreprises publiques. La génétique privée étrangère n'est présente en Pologne qu'en tant que fournisseur de reproducteurs aux structures d'Etat.

Sous le régime communiste, 120 exploitations étaient chargées de toute l'amélioration génétique, animale et végétale. Avec la privatisation des fermes d'Etat, elles ont acquis le statut de S.A.R.L. au capital 100 % détenu par l'ANR. Il reste aujourd'hui une quinzaine d'établissements proposant une offre génétique animale, bovine ou autre.

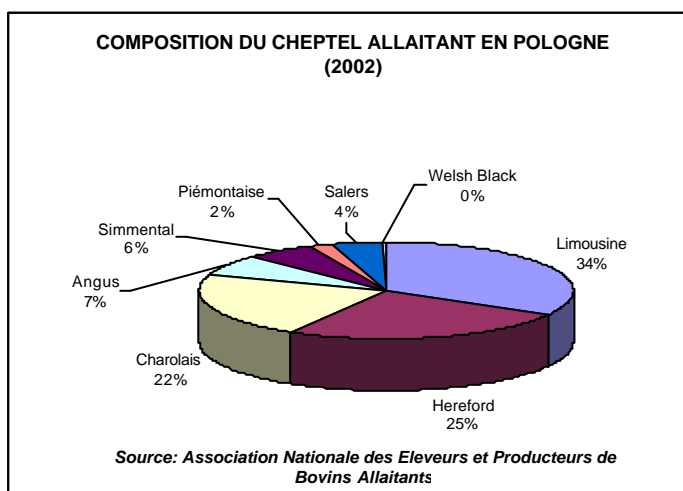
Les quatre centres d'insémination artificielle sont désormais en cours de privatisation, même si l'Etat détenait en 2002 près de 70 % de leur capital. Ces stations couvrent l'ensemble de la Pologne : l'Ouest avec la station de Poznan, le Nord avec Bydgoszcz, le Sud avec Krasne, et l'Est avec Lowicz (à proximité de Varsovie) (OFIVAL, 2002, ANR, 2003).

En 2003, près de 2,4 millions de vaches ont été inséminées (génisses exclues), soit 77,1 % du cheptel total. En 1995, cette proportion s'élevait à 61,0 %. L'utilisation de l'IA est importante en Pologne, et en nette progression.

## 4/ La génétique d'animaux allaitants est importée d'Europe occidentale

Avec les programmes de développement de la production bovine allaitante lancés dans les années 1990, la Pologne a commencé à importer des animaux de races à viande en provenance d'Europe de l'Ouest.

Les races les plus achetées furent la Limousine, le Hereford et la Charolaise. En 2002, les effectifs de femelles de race à viande sont encore très modestes, ils atteignaient au total 11.332 têtes en race pure.



## B. La génétique porcine, en voie de privatisation progressive

### 1/ Comme en génétique bovine, l'Etat reste très impliqué...

Le marché de la génétique porcine est encore à 85 % contrôlé par l'Etat, qui se base essentiellement sur deux lignées locales : l'équivalent d'un Large White polonais, et l'équivalent d'un Piétrain polonais.

Sous le régime communiste, le secteur était administré par une structure dépendante du Ministère de l'Agriculture, POLSUS. La structure existe toujours, mais elle a désormais un statut d'association d'éleveurs, *a priori* fortement contrôlée par l'Etat.

La multiplication et la sélection ont lieu sur d'anciennes fermes d'Etat aux mains de l'ANR, et qui se chargent par la suite de diffuser le matériel génétique vers les élevages de production.

Il existe en Pologne quatre stations d'IA porcine, dont tous les producteurs peuvent bénéficier. Ces stations détiennent des animaux de génétique locale, mais également du matériel occidental.

Race	Nombre de portées	Porcelets/portée	Porcelets à 21 jours	Pertes à 21 jours (%)	Age à la première mise bas (jours)	Intervalle entre deux mises bas (jours)
Large White	22 567	11,58	10,94	5,53	360	180
Piétrain	1 971	10,86	10,23	5,83	370	188
Pulawska	842	11,26	10,18	9,52	342	191
Zlotnicka White	278	9,06	8,31	8,26	394	185
Zlotnicka Spotted	238	8,66	7,44	14,16	383	188

Source : Institut Zootechnique

**Tableau 23. Comparaison des résultats à la reproduction dans les troupeaux de reproducteurs entre races occidentales et locales en 2003**

Les races locales sont moins productives, mais produisent une viande plus grasse, appréciée des Polonais, et recherchée par les abatteurs-transformateurs pour la fabrication de produits traditionnels.

Aucune privatisation des stations d'IA n'est pour l'instant envisagée.

### 2/ ... mais certaines entreprises privées sont présentes sur le marché

Le marché de la génétique porcine est détenu en 2004 à 15 % par quatre sociétés étrangères :

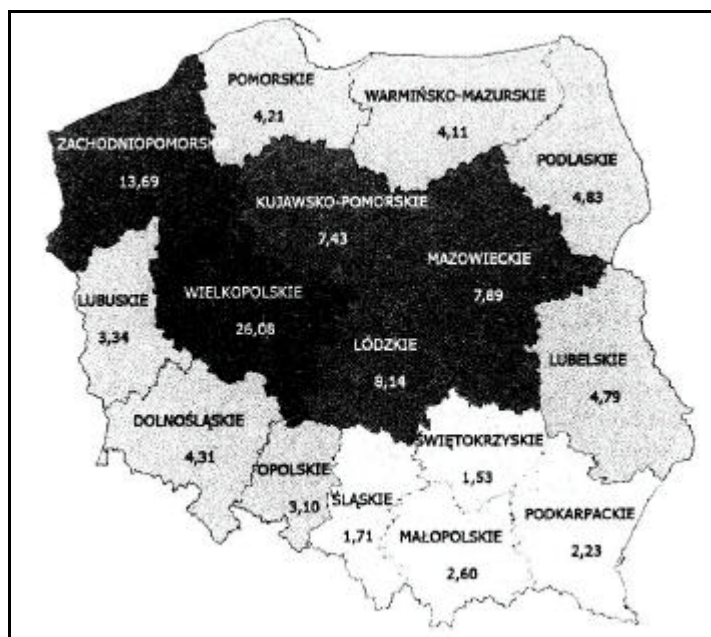
- PIC, avec 4 % de parts de marché,
- Pen Ar Lan (4 %),
- Hyporc (3 %),
- France Hybrides (3 %).

Ces sociétés, qui ont parfois mis en place leurs propres élevages de multiplication, proposent aux exploitants intégrateurs, aux gros élevages individuels et aux stations d'insémination publiques leur génétique. Leurs parts de marché devraient augmenter à l'avenir.

### 3/ Le progrès génétique est encore très ralenti par la sous-utilisation de l'IA

Le potentiel génétique polonais se rapproche des standards européens, mais la sous-utilisation de l'IA freine sa diffusion. Ainsi en 2003, 1 million d'inséminations ont été réalisées en Pologne, alors qu'elle comptait plus de 1,7 million de truies en production.

Le taux d'insémination reste très inférieur à ceux des principaux pays producteurs de porcs de l'Union européenne et les différences régionales sont importantes : plus d'un quart des truies sont inséminées artificiellement en Grande Pologne, contre 2% en moyenne dans le Sud-Est de la Pologne. L'écart de productivité déjà important entre les régions pourrait continuer à se creuser dans les années à venir.



Source : Institut Zootechnique

Figure 13. Taux d'utilisation de l'IA en production porcine en 2003

C. La génétique avicole, aux mains de compagnies occidentales depuis les années 1970

#### 1/ Un contrôle de l'Etat désormais quasi nul

La rationalisation et la spécialisation de la production avicole dans les années 1970 furent accompagnées par l'introduction de races occidentales, plus productives, qui remplacèrent peu à peu la plupart des races locales. La « poule à tout faire » polonaise, utilisée pour la production d'œufs et de viande, a désormais quasiment disparu au profit de races européennes, en filière chair, et américaines, en filière œuf.

L'Etat assurait durant la période communiste la sélection aviaire sur ses fermes collectives, mais collaborait déjà avec des firmes étrangères. A l'heure actuelle, ces sites ne servent plus qu'à la conservation du patrimoine polonais : le gouvernement s'est désormais désengagé du secteur de la génétique aviaire.

Seule la race d'oie utilisée en élevage est une race locale.

#### 2/ La génétique aviaire est aux mains des grands groupes étrangers

Les grands groupes étrangers (Lehman, Hubbard-ISA...) sont bien implantés en Pologne, mais ne possèdent, dans la plupart des cas, que des structures commerciales, important les poussins depuis leurs élevages de multiplication à l'étranger. Cependant, avec la hausse régulière des coûts de transport et le potentiel que représentent des pays frontaliers comme l'Ukraine et la Biélorussie, certaines entreprises pourraient à moyen terme implanter leurs élevages propres en Pologne.

Type	Importations		Exportations	
	Pologne (provenance)	Total 8 PECO	Pologne (destination)	Total 8 PECO
Coq, poule, race chair	7 815 (Rép. tchèque : 87 %)	31 941	5 188 (Biélorussie : 58 %, Lituanie : 32 %)	54 624
Dinde	10 139 (All : 42 %, Aut : 22 %, Fr : 20 %)	11 820	495	2 091
Oie	2	168	0	173
Canard, pintade	1 053	2 099	0	2 325
TOTAL	21 164	46 028	5 683	59 213

Source : OFIVAL, d'après Douanes internationales

**Tableau 24. Le commerce de poussins d'un jour en Pologne et dans les 8 PECO (en têtes, estimations 2003)**

SECTEUR DE LA GENETIQUE ANIMALE	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bovin : forte présence de la génétique étrangère</li> <li>- Porc : génétique polonaise, appréciée en charcuterie/fabrication de produits traditionnels</li> <li>- Volaille : 100 % génétique occidentale. Sociétés étrangères contrôlent tout le marché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bovin : marché entièrement contrôlé par l'Etat</li> <li>- Porc : quelques sociétés privées, pour environ 15 % du marché</li> <li>- Porc : 4 stations d'IA (publiques) pour toute la Pologne</li> <li>- Porc : Sous-utilisation de l'IA qui ralentit diffusion du progrès génétique</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement du marché de la génétique privée</li> <li>- Disparition des très petites exploitations, peu utilisatrices de génétique de bon niveau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat refuse de céder son contrôle sur les stations d'IA</li> <li>- ANR est détentrice de génétique étrangère de haut niveau, en bovin et en porc</li> </ul>

*Dans les secteurs bovin et porcin, la génétique reste encore fortement contrôlé par l'Etat qui ne souhaite pas pour le moment se désengager définitivement.  
Une hausse de l'utilisation de l'IA pourrait induire des progrès techniques considérables en élevage en permettant une diffusion plus rapide du progrès génétique.*

## LES PRODUCTIONS ANIMALES : BILAN ET PERSPECTIVES

L'agriculture polonaise a été fortement affectée par la chute du communisme. Les productions animales n'ont pas été épargnées, mais l'évolution fut différente dans les trois cas qui nous intéressent (productions bovine, porcine et avicoles). L'étude de ces filières animales à l'entrée de la Pologne dans l'UE permettra d'établir quelques perspectives à court et moyen termes pour les trois secteurs.

### I. La filière viande bovine : une co-production du lait à l'avenir incertain

#### A. La production bovine sous le communisme

Comme dans la plupart des pays de l'Est, le cheptel bovin était presque entièrement constitué de races laitières, en l'occurrence des Pie Noires polonaises et des Holstein, la viande n'étant qu'un co-produit de la production laitière.

La viande bovine étant un produit traditionnellement peu consommé en Pologne, une grande partie de la production était exportée (vif et viande). Dans le but d'accroître le potentiel d'exportation, le gouvernement polonais avait développé dans les années 1980 une activité d'engraissement sur certaines fermes d'Etat. Les jeunes bovins, en majorité des veaux mâles issus des exploitations laitières, voire éventuellement des animaux de races mixtes, étaient nourris à l'ensilage de maïs jusqu'à un poids vif d'environ 350 kg, puis abattus en Pologne. La viande ainsi produite approvisionnait le marché local, ainsi que certains marchés à l'export (principalement l'Italie).

Avec la chute du communisme, ces stations d'engraissement ont rapidement disparu, entraînant une diminution importante des exportations de viande bovine (129.000 tonnes en 1990, contre 61.000 tonnes en 1994, soit une chute de 53 % en quatre ans).

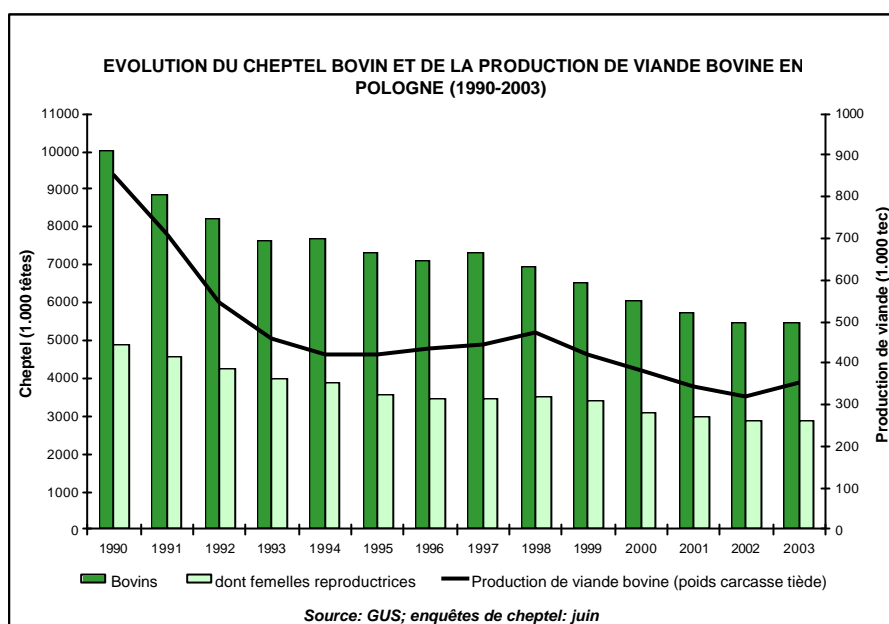
#### B. La production bovine : évolution et perspectives

##### *1/ L'évolution depuis 1989*

L'évolution de la production bovine polonaise dépend :

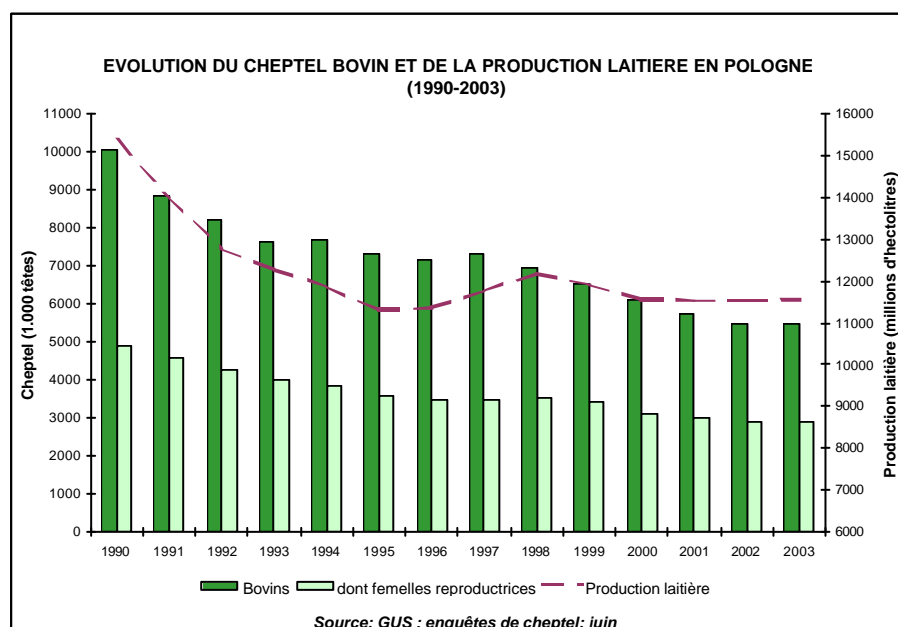
- d'une part de l'évolution de son cheptel essentiellement laitier qui lui-même varie avec la collecte laitière et les rendements laitiers
- d'autre part de celle des poids moyens d'abattage.

La production de viande bovine est passée d'environ 1 million de tec en 1990 à 350.000 tec en 2003 soit une diminution de 65 % en 13 ans. Cette chute s'est concentrée sur deux périodes. Tout d'abord dans les années qui ont suivi le changement de régime de 1990 à 1994 où elle a enregistré une chute de 565.000 tec en 4 ans, puis de nouveau entre 1998 et 2002 après un léger redressement où elle a de nouveau perdu 150.000 tec.



Ces évolutions coïncident parfaitement avec celle de la production laitière polonaise qui a reculé de 25 % entre 1990 et 2003 essentiellement sur la période 1990-1995.

Les unités de production laitière de très petite taille (moins de 5 animaux voire de 10 animaux) et/ou celles ayant un lait non conforme aux normes de qualité en vigueur dans l'Union européenne (interdiction de collecte du lait de classe 3 c'est à dire ayant plus de un million de germes et plus de un million de cellules par ml) ont été écartées du processus de collecte par les laiteries depuis 2000. Finalement, ces structures se sont tournées vers l'approvisionnement du voisinage et la consommation familiale et ont de ce fait diminué leurs effectifs. Dans ce contexte, le taux de reproduction et de naissance de veaux par vache a reculé pour n'atteindre dans certaines voïvodies, comme la Mazovie et la Petite Pologne, un niveau inférieur à 70 %.



L'impact de la baisse de la collecte sur les effectifs de vache a été accentué par la progression continue du rendement laitier moyen, dû en partie à la holsteinisation progressive du troupeau, qui est passé de 3.000 kg/vache/an en 1990 à 4.000 kg/vache/an, soit une progression de 25 %.

Ainsi, les effectifs de vaches ont diminué d'environ 40 % passant de 4,91 millions de têtes en juin 1990 à 2,86 millions de têtes en 2003. Sur la même période, le cheptel total a été pratiquement divisé par deux (- 47 %). Cette forte baisse du cheptel s'est cumulée avec une diminution du poids moyen des carcasses qui est passé de 187 kg en 1990 à 130-140 kg depuis 1993.

1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
187	181	167	133	138	142	131	149	139	130	130	133	142	141

Source : Gira

**Tableau 25. Evolution du poids de carcasse moyen des bovins (veaux inclus) en Pologne (en kg)**

Les jeunes veaux n'ayant pas trouvé preneur sur les marchés d'exportation sont abattus dans des abattoirs locaux entre 4 et 10 semaines à un poids vif de moins de 80 kg, produisant ainsi tout au plus un animal de 45 kg/carcasse. Leur viande est souvent destinée à l'autoconsommation des exploitants agricoles. Certains experts estiment qu'environ 500.000 veaux passent chaque année par ce circuit très courts et sont donc très non valorisés.

Ces dernières décennie, la Pologne a un rôle important dans l'approvisionnement d'animaux maigres de quelques pays de l'Union européenne à 15 (Italie, Pays-Bas, Espagne), plus particulièrement l'Italie qui a assuré un débouché à plus de 75 % des animaux exportés. Ces animaux sont destinés principalement aux centres d'engraissement situés dans le Nord de l'Italie.

Destination	1999	2000	2001	2002	2003
Total	298	293	241	299	389
Italie	238	221	194	194	198
Pays-Bas	23	20	9	22	44
Espagne	5	6	7	25	40
Bosnie-Herzégovine	6	21	14	47	95

Source : Douanes polonaises

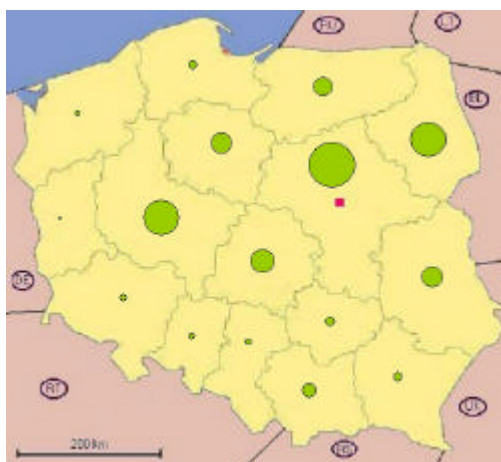
**Tableau 26. Exportations polonaises de veaux d'un poids inférieur à 80 kg entre 1999 et 2003 (1000 têtes)**

## 2/ Les structures de cheptel en 2003

a. Un cheptel bovin inégalement réparti entre les régions

Au dernier recensement agricole de 2002, 935.000 exploitations polonaises détenaient des bovins, les principales voïvodies étant :

- Mazovie (139.500 exploitations),
- Lublin (119.000 exploitations),
- Petite Pologne (118.000 exploitations),
- Basses Carpates (103.000 exploitations).



Source : GUS

Figure 14. Répartition du cheptel de bovins totaux en 2003 (total = 5.276.810 têtes)

Cependant, les régions précédemment citées étant souvent caractérisées par des exploitations de petite taille, elles ne correspondent pas exactement aux principales régions d'élevage bovin :

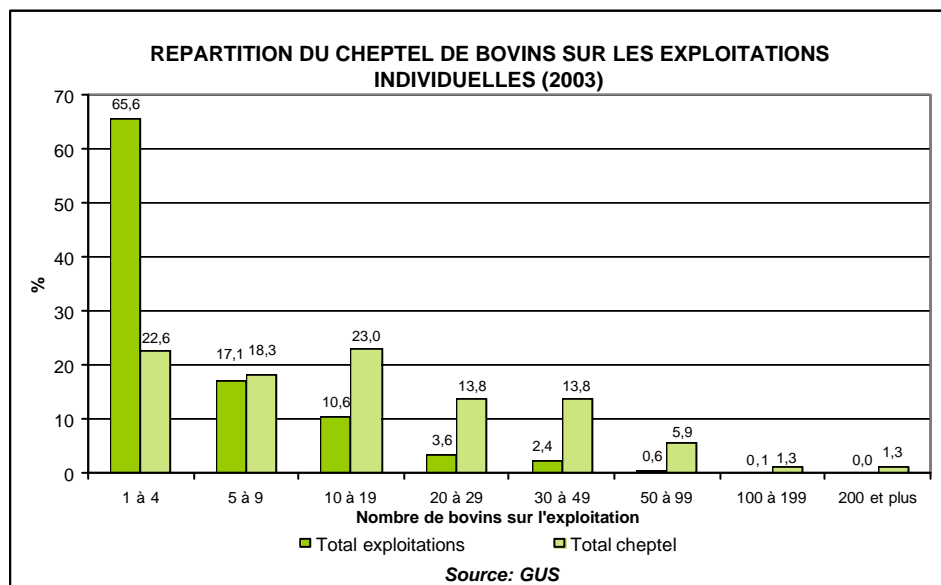
- Mazovie (16,9 % du cheptel total de bovins),
- Grande Pologne (13,3 %),
- Podlachie (13,1 %),
- Lodz (8,5 %).

La répartition des zones d'élevage bovin est comparable à celle de la production de plantes fourragères.

b. Un cheptel détenus par des exploitations individuelles de petite taille

Le cheptel total était détenu en 2003 à 98,4 % par des exploitations privées. Le cheptel privé était détenu par des exploitations individuelles (95,7 %), et par des entreprises (3,2 %).

En moyenne, une exploitation polonaise ayant une activité d'élevage bovin possède 5,9 animaux.



Le cheptel bovin est très inégalement réparti entre les exploitations :

- près des deux tiers des exploitations détiennent moins de quatre bovins, mais 23% du cheptel total,
- 6,7 % des exploitations possèdent un troupeau de plus de 20 bovins, et détiennent au total plus d'un tiers du cheptel bovin.

Voïvodies	Nombre total d'exploitations	Nombre total de bovins	Bovins par exploitation	Charge bovine total par 100 ha de SAU	Part des exploitations individuelles en fonction de la taille du troupeau (%)		
					1 à 4	5 à 19	20 et plus
Podlachie	60 714	690 870	11,40	66,1	30,5	51,4	18,1
Grande Pologne	63 996	705 204	11,02	39,1	45,5	40,2	14,3
Mazovie	139 553	924 775	6,63	43,8	57,9	33,1	9,0
Lublin	118 798	425 350	3,61	29,7	78,1	20,0	1,9
Petite Pologne	117 867	294 440	2,50	39,1	87,6	12,2	0,2
Basses Carpates	103 182	195 051	1,89	32,6	95,1	4,6	0,3
Total Pologne	935 193	5 488 943	5,87	33,9	65,6	27,7	6,7

Source : GUS

**Tableau 27. Taille des exploitations bovines polonaises en 2003: comparaison de différentes voïvodies**

La taille des exploitations bovines est extrêmement variable d'une voïvodie à l'autre.

Ainsi, les quatre premières régions (Mazovie, Lublin, Petite Pologne, Basses Carpates) où les exploitations détentrices de bovins sont les plus nombreuses présentent les exploitations les plus petites, avec une très large majorité de fermes détenant moins de quatre têtes. Ces petites structures sont souvent caractérisées par une activité de polyculture-élevage associant quelques hectares de SAU, pour la culture de céréales et de légumes, à des productions animales (bovines et porcines essentiellement) peu performantes. Les vaches sont encore mises au piquet dans la journée, et exclusivement nourries à l'herbe.

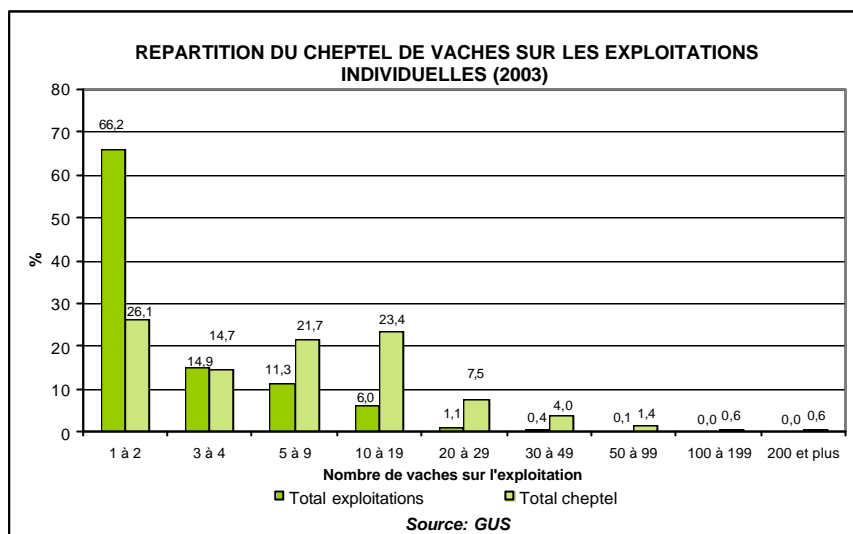
A l'inverse, deux voïvodies se distinguent par des élevages de taille relativement importante :

- en Podlachie s'est développé un élevage laitier de haute qualité, basé sur des exploitations de taille assez importante (11,4 bovins par exploitation en moyenne). Cette région est largement couverte par des surfaces fourragères, qui représentent environ un tiers de la SAU de la voïvodie. La densité bovine est la plus forte du pays : 66,1 bovins (dont 36,2 vaches) pour 100 ha, contre 33,9 (dont 17,9 vaches) en moyenne en Pologne. Par ailleurs, depuis plusieurs années, se dessine une forte spécialisation en production laitière, avec une productivité élevée, et des animaux en pâturage libre. La ration alimentaire comprend également de l'ensilage de maïs et des concentrés, en quantité encore assez faible. Les veaux mâles sont exportés en dehors de la région, soit vers des zones plus spécialisées pour l'engraissement de jeunes bovins, soit vers l'étranger (notamment vers l'Italie).
- en Grande Pologne, la spécialisation laitière des élevages est moins importante, la voïvodie étant, par ailleurs, la première région d'élevage porcin. Cependant, des exploitations de taille moyenne ont récemment émergé, en partie grâce au soutien financier des programmes de pré-adhésion qui leur ont permis de se moderniser. L'holsteinisation est importante, et de plus en plus de vaches sont inscrites au contrôle laitier. De plus, la région étant peu herbagère, avec moins de 7% de la SAU couverte par des surfaces fourragères, l'alimentation est en partie constituée d'ensilage de maïs ou d'herbe, voire de sous-produits des industries de transformation. La densité bovine est moyennement élevée : 39,1 bovins pour 100 ha, dont 17,1 vaches (OFIVAL, 2002).

c. La plus grande partie du troupeau de vaches laitières dans de tout petits élevages.

Comme dans le cas du cheptel de bovins totaux, les très petites exploitations (moins de deux vaches) représentent environ deux tiers des exploitations bovines, mais ne détiennent qu'un quart du cheptel de reproductrices. Il s'agit le plus souvent de cheptel de Pie Noires

polonaises, élevées au piquet, et dont les veaux ne sont pas conservés sur l'exploitation par manque de ressources fourragères. Elles ne partent à l'abattoir qu'à l'âge de 8 ou 10 ans, voire plus, et ne sont pas engraisées avant la réforme.



### 3/ Un cheptel allaitant très peu développé, majoritairement localisé dans l'Ouest de la Pologne

a. Les programmes de développement de la production allaitante dans les années 1990

La décapitalisation du cheptel laitier dans les années 1990, conjointement à la forte réduction des troupeaux ovins, a laissé libres de grandes surfaces herbagères. Le gouvernement décida donc d'engager une relance de la production de viande bovine, qui s'était effondrée avec la fin du communisme et la disparition des feedlots étatiques.

En 1996, le premier programme est mis en place, dans le but de démarrer une réelle production de viande de qualité, à partir de races à viande (Limousine, Charolaise, Blonde d'Aquitaine...), en important de jeunes animaux d'Allemagne et de France. L'objectif affiché était alors d'atteindre 10.000 femelles de race pure en 2005. Par ailleurs, les taureaux de races à viande furent utilisés pour saillir environ 20 % des vaches laitières pour la production d'animaux croisés.

Un système de primes permettait aux éleveurs de se procurer des animaux à l'étranger. La Polski Związek Hodowców i Producentów Bydła Miesnego (Association Nationale des Eleveurs et Producteurs de Bovins Allaitants) était chargée d'accompagner les exploitants dans leurs projets, et de constituer les herd-books des troupeaux. Les primes pour l'achat d'animaux à l'étranger étaient de 700 PLN (environ 150 €) pour une vache ou une génisse de plus de 18 mois, et de 350 PLN (environ 75 €) pour une génisse de 6 à 18 mois (montants réduits de moitié en 2003) (*communication personnelle du Pr Majewski*).

En 2002-2003, la Pologne comptait 20.000 femelles de races à viande, dont 11.000 en race pure. L'objectif fixé était donc dépassé. L'Etat décida cependant de maintenir le système de primes jusqu'en 2004, dans l'espoir d'accroître encore la production de viande issue de troupeaux allaitants. Le gouvernement décida également de mettre en place dans les abattoirs un système de classification, proche du système EUROP, qui devait à terme permettre une meilleure rémunération de ce type de viande. En effet, ces animaux présentant un meilleur rendement carcasse et à la découpe devraient ainsi être mieux rémunérés, les efforts réalisés par les éleveurs de troupeaux allaitants étant ainsi récompensés. Mais, sur le plan gustatif, aucune différence n'aurait été perçue par le consommateur sur le produit final. Devant les pertes que cela pourrait engendrer pour les abattoirs, la plupart d'entre eux ont choisi de ne

pas utiliser ce système. Ils ont donc continué à payer les éleveurs au poids vif, sans tenir compte de la conformation et de l'état d'engraissement.

En 2003, les primes annuelles accordées, par animal, s'élevaient à 500 PLN (environ 110 €) pour les animaux de race pure, et à 300 PLN (environ 65 €) pour les animaux croisés avec 75 % de race pure. Sur ce montant, un prélèvement de 35 % était réalisé par l'Etat pour rémunérer le passage de l'inspecteur chargé de contrôler le cheptel (*communication personnelle de Mr Bieganów*).

b. Le cheptel allaitant est majoritairement destiné à la production d'animaux maigres destinés à l'exportation

Malgré les programmes mis en place par le gouvernement, la consommation de viande bovine n'a cessé de chuter en Pologne, passant de 20,7kg/habitant/an en 1991 à 5,8 kg/habitant/an en 2003.

Aucun effort de communication n'a réellement été effectué pour informer le consommateur sur les caractéristiques de cette viande : la viande bovine reste aujourd'hui encore un produit mal différencié, et souvent incorporé dans des préparations (conserves, saucisses).

De ce fait, le seul débouché réel pour l'élevage allaitant reste l'exportation de viande mais aussi d'animaux vivants, notamment de jeunes animaux croisés destinés à l'engraissement en Italie. Cependant, ce flux reste minoritaire par rapport à celui des mâles issus des élevages laitiers, achetés à très bas prix, mais produisant des animaux de conformation très moyenne.

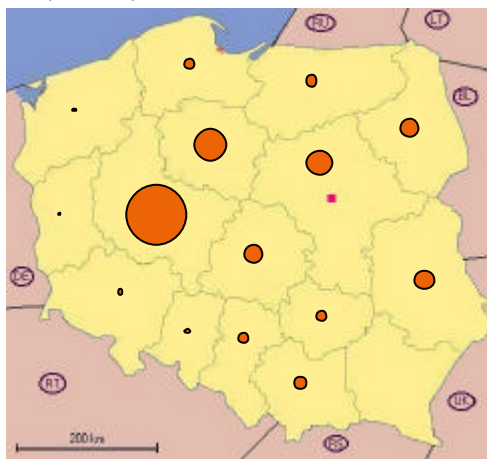
En mai 2004, la différence entre les prix des jeunes bovins à l'export (environ 625 € pour un mâle de 250 kg de poids vif) et le prix de la viande sur le marché intérieur (environ 500 € pour un mâle abattu à 600 kg de poids vif) était telle qu'il n'était pas rentable pour un éleveur polonais d'engraisser ses animaux jusqu'à l'âge d'abattage (*communication personnelle de Mr Urbaniak*)

### C. L'engraissement des jeunes bovins, une solution pour la Pologne ?

#### *1/ Certaines régions se sont déjà spécialisées dans l'engraissement de jeunes bovins*

Certaines régions ont opté pour une spécialisation marquée de leur production bovine vers l'engraissement de jeunes bovins, et notamment :

- Grande Pologne, qui détient 22,9 % du cheptel total de bovins mâles de 1 à 2 ans,
- Coujavie-Poméranie (13,0 %).



Source : GUS

**Figure 15. Répartition du cheptel de bovins mâles (1 à 2 ans) en 2002**

Ainsi, alors que la proportion de mâles de 1 à 2 ans par rapport au cheptel total est en moyenne de 7,6 % en Pologne, elle est supérieure à 10 % dans les deux régions citées (13,2 % en Grande Pologne, et 13,1 % en Couiavie-Poméranie). Ces deux régions valorisent leurs ressources en céréales et en plantes fourragères dans des stations d'engraissement spécialisées. La viande ainsi produite est en grande partie destinée aux marchés d'exportation, mais approvisionne également le marché intérieur.

## 2/ Vers un engraissement à façon pour des acheteurs étrangers ?

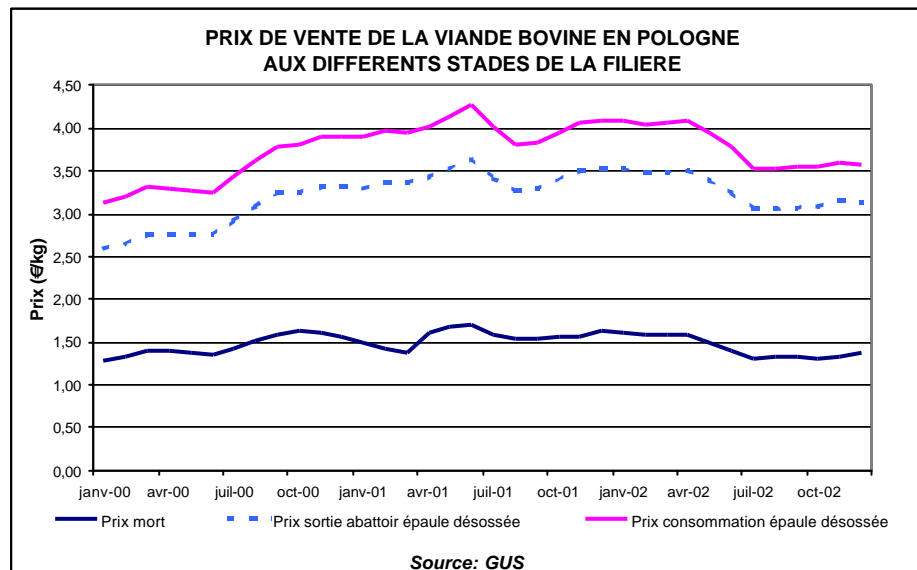
L'évolution récente des marchés carnés, et plus particulièrement du marché de la viande bovine, peut laisser penser que les cours pourraient à terme être favorables à la production de viande bovine en Pologne.

Cependant, après la hausse qui fit suite à l'entrée dans l'Union européenne, les cours devraient se stabiliser (la baisse ayant déjà été amorcée au cours du mois de juillet 2004) à un niveau plus proche de celui des autres pays de l'Union européenne. Rien ne permet à l'heure actuelle d'affirmer que l'engraissement de bovins sera rentable.

Par ailleurs, si aucune campagne de promotion de la viande bovine n'est mise en place, qu'elle soit à l'initiative du gouvernement ou d'acteurs privés, la consommation domestique risque fort de stagner. La confiance du consommateur, attaché à la sécurité alimentaire, a été fortement affectée par la découverte des cas d'ESB (neuf cas déclarés fin 2003). Par ailleurs, cette viande souffre de la concurrence de la viande de volaille qui a une bonne image santé et des prix relativement bas (moins de 1,20 €/kg pour un poulet PAC en mai 2004).

Dans l'hypothèse d'une amélioration de la rentabilité de cette production avec la hausse de son prix de vente, l'engraissement de jeunes bovins pourrait redémarrer à partir des réserves importantes d'animaux maigres. Si la consommation de viande bovine ne se développe pas, cette production pourrait être dirigée vers les autres pays de l'Union européenne. Cela demandera néanmoins une évolution des systèmes d'élevage vers des petites structures spécialisées dans ce type de production, produisant par ailleurs suffisamment de céréales et de fourrages (voire de l'ensilage), complétés par des concentrés protéiques.

## D. Evolution des cours et des prix à la production pour la viande bovine



Le prix sortie abattoir d'une épaule de bœuf désossée, autour de 3€/kg au cours du second trimestre 2002, est nettement inférieur à celui de l'Union européenne et guère plus élevé que celui du carré de porc. Cela est dû aux faibles coûts de la matière première et de la main-d'œuvre.

Le prix au stade du détail pour ce type de produit (3,5€/kg fin 2002) est également très faible en comparaison à celui de l'Union européenne.

#### E. Attentes des éleveurs bovins par rapport à l'entrée dans l'Union européenne

##### *1/ Les cessations d'activité en production laitière ont pu pousser quelques éleveurs vers la production de viande*

La mise aux normes des exploitations laitières a eu lieu avant l'adhésion à l'UE, et fut en partie financée par des fonds SAPARD. Certains éleveurs se sont alors intéressés à la conversion de leur atelier laitier en production de viande, sans avoir prévu la hausse des prix de la viande liée à l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne.

Depuis quelques années, la demande en animaux croisés s'est développée, y compris sur le marché intérieur, traduisant l'intérêt porté par les éleveurs pour ce type d'animaux.

Cependant, il semblerait que la plupart des animaux maigres issus des cheptels de croisés aient été vendus à l'export de façon assez précipitée au moment de l'adhésion, entraînant une pénurie de viande bovine sur le marché intérieur.

##### *2/ Les attentes au niveau des marchés*

Les éleveurs espèrent que le marché de la viande bovine se stabilisera dans les prochains mois à un niveau qui leur permettrait de vivre de l'engraissement de jeunes bovins.

Par ailleurs, un nombre croissant de jeunes agriculteurs semblent intéressés par le démarrage d'un atelier d'engraissement, sur des exploitations de petite taille (8-10 ha).

##### *3/ Besoins des éleveurs formulés auprès des organismes de conseil*

A l'heure actuelle, les besoins des éleveurs concernent surtout la modernisation des bâtiments d'élevage, et l'amélioration des techniques d'alimentation. Alors que les ressources fourragères sont suffisantes, le développement des systèmes alliant céréales produites à la ferme et concentrés protéiques semble également être une voie d'amélioration.

L'estimation des coûts de production pour ce type d'atelier est fondamentale, et doit être réalisée par les ODR.

## F. Conclusion : perspectives d'évolution pour la filière viande bovine

La filière bovine polonaise devrait à terme rester une filière essentiellement laitière. Le développement de la production à partir de race à viande risque fort d'être stoppée par le manque de soutien financier direct lié au choix du gouvernement polonais d'une PAC entièrement découplée, mais également par l'absence de réel effort de communication pour différencier cette viande auprès d'une population pour qui le prix reste à l'heure actuelle l'un des premiers facteurs dans la décision d'achat. Les viandes de qualité issus d'animaux de races à viande en Pologne devrait rester un marché de niche.

L'entrée de la Pologne ne devrait pas modifier le sens des évolutions en cours. Elle pourrait même, au contraire, accélérer la baisse du cheptel bovin.

En effet, avec l'application du système des quotas laitiers, et les mesures destinées à favoriser le départ des petits exploitants, le cheptel bovin devrait continuer à diminuer dans les années à venir, diminution qui sera en principe aggravée par l'augmentation des rendements laitiers. En 2003, la production laitière polonaise a atteint 11.546 millions d'hectolitres. Or, le quota de base attribué par Bruxelles à la Pologne est de 8.964 millions d'hectolitres (8.500 millions d'hectolitres en livraison aux laiteries et 464.000 hectolitres en vente directe), auquel pourra s'ajouter un quota de réserve de 416.000 hectolitres en 2006. La diminution du cheptel sera donc *a priori* assez rapide. L'ampleur de la baisse est conditionnée par la capacité des services vétérinaires polonais à fermer les établissements qui n'auraient pas été mis aux normes, et à contrôler la production destinée à la vente directe.

Dans ce contexte de nouvelle baisse sensible des effectifs de vaches laitières et sans espoir de développement du cheptel allaitant, la seule voie possible pour échapper à la poursuite du repli de la production est le développement de l'engraissement de mâles à partir des animaux maigres destinés à l'exportation ou du réservoir important de jeunes veaux abattus précocement en veaux de boucherie. L'augmentation des prix de la viande suite à l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne est un facteur susceptible d'améliorer la rentabilité de l'engraissement dans un contexte de baisse généralisée de la production communautaire.

### PRODUCTION BOVINE

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmes gouvernementaux de développement de la production de viande bovine dans les années 1990</li> <li>- Pâturages libres</li> <li>- Importants débouchés potentiels à l'exportation pour les veaux</li> <li>- Prix très inférieurs à ceux de l'UE à 15</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elevage allaitant quasi inexistant</li> <li>- Pas d'engraissement des vaches de réforme</li> <li>- Peu d'intérêt pour la viande bovine sur le marché intérieur, manque de reconnaissance</li> <li>- Pas de réelle valorisation</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alignement rapide des prix sur ceux de l'UE à 15 permettant une meilleure rentabilité au stade de la production</li> <li>- Développement d'un engraissement spécialisé</li> <li>- Communication sur la viande bovine pour relancer le marché intérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle baisse du cheptel liée à la mise en place des quotas laitiers</li> <li>- PAC entièrement découplée</li> <li>- Fin des aides gouvernementales</li> </ul>

*La production de viande bovine en Pologne reste très liée au secteur laitier et devrait continuer de diminuer au rythme du cheptel de vache, influencée par la baisse de la collecte et la poursuite de la hausse du rendement laitier. Le développement d'un engraissement spécialisé à partir de veaux maigres issus des élevages laitiers n'est pas à exclure dans un contexte de hausse des prix de la viande.*

## II. La filière porcine : entre production traditionnelle et intégration

### A. La production porcine sous le communisme

La production porcine est depuis longtemps la première production animale de Pologne en matière de volume (1.824.000 tec en 1989, contre 729.000 tec de viande bovine et 340.000 tec de viande de volailles). Par ailleurs, le porc était et est encore la viande la plus consommée, avec 47,1 kg/habitant en 1989, contre 8,3 kg/habitant pour la volaille et 20,4 kg/habitant pour la viande bovine.

Cependant, la qualité des produits était jusqu'en 1989 mauvaise et très irrégulière. En effet, les abattoirs ne s'intéressaient qu'aux aspects quantitatifs de la production, délaissant les notions de qualité (pourcentage de viande, pH...), ce qui n'encourageait pas les éleveurs à progresser au niveau des techniques et des conditions d'élevage. Par ailleurs, les producteurs, comme les transformateurs, étaient assurés de pouvoir vendre leurs produits.

A la différence d'autres pays de l'Est, la fin du système communiste n'a presque pas affecté le niveau de production de la Pologne. Mais l'ouverture des marchés, et l'apparition en Pologne de produits importés de haute qualité, ont contraint les éleveurs et les industriels à s'adapter et à faire évoluer les standards de production.

### B. Le cheptel porcin

#### *1/ L'évolution du cheptel porcin depuis 1990*

Depuis 1990, le cheptel total oscille entre 17 et 22 millions de têtes. La production suit désormais une évolution cyclique.

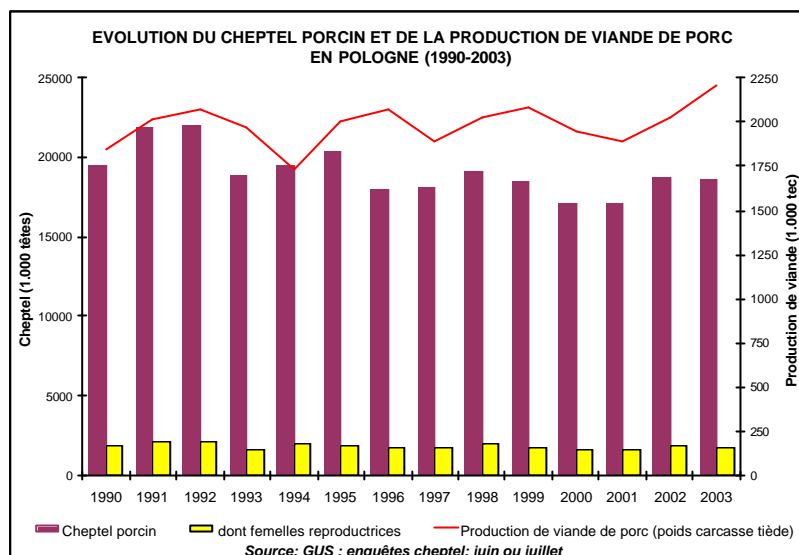
Fin 2003, il y avait en Pologne près de 18,5 millions de porcs, dont 1,7 million de truies. Le pays se place donc devant la France (15,3 millions de têtes, dont 1,3 million de truies).

1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
93	92	93	67	71	68	68	72	74	74	66	68	73	74

Source : Gira

**Tableau 28. Evolution du poids de carcasse moyen entre 1990 et 2003**

Entre 1990 et 1995, en raison de la forte diminution du poids moyen des carcasses, la production de viande de porc a régressé de 15 %, passant de 1.839.000 tec en 1990 à 1.580.000 tec en 1995.



## 2/ Les structures à l'heure actuelle

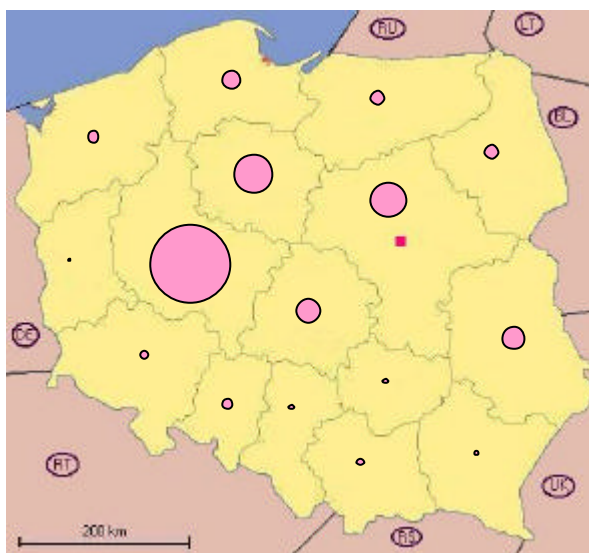
a. La répartition du cheptel total sur les exploitations. Différences régionales

Au dernier recensement agricole de 2002, il y avait en Pologne près de 760.600 exploitations ayant une activité de production porcine. Les régions qui comptent le plus d'exploitations porcines sont :

- Lublin (105.000 exploitations),
- Mazovie (101.000 exploitations),
- Grande Pologne (90.000 exploitations).

Trois voïvodies se distinguent nettement comme les régions les plus productrices :

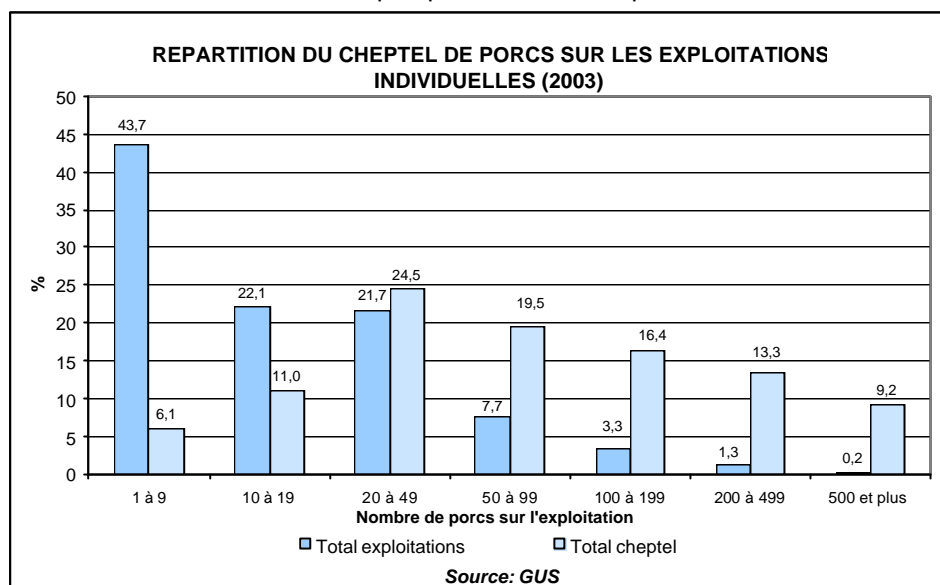
- Grande Pologne (24,5 % du cheptel total),
- Couiavie-Poméranie (12,2 %),
- Mazovie (11,0 %).



Source : GUS

**Figure 16. Répartition du cheptel porcine en 2003 (total = 18.439.236 têtes)**

En 2003, le secteur privé possédait 99,2 % du cheptel porcin total. Les exploitations individuelles détenaient 91,8 % du cheptel privé, et les entreprises 5,8 %.



Les très petites structures représentent encore une part importante des exploitations porcines :

- plus de 40 % des exploitations possèdent moins de 9 porcs, mais représentent au total environ 6 % du cheptel polonais.
- environ 25 % du cheptel total est localisé sur des structures de plus de 100 porcs, mais qui ne représentent que 1,5 % des exploitations porcines.

Les différences régionales sont, par ailleurs, très importantes.

Voïvodie	Nombre total d'exploitations	Nombre total de porcs	Porcs par exploitation	Charge porcine total par 100 ha de SAU	Part des exploitations individuelles en fonction de la taille du cheptel (%)		
					1 à 9	10 à 99	100 et plus
Grande Pologne	90 068	4 512 467	50,10	249,9	21,8	64,5	13,7
Couïavie-Poméranie	48 035	2 246 234	46,76	211,3	17,5	70,1	12,4
Mazovie	101 291	2 023 084	19,97	95,9	39,0	58,3	2,7
Podlachie	52 520	872 442	16,61	83,4	49,3	48,5	2,2
Lublin	104 538	1 360 903	13,02	95,2	56,3	42,4	1,3
Petite Pologne	65 016	538 271	8,28	71,5	70,0	29,4	0,6
Total Pologne	760 569	18 439 236	24,24	114,0	43,7	51,5	4,8

Source : GUS

**Tableau 29. Répartition du cheptel de porcs en 2003 : différences entre voïvodies**

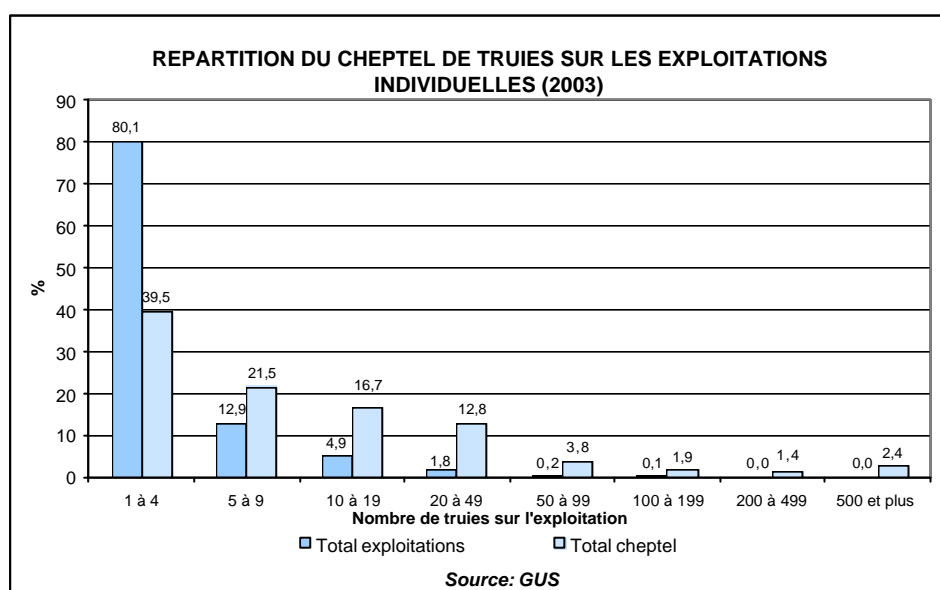
La taille des exploitations porcines est très variable d'une voïvodie à l'autre.

En Petite Pologne, une région traditionnelle de polyculture-élevage, 70 % des exploitations possèdent moins de neuf porcs, contre 43,7 % en moyenne pour l'ensemble de la Pologne. Sur ces structures, les conditions sanitaires et l'alimentation à base de céréales, de pommes de terre et d'un peu de betteraves fourragères, la plupart du temps sans complément protéique, conduisent à des performances techniques très faibles (14,5 porcelets élevés/truie/an, contre 15,1 en moyenne en Pologne). Les porcs produits ont un TVM proche de 50 %, mais la variabilité est très forte autour de cette moyenne. Ces exploitations sont donc peu à peu délaissées par les industries de transformation, car leur production ne répond pas aux nouvelles exigences de qualité.

D'autres régions ont su développer un élevage très rationalisé, proche des standards occidentaux. Ainsi, en Grande Pologne, près de 14 % des exploitations individuelles détiennent plus de 100 porcs. Ces élevages utilisent en général du matériel génétique étranger (France, Pays-Bas, Etats-Unis), parfois acheté directement aux sociétés occidentales présentes en Pologne, et utilisent l'IA pour l'insémination de leurs truies. L'utilisation d'aliment complet est de plus en plus répandue, mais les conditions sanitaires peuvent encore poser quelques soucis. En effet, la pratique du vide sanitaire est quasi inexistante en Pologne, y compris dans les plus gros élevages. Les achats de produits sanitaires et vétérinaires sont souvent limités lorsque les prix de la viande sont au plus bas, afin de rentabiliser au maximum le cycle en cours, même si cela pénalise les cycles suivants. Cependant, les résultats techniques sur ce type d'élevages sont en constante amélioration, et les abatteurs cherchent à fidéliser ces éleveurs en passant avec eux des contrats de production.

b. La répartition du cheptel de truies sur les exploitations individuelles

La répartition du cheptel de truies confirme la part importante des micro-exploitations dans la production porcine. En effet, plus de 80 % des exploitations individuelles possèdent moins de 4 truies, mais elles détiennent seulement 40 % du cheptel total de femelles reproductrices.



C. L'évolution progressive vers une intégration plus poussée

Au début des années 1990, la production porcine était la première production animale de Pologne. Mais la désorganisation de la filière, les faiblesses de l'économie nationale et le manque d'efficacité des organisations publiques à répondre aux problèmes rencontrés ont peu à peu conduit au développement de l'intégration verticale.

Cette intégration prend deux formes en Pologne :

- la mise en place de contrats de production, pour une durée plus ou moins longue, entre l'éleveur et un autre acteur de la filière, système que l'on retrouve également dans les pays d'Europe de l'Ouest,
- le développement par les abattoirs de sites de production en propre, ce qui n'est pas commun dans les pays d'Europe de l'Ouest.

## *1/ La première phase : intervention des fournisseurs d'aliment*

Pour s'adapter aux nouvelles contraintes du marché, en matière de productivité et de qualité, les éleveurs ont cherché à améliorer les techniques et conditions d'élevage sur leurs exploitations. Mais, la forte fragmentation de la production en de très petites unités rendait délicate la diffusion équitable du progrès technique. L'augmentation des rendements en carcasse et de l'efficacité alimentaire passait en premier lieu par des changements dans les méthodes d'alimentation. L'aliment concentré était alors trop rarement utilisé, et les apports nutritionnels souvent déséquilibrés (Boger, 2001).

La large majorité des petits producteurs ne pouvait se permettre d'acheter des aliments de qualité, et préférait alors continuer de fabriquer leur aliment à la ferme, en le complétant parfois avec des concentrés protéiques achetés à l'extérieur. Cependant, les exploitations les plus importantes ont pu investir dans une alimentation de qualité, et ont alors fait un bond considérable en matière de qualité et de productivité.

Les fabricants d'aliments, dont la situation financière au début des années 1990 était assez délicate, ont alors sollicité les abattoirs afin d'imaginer un système de contrats en triangle : le fournisseur d'aliments était directement payé par l'abattoir, et l'éleveur récupérait la différence entre le prix de vente de ses porcs et le coût d'achat de son aliment.

Mais ce système ne peut fonctionner que lorsque les cours sont suffisamment hauts. Par ailleurs, aucune pression n'était exercée par les transformateurs concernant la qualité des porcs livrés. Avec la concurrence accrue entre la production intérieure et les produits importés, il était nécessaire d'obtenir des animaux de qualité plus élevée, et la plus homogène possible.

Ce système a donc été progressivement abandonné au profit d'une intégration « bilatérale » entre les abattoirs et les éleveurs.

## *2/ La seconde phase : intervention des abattoirs*

### a. Le développement des systèmes de contrats entre abattoirs et éleveurs

Plusieurs paramètres ont amené les abattoirs à revoir leurs relations avec les éleveurs. Outre les difficultés liées à la qualité moyenne des porcs, le mode de collecte des animaux causait également des soucis aux abatteurs. En effet, les porcs étaient le plus souvent collectés par des intermédiaires qui passaient ramasser, d'élevage en élevage, le (parfois les) cochon(s) ayant atteint un poids suffisamment élevé. Ce système de collecte, indispensable dans un pays où la production était très éclatée et des lots très hétérogènes, avait néanmoins de nombreux inconvénients :

- le ramassage des porcs n'étant pas planifié, il était parfois impossible de faire tourner les chaînes d'abattage, faute d'animaux à abattre, ce qui entraînait des pertes financières importantes pour l'abatteur,
- les porcs abattus provenant d'un très grand nombre de petits élevages, la qualité était très hétérogène,
- le passage d'intermédiaires sur de très petits élevages, dans des véhicules anciens, et sans aucune règle sanitaire, favorisait la diffusion des maladies entre les exploitations visitées,
- l'intervention d'un intermédiaire supplémentaire impliquait pour l'abattoir des coûts plus élevés.

Pour les abattoirs, qui par ailleurs entamaient dans la plupart des cas d'importants travaux d'investissements en vue de l'adhésion à l'UE, il devenait urgent d'assurer les approvisionnements, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Des relations contractuelles entre abatteurs et éleveurs se sont donc progressivement développées. Le contrat assure à l'éleveur une rémunération garantie et à l'abatteur un volume de production nécessaire au bon fonctionnement de son outil.

Par ailleurs, pour l'éleveur, ou du moins pour l'éleveur de taille suffisamment importante, un contrat avec un abattoir, sur une durée variable, assurait l'écoulement de la production, mais fournissait également une garantie supplémentaire dans les démarches d'emprunts auprès d'établissements bancaires. Cela permettait donc à l'exploitant d'envisager des projets à long terme. Dans certains cas, l'abattoir s'est lui-même imposé comme source de financement, pour la rénovation des bâtiments ou l'agrandissement de l'exploitation.

b. Le développement d'une production en propre par les plus gros abattoirs

Parallèlement à cela, et afin de consolider rapidement leurs approvisionnements, certains abattoirs ont commencé à investir dans leurs propres outils d'élevage. En rachetant et modernisant des bâtiments appartenant à d'anciennes fermes d'Etat, il était simple et relativement peu coûteux de démarrer une production entièrement contrôlée, et planifiée selon les besoins de la chaîne d'abattage.

Animex, aujourd'hui premier abattoir de Pologne en chiffre d'affaires, fut sans doute l'un des premiers à adopter ce système au début des années 1990. D'autres ont suivi, principalement ceux ayant obtenu l'agrément pour exporter vers l'UE. Dans certains groupes, cette production en propre assure 30 % de l'approvisionnement de l'outil d'abattage.

Ce système a également été développé, dans une moindre mesure, en productions bovine et avicole.

### 3/ La troisième phase possible : intervention des GMS

L'arrivée des GMS en Pologne a peu à peu modifié les liens entre producteurs, transformateurs, et distributeurs. Une forme d'intégration verticale initiée par les chaînes de distribution est tout à fait envisageable à terme en Pologne. Cependant, elle ne pourra être envisagée qu'après une stabilisation des marchés.

#### D. Une filière exportatrice nette

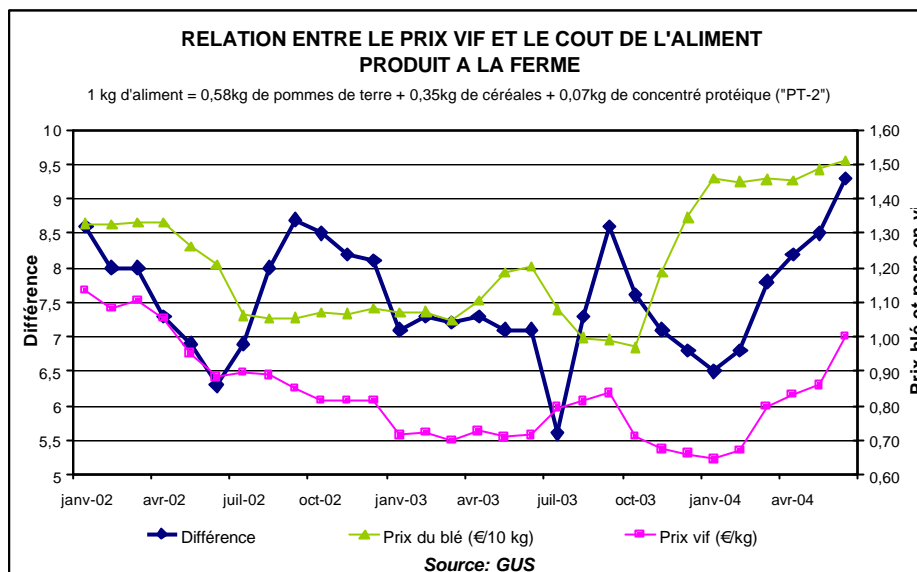
	2001			2002			2003			2004*		
	Total	1er sem.	2nd sem.	Total	1er sem.	2nd sem.	Total	1er sem.	2nd sem.	Total	1er sem.	2nd sem.
<b>Importations</b>												
Viande brute	17,8	6,8	11,0	44,3	20,4	23,9	46,8	18,4	28,4	46,0	16,0	30,0
Saucisses	1,0	0,3	0,7	1,3	0,6	0,7	1,3	0,6	0,7	1,0	0,0	1,0
Conserves	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Abats	12,5	3,9	8,6	5,9	3,4	2,5	4,0	0,7	3,3	6,0	3,0	3,0
Matières grasses	9,9	4,8	5,1	5,4	4,2	1,2	1,8	0,0	1,8	2,0	1,0	1,0
<b>Total</b>	<b>41,3</b>	<b>15,8</b>	<b>25,5</b>	<b>57,0</b>	<b>28,7</b>	<b>28,3</b>	<b>54,0</b>	<b>19,7</b>	<b>34,3</b>	<b>55,0</b>	<b>20,0</b>	<b>35,0</b>
<b>Exportations</b>												
Total viandes	77,5	37,4	40,1	75,2	24,1	51,1	234,8	85,8	149,0	154,0	87,0	67,0
Viande brute	37,9	17,2	20,7	36,8	6,7	30,1	201,0	69,5	131,5	110,0	70,0	40,0
Saucisses	20,9	9,9	11,0	16,7	9,0	7,7	7,5	4,0	3,5	18,0	6,0	12,0
Jambons	10,0	4,8	5,2	10,6	5,0	5,6	9,8	4,3	5,5	12,0	5,0	7,0
Epaules	0,3	0,2	0,1	0,8	0,4	0,4	0,3	0,1	0,2	1,0	0,0	1,0
Conserves	3,8	1,6	2,2	3,9	1,3	2,6	4,5	1,3	3,2	6,0	2,0	4,0
Abats	4,6	3,7	0,9	6,4	1,6	4,8	11,7	6,6	5,1	7,0	4,0	3,0
Total matières grasse	14,2	7,6	6,6	10,5	3,4	7,1	19,7	10,8	8,9	7,0	5,0	2,0
Saindoux	4,5	0,4	4,1	0,8	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	1,0	1,0	0,0
Gras sous-cutané	9,7	7,2	2,5	9,7	0,3	6,7	19,1	10,4	8,9	6,0	4,0	2,0
<b>Total</b>	<b>91,7</b>	<b>45,0</b>	<b>46,7</b>	<b>85,7</b>	<b>27,5</b>	<b>58,2</b>	<b>254,5</b>	<b>96,6</b>	<b>157,9</b>	<b>161,0</b>	<b>92,0</b>	<b>69,0</b>
<b>Solde net</b>	<b>50,4</b>	<b>29,2</b>	<b>21,2</b>	<b>28,7</b>	<b>- 1,2</b>	<b>29,9</b>	<b>200,5</b>	<b>76,9</b>	<b>123,6</b>	<b>106,0</b>	<b>72,0</b>	<b>34,0</b>

Source : IERiGZ \* :prévisions

Tableau 30. Balance commerciale en viande de porc (1.000 tec)

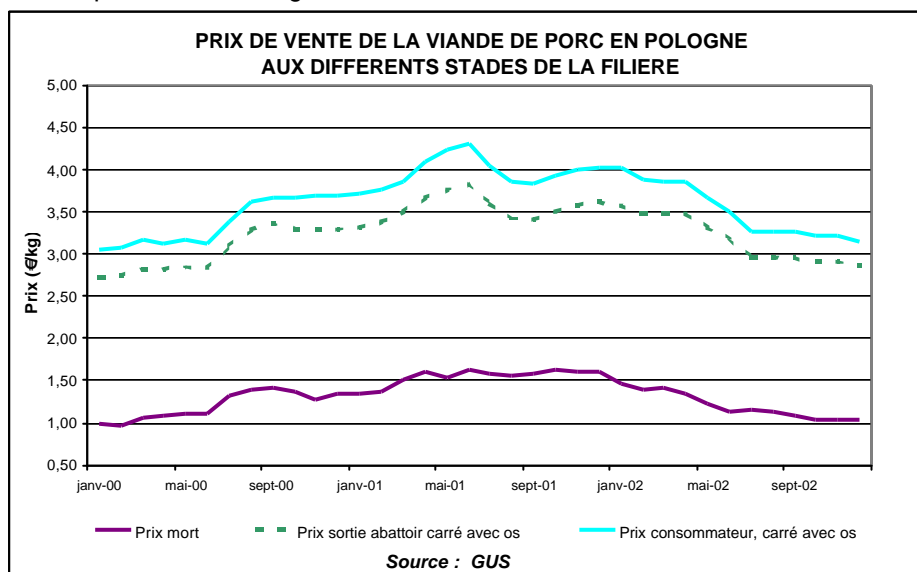
La Pologne est exportatrice nette de viande de porc, avec un solde net de plus de 200.000 tonnes en 2003. La viande brute représentait 85 % des exportations réalisées en 2003, cette proportion devrait diminuer en 2004, au profit de produits transformés, à plus forte valeur ajoutée.

## E. L'évolution des coûts de production pour la viande de porc en Pologne



L'alimentation produite à la ferme reste plus ou moins intéressante en Pologne, suivant les cours du porc, des céréales, et des pommes de terre (non figuré sur ce graphique).

Cependant, ce système induit, du fait de la non-optimisation des besoins, des pertes au niveau des performances techniques en exploitation qui ne peuvent être correctement interprétées que par l'étude des coûts de production au kg de poids vif ou mort, données difficilement disponibles en Pologne.



Le prix sortie abattoir du carré avec os se situait autour de 3€ par kilogramme du second semestre 2002. A cette période, le prix à la sortie de l'atelier de découpe représentaient entre 60 et 65 % du prix à la consommation.

## F. La Pologne peut-elle espérer devenir le fournisseur des pays d'Europe de l'Ouest en viande de porc ?

En 2003, la Pologne assurait 60 % de la production totale de porc des 8 PECO entrants, et représentait environ 10 % de la production totale de l'UE à 15.

En matière de cheptel, avec ses 18,4 millions de têtes, la Pologne est désormais le troisième détenteur européen, derrière l'Allemagne (26,5 millions de têtes) et l'Espagne (24 millions de têtes).

La filière porcine polonaise va donc certainement avoir un important rôle à jouer sur le marché européen, et sa voix devrait être entendue dans les comités de gestion à Bruxelles. Mais va-t-elle pour autant s'imposer en force sur ce marché ?

Certes, le pays est autosuffisant en viande de porc (auto-approvisionnement de 104,3 % en 2003), et les prix des animaux de classe E restent inférieurs en Pologne à la moyenne de l'UE (*données Commission européenne*), ce qui confère aux acteurs polonais un avantage non négligeable. Cependant, les carcasses classées en S et E représentent encore une faible part du marché intérieur : environ 35 % des abattages en juillet 2004, contre près de 95 % en France.

Les abatteurs polonais s'approvisionnent en carcasse et en pièces de catégorie supérieure sur les marchés d'Europe de l'Ouest, et exportent du minéral provenant de catégories inférieures vers l'UE à 15, notamment vers les pays du Sud.

La Pologne a incontestablement un rôle à jouer comme plate-forme d'échanges de pièces découpées et désossées, et deviendra à terme un acteur majeur du marché européen. Mais dans un contexte de course après les standards occidentaux, le risque encouru est de voir disparaître cette production de viande légèrement plus grasse, très appréciée en charcuterie traditionnelle. Il faut donc bien évaluer la segmentation du marché européen, et parvenir à jouer sur les deux tableaux : offrir au consommateur polonais des produits à bas prix, fabriqués à partir de carcasses assez maigres, et continuer à produire des carcasses légèrement plus grasses qui trouveront facilement un débouché, en charcuterie traditionnelle sur le marché intérieur, ou à l'exportation. Les gros abattoirs, détenteurs de l'agrément pour l'export sur l'UE, sont conscients de cet atout pour la Pologne, et ont déjà créé des liens commerciaux avec des transformateurs occidentaux.

Jusqu'à l'adhésion, la Russie était le destinataire principal des exportations de la Pologne en viande de porc. Mais, l'adhésion de la Pologne et la libéralisation totale des échanges entre l'Union européenne et la Pologne semblent avoir entraîné ces derniers mois une réorientation des flux vers les pays de l'Ouest.

## G. Les attentes des éleveurs porcins avec l'entrée dans l'Union européenne

Selon certaines estimations, environ 15 % des exploitations porcines polonaises seraient aux normes européennes. Les travaux d'aménagement nécessaires ont été en partie financés par les programmes de pré-adhésion.

Toute la difficulté consiste maintenant en une bonne utilisation des subventions de la PAC. En effet, tous les bâtiments d'élevage devront être mis aux normes en 2007 (en ce qui concerne l'hygiène et le bien-être animal). Or, la rénovation et l'équipement des bâtiments sont très coûteux, et risquent de conduire certains producteurs à cesser leur activité.

Des progrès restent également à faire sur le plan sanitaire. Le manque de formation et d'information à ce sujet reste problématique, car les éleveurs, mal informés des pratiques sanitaires à mettre en œuvre, pénalisent fortement leur production. Par ailleurs, le lobby vétérinaire est particulièrement fort en Pologne : un vétérinaire doit être présent pour tout acte pratiqué en exploitation, même s'il s'agit d'une simple vaccination. Les coûts prohibitifs que représente une simple visite, pour la vaccination d'une vingtaine de porcelets par exemple, entraînent donc une sous-utilisation des traitements vétérinaires, même préventifs. La Pologne accuse déjà dans ce domaine un retard certain par rapport aux pays occidentaux, retard qu'il faudra parvenir à combler le plus rapidement possible.

## H. Conclusion : perspectives d'évolution pour la filière porcine

### 1/ A priori, les risques environnementaux sont faibles en Pologne

Les risques environnementaux liés aux productions animales sont pour le moment assez faibles.

D'une part, le faible taux d'utilisation d'engrais autorise un niveau d'épandage plus élevé que dans les pays d'Europe de l'Ouest. Les plans d'épandage sont contrôlés par les autorités, et en théorie une exploitation peut être fermée si ce plan n'est pas conforme aux directives environnementales. D'autre part, les élevages ne peuvent légalement vendre qu'au maximum 30 % de leur lisier à d'autres exploitations, ce qui les oblige à conserver du foncier : les activités d'élevage restent donc très liées au foncier en Pologne. Ainsi, près de 60 % des exploitations détenant plus de 500 porcs détiennent une SAU supérieure à 50 ha.

Enfin, la production porcine est certes concentrée dans quelques zones du centre de la Pologne, mais aucun plan de développement d'envergure n'est prévu, et il est tout à fait possible de développer la production dans d'autres voïvodies.

### 2/ L'avenir de la production se joue à court terme

Les décisions qui seront prises par les acteurs de la filière porcine dans les prochains mois auront un impact sur l'avenir de la production. La disparition des micro-élevages peu productifs reste encore en suspens, car rien ne les empêche d'approvisionner de petits abattoirs, encore autorisés à produire pour le marché local. Une fois qu'auront disparu ces structures trop peu compétitives sur le marché de l'Union élargie, la Pologne sera un concurrent redoutable pour les grands producteurs occidentaux.

PRODUCTION PORCINE	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"><li>- 1<sup>ère</sup> filière viande de Pologne, 3<sup>ème</sup> filière porcine de l'UE à 25</li><li>- Viande assez grasse, appréciée pour la fabrication de charcuteries locales</li><li>- Viande de porc reste la plus consommée</li><li>- Développement de très grands élevages, avec une forte intégration</li><li>- Important lien au foncier</li><li>- Relations commerciales déjà bien développées</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Production encore réalisée à 50 % sur de petites exploitations</li><li>- Problèmes sanitaires (manque de formation et de sensibilisation des éleveurs)</li><li>- Importance de la production d'aliment à la ferme</li><li>- Qualité de la viande très hétérogène</li><li>- Lente diffusion du potentiel génétique</li></ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"><li>- Offre complémentaire à la production de l'UE à 15</li><li>- Primes PAC seront réinvesties dans du matériel d'élevage</li><li>- Intégration de plus en plus forte par les abatteurs</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Subsistance des petites fermes, qui peuvent alimenter les petits abattoirs</li><li>- Mises aux normes (bien-être)</li><li>- Importants besoins en nouveaux capitaux</li></ul>

*La filière porcine polonaise reste pénalisée par la production de qualité très moyenne, réalisée sur des microstructures. La disparition de ces élevages est une condition nécessaire à la compétitivité internationale à long terme de cette production. Cela nécessitera de nouveaux investissements, qui pourraient être financés en partie par des capitaux étrangers.*

### III. La filière avicole : un secteur en pleine croissance, mais qui a encore besoin de capitaux

#### A. Une production débutée dans les années 1970, à développement rapide

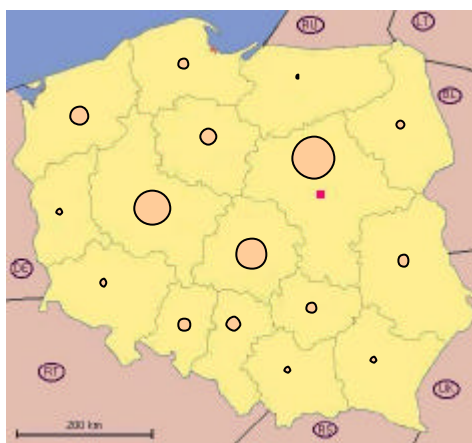
La production avicole a réellement été introduite en Pologne (comme dans les autres PECO) dans les années 1970, grâce à un programme d'aide de la FAO, qui fut interprété à l'époque comme une aide alimentaire de l'ONU envers les pays du bloc de l'Est. Le capital apporté a ainsi servi à la formation des éleveurs, à la construction des bâtiments d'élevage, et à l'achat des reproducteurs. Les Etats-Unis ont également appuyé ce programme, en fournissant des céréales à prix préférentiels.

Ce dynamisme a, par ailleurs, servi les intérêts des usines d'aliments Bacutil, et de l'Union de production avicole POLDROB, qui organisait à l'époque toute la filière avicole, et achetait 95 % des volailles produites (ITAVI, 1997).

La production a immédiatement fonctionné de façon extrêmement intégrée; cette organisation perdue à l'heure actuelle, et est une des forces de la filière avicole polonaise.

#### B. Les différentes productions avicoles chair de Pologne

##### 1/ La filière poulet de chair



Source : GUS

**Figure 17. Répartition des cheptels de poules et poulets fin 2003 (total = 88.845.971 têtes)**

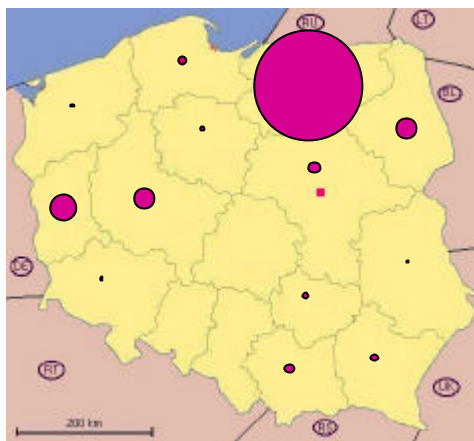
La production de poulet de chair est essentiellement localisée sur trois voïvodies :

- Mazovie, avec 16,6 % des effectifs recensés fin 2003,
- Grande Pologne (13,8 %),
- Lodz (11,9 %).

Le poulet de chair est très apprécié en Pologne ; il est consommé sous forme de poulet PAC, ou de charcuterie (notamment des pâtés).

Entre 1995 et 2003, la production totale de poulet de chair a progressé de 230 %, pour atteindre 606.000 tec en 2003. La Pologne est largement autosuffisante, avec un taux d'auto-alimentation voisin de 108 % en 2003.

2/ La filière dinde, en très fort développement, est majoritairement détenue par deux acteurs



Source : GUS

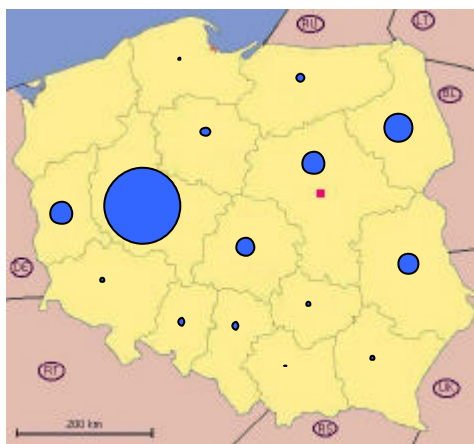
Figure 18. Répartition du cheptel de dindes fin 2003 (total = 5.656.555 têtes )

A la fin du second trimestre 2003, le cheptel de dinde était essentiellement concentré sur la région de Warmie-Mazurie, qui rassemblait près de 43 % des volailles. Cette répartition peut être expliquée par la présence dans cette voïvodie des deux principaux opérateurs de la filière (Indykpol et Ekodrob).

La dinde n'est pas traditionnellement consommée en l'état en Pologne, mais plutôt sous des formes transformées (pâté, filet cuit et fumé), et entre directement en concurrence avec les autres types de charcuterie, et notamment celles à base de porc.

La production de dinde a atteint 181.000 tec en 2003. Entre 1995 et 2003, la production totale a été multipliée par trois. La Pologne est largement autosuffisante, avec un taux d'auto-alimentation voisin de 112 % en 2003.

3/ La filière oie, majoritairement destinée au marché allemand



Source : GUS

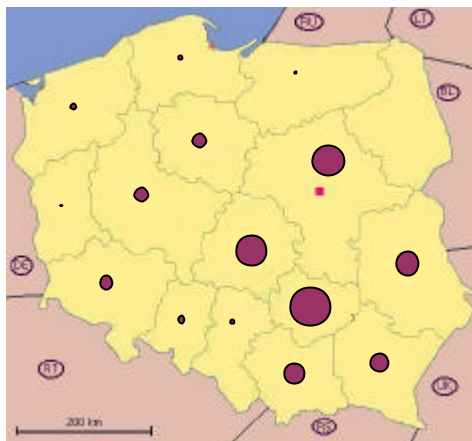
Figure 19. Répartition du cheptel d'oies fin 2003 (total=2.863.734 têtes)

Le cheptel d'oies est très majoritairement concentré en Grande Pologne : 30 % des animaux étaient recensés dans cette voïvodie fin 2003.

La production totale a atteint 26.000 tec en 2003. Entre 1995 et 2003, la production a été multipliée par deux.

Cette filière, largement localisée dans l'Ouest du pays, est quasi exclusivement destinée à l'exportation sur le marché allemand, principalement pour les ventes à la période de Noël (95 % des exportations réalisées au cours du second semestre en 2003).

#### 4/ La filière canard



Source : GUS

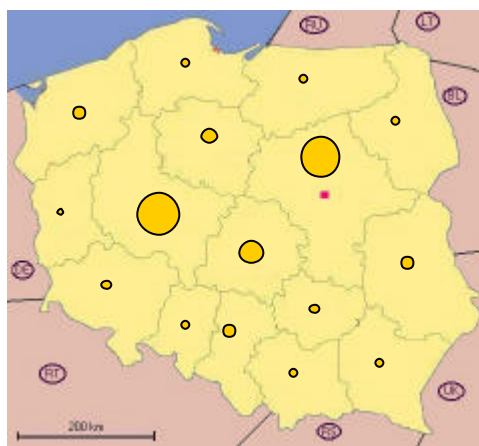
Figure 20. Répartition du cheptel de canards fin 2003 (total=4.405.839 têtes)

Fin 2003, le cheptel de canard était réparti à plus de 50 % dans quatre principales voïvodies :

- Sainte-Croix (15,7 % du cheptel),
- Mazovie (12,9 %),
- Lodz (12,1 %),
- Lublin (9,7 %).

Cette filière est très peu développée, avec une production totale de 9.000 tec en 2003. Entre 1995 et 2003, la production totale n'a augmenté que de 40%. La filière est, par ailleurs, très orientée vers l'exportation, avec un taux d'autosuffisance voisin de 150% en 2003.

#### 5/ Bilan : répartition du cheptel total de volailles en Pologne



Source : GUS

Figure 21. Répartition du cheptel de volailles fin 2003 (total = 146.321.062 têtes)

Le cheptel total de volailles est principalement concentré sur trois voïvodies :

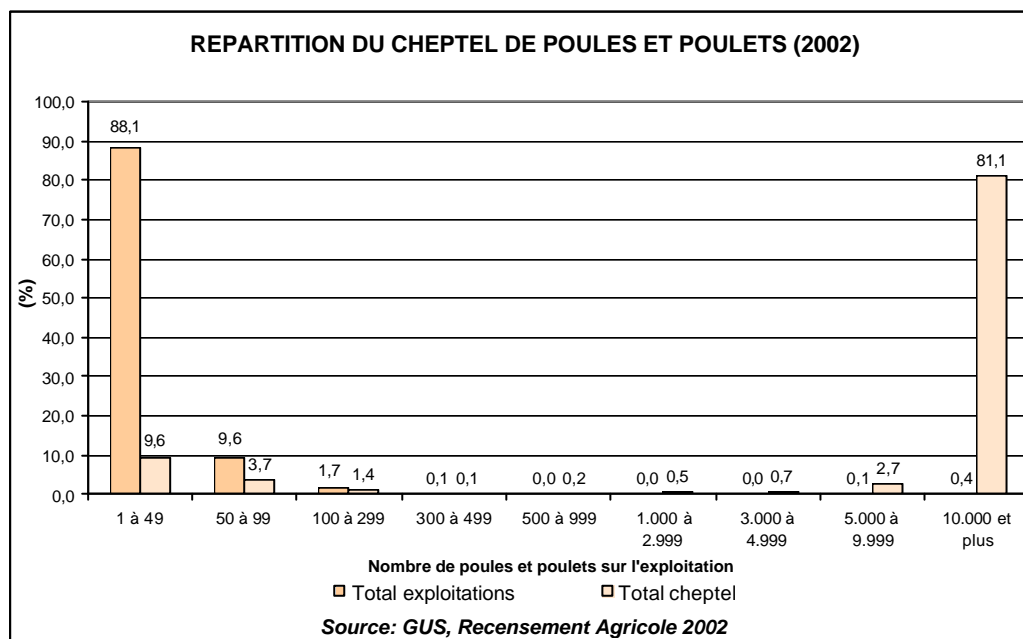
- Grande Pologne (16,9 % du cheptel total fin 2003),
- Mazovie (15,7 %),
- Lodz (9,8 %).

C. Des exploitations souvent modernes, à schéma très intégré, coexistent avec de petites structures, anciennes, à production irrégulière

### 1/ La taille des exploitations

En 2002, près de 1,1 million d'exploitations produisaient de la volaille de chair en Pologne. Trois types d'exploitation se distinguent :

- les petites fermes privées, qui produisent essentiellement pour leur propre consommation, ou vendent parfois une partie de leur production sur des marchés locaux. Elles possèdent en général moins d'une trentaine de volailles et sont très peu productive. Aucune gestion technico-économique n'est réalisée dans ces élevages. Ces derniers représentaient en 2003 moins de 5 % de la production en vif.
- les fermes d'élevage spécialisées, avec une production intensive (100 à 200.000 poulets par an), correspondent le plus souvent à des exploitations privées. Elles utilisent de l'aliment industriel, et sont très souvent liées par un contrat à un abattoir qui fournit l'éleveur en poussins de un jour et éventuellement en aliment, et assure les débouchés de sa production.
- les structures les plus importantes produisent 3 à 7 millions de poulets par an. Elles appartiennent à de gros abattoirs, qui y ont développé une production en propre.



La très large majorité des exploitations détiennent moins de 49 volailles, mais cette catégorie d'exploitations ne représente que 9 % du cheptel total.

Plus de 80 % du cheptel de poules et de poulets étaient détenus en 2002 par des exploitations de plus de 10.000 têtes.

### 2/ L'utilisation des vieux bâtiments avicoles pourrait cesser à moyen terme

Les premiers élevages avicoles industriels sont apparus en Pologne dans les années 1970. Une partie de ces bâtiments subsiste encore à l'heure actuelle, mais ils ne sont utilisés

que de façon occasionnelle. Leurs propriétaires, souvent des agriculteurs d'un certain âge, lorsqu'ils jugent que les cours sont favorables, passent un contrat avec un abattoir pour démarrer un cycle de production, ce qui leur permet d'améliorer un peu leurs revenus. Ceux sont donc des producteurs occasionnels, n'ayant pas une activité pérenne de façonnage.

Ces bâtiments sont néanmoins très mal adaptés aux conditions actuelles d'élevage, notamment en matière de ventilation. En effet, ils ont été conçus sur une base de 15 animaux/m<sup>2</sup>, gardés pendant 8 semaines, pour un poids final de 1,6 kg. Or, à l'heure actuelle, il y a en moyenne 18-20 animaux/m<sup>2</sup>, élevés pendant 6 semaines, jusqu'à un poids d'abattage de 2,2 kg vif.

Ce système devrait disparaître d'ici deux à trois ans. Les exigences supplémentaires en matière d'élevage (conditions sanitaires, bien-être animal...), l'alignement des coûts de production et le départ à la retraite de ces éleveurs devraient entraîner peu à peu l'abandon de ce système. Il est fort possible que ces bâtiments soient alors rachetés par des exploitants voisins, réaménagés, mis aux normes, et qu'ils servent de nouveau en production avicole. A l'heure où il faut réduire la charge animale au m<sup>2</sup>, ce type de bâtiment représente encore un certain intérêt, même s'il nécessite quelques investissements.

### 3/ Un très fort niveau d'intégration sur les grandes exploitations

Les grandes exploitations sont très souvent liées aux abattoirs par des contrats de production : l'entreprise leur fournit alors les poussins de un jour (souvent non vaccinés, ce qui augmentera les coûts pour l'éleveur), et leur garantit l'écoulement de leur production, à un prix négocié à la signature du contrat.

Pendant, les abattoirs les plus modernes sont ceux dont les coûts de fonctionnement sont les plus élevés, et donc ceux qui proposent aux producteurs les prix les plus bas. L'envolée des cours aux mois de mai et juin 2004 a incité certains éleveurs à rompre leurs contrats, et à vendre leur production à des abattoirs plus petits, mais proposant un prix plus avantageux. Ces entreprises n'ont souvent pas réalisé les investissements nécessaires à l'agrément pour l'exportation vers l'UE, ce qui explique les coûts de fonctionnement moins élevés.

## D. Une filière globalement excédentaire

### 1/ La production totale de viande de volailles

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003*	2004**	2003/1995 (%)
Production réalisée par des élevages industriels	262	305	373	443	495	532	636	721	829	841	216
Poulet	182	217	261	314	380	386	454	515	606	616	233
Dinde	46	64	85	101	89	122	157	173	181	183	293
Canard	5	4	3	4	4	3	3	5	7	7	40
Oie	13	16	17	18	17	14	15	22	26	28	100
Poule pondeuse	6	5	6	6	6	6	6	7	9	7	50
Production pour l'autoconsommation	112	105	101	77	78	52	59	73	41	59	-63
<b>Total</b>	<b>364</b>	<b>410</b>	<b>474</b>	<b>520</b>	<b>573</b>	<b>584</b>	<b>695</b>	<b>794</b>	<b>870</b>	<b>900</b>	<b>139</b>
Production pour l'autoconsommation /production totale (%)	30,8	25,6	21,3	14,8	13,6	8,9	8,4	9,2	4,7	6,5	-

Source : IERiGZ, Gira \* : estimations \*\* : prévisions

**Tableau 31. Evolution de la production de viande de volailles en Pologne (1.000 tec)**

La production totale de viande de volaille s'élevait à 870.000 tec en 2003, dont 829.000 tec réalisées par des élevages de type industriel. La production a ainsi plus que doublé entre 1995 et 2003.

La part de la production destinée à l'autoconsommation a fortement diminué au cours de ces dernières années, pour atteindre 4,7 % en 2003.

## 2/ L'évolution des échanges en viande de volaille

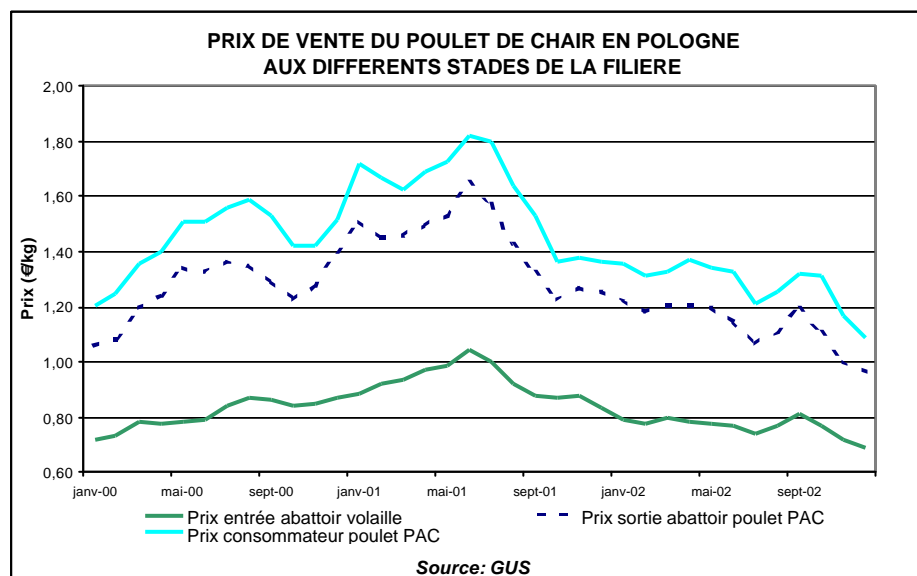
	2001			2002			2003			2004*		
	Total	1er sem.	2nd sem.	Total	1er sem.	2nd sem.	Total	1er sem.	2nd sem.	Total	1er sem.	2nd sem.
<b>Exportations</b>												
Total viandes	37,1	12,1	25,0	50,8	13,2	37,6	98,5	32,9	65,6	109,5	27,5	82,0
Oie	16,0	0,8	15,2	15,6	0,5	15,1	16,7	1,0	15,7	18,0	1,0	17,0
Canard	0,6	0,2	0,4	1,8	1,0	0,8	2,5	0,3	2,2	2,5	0,5	2,0
Poulet	9,4	5,6	3,8	19,7	6,0	13,7	52,2	20,2	32,0	58,0	17,0	41,0
Dinde	11,1	5,5	5,6	13,7	5,7	8,0	27,1	11,4	15,7	31,0	9,0	22,0
Abats	0,9	0,3	0,6	0,9	0,4	0,5	1,1	0,5	0,6	2,5	0,5	2,0
Produits transformés	6,6	2,7	3,9	6,1	3,2	2,9	7,1	3,6	3,5	8,0	2,0	6,0
<b>Total</b>	<b>44,6</b>	<b>15,1</b>	<b>29,5</b>	<b>57,8</b>	<b>16,8</b>	<b>41,0</b>	<b>106,7</b>	<b>37,0</b>	<b>69,7</b>	<b>120,0</b>	<b>30,0</b>	<b>90,0</b>
<b>Importations</b>												
Total viandes	21,2	11,9	9,3	23,8	10,6	13,2	17,6	9,2	8,4	17,0	6,5	10,0
Oie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Canard	0,2	0,2	0,0	0,1	0,1	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0
Poulet	8,5	3,9	4,6	11,1	5,9	5,2	9,0	5,0	4,0	8,0	3,0	5,0
Dinde	12,5	7,8	4,7	12,6	4,6	8,0	8,4	4,2	4,2	9,0	3,5	5,0
Abats	2,3	1,6	0,7	1,7	1,1	0,6	1,7	0,5	1,2	1,0	0,5	0,5
Produits transformés	2,9	1,3	1,6	4,0	2,0	2,0	3,2	1,5	1,7	2,0	1,0	1,0
<b>Total</b>	<b>26,4</b>	<b>14,8</b>	<b>11,6</b>	<b>29,5</b>	<b>13,7</b>	<b>15,8</b>	<b>22,5</b>	<b>11,2</b>	<b>11,3</b>	<b>20,0</b>	<b>8,0</b>	<b>11,5</b>
Solde net	18,2	0,3	17,9	28,3	3,1	25,2	84,2	25,8	58,4	100,0	22,0	78,5

Source : IERiGZ \* :prévisions

Tableau 32. Le commerce extérieur en viandes de volailles (1.000 tec)

En 2003, plus de 65 % des volumes exportés en viandes et abats étaient destinés aux pays de l'UE à 15, et en premier lieu à l'Allemagne (45.000 tec exportées en 2003). Environ 35 % étaient exportés vers les Pays Tiers, dont la moitié vers la Russie. Le commerce de produits à base de volaille avec cette zone a fortement progressé entre 2002 et 2003, passant de 4 à 18.000 tec. Plus de la moitié des exportations de produits transformés était destinée aux pays de l'UE à 15. Près de 80 % des produits importés étaient originaires de l'UE à 15.

### E. L'évolution des cours et des prix à la production pour la viande de volaille



Le prix sortie abattoir à la production d'un poulet PAC était d'environ 1€/kg à la fin de l'année 2002 et représentait environ 90 % du prix payé par le consommateur final.

## F. Les attentes des éleveurs suite à l'entrée dans l'Union européenne

La production avicole a beaucoup souffert au cours de ces dernières années : la baisse des prix payés au producteur a été importante (-30 % entre juillet 2001 et janvier 2002, -20 % entre septembre 2002 et janvier 2003). Ces baisses, conjuguées à la hausse des prix de l'aliment due à la suppression des farines de viande, ont entraîné de nombreux producteurs vers la faillite, la rémunération étant devenue insuffisante pour couvrir les frais. Cependant, les bâtiments restent utilisés en production, puisqu'ils ont souvent été cédés à des voisins.

Les éleveurs de la filière avicole attendent donc une stabilisation des prix. Ils espèrent, par ailleurs, que le financement des mises aux normes sera facilité, car les conditions de crédit à l'heure actuelle sont difficiles. Certains envisagent de passer à des systèmes en libre parcours, qui demanderaient moins d'investissements, mais obligent à une diminution du nombre d'animaux sur l'exploitation. Une meilleure valorisation de ce type de produit est donc nécessaire en Pologne, aucune différenciation n'existant à l'heure actuelle entre des poulets « industriels » et des poulets « élevés en plein air ».

## G. Perspectives pour la production

### *1/ Perspectives à très court terme*

Comme pour les autres marchés des viandes, le prix de la volaille a connu une envolée des cours depuis l'adhésion à l'Union européenne. Il semblerait par ailleurs que de nombreux éleveurs ont décidé de remplir leurs bâtiments quelques semaines après l'adhésion, ce qui devrait entraîner une hausse de la production à la fin de l'été 2004.

### *2/ Une poursuite du développement est-elle possible ?*

La croissance de la production totale de viande de volaille est encore possible en Pologne, mais nécessitera d'importants investissements pour l'amélioration et la mise aux normes des bâtiments d'élevage. Néanmoins, certains opérateurs estiment que la consommation intérieure arrive à saturation en Pologne, avec 21,7kg/habitant en 2003.

Il est de plus en plus probable que commence à se développer une production différenciée de produits de qualité, qui devrait s'adresser à un marché de niche. En effet, si les produits transformés à base de volailles sont très diversifiés, notamment en poulet de chair et en dinde, ils proviennent tous d'animaux produits en élevage industriel. Cette particularité est une des forces de la production avicole polonaise : elle propose aux consommateurs des produits « à la mode occidentale », à bas prix, qui ont énormément de succès.

La production avicole polonaise pourrait se développer selon plusieurs axes :

- la poursuite du développement de l'élevage industriel pour alimenter le marché des produits transformés en plein essor,
- une diversification vers de nouveaux modes d'élevage (plein air, biologique...) qui pourront être valorisés sur les marchés de l'Europe de l'Ouest.

### *3/ Les principaux acteurs réfléchissent déjà à de nouvelles opportunités à l'exportation*

Les agriculteurs polonais étant peu consommateurs d'intrants, une telle reconversion vers l'agriculture biologique pourrait demander des investissements moins importants que la mise aux normes des bâtiments d'élevage. Si l'agriculture biologique venait à se développer, il est peu probable qu'elle trouve des débouchés sur le marché intérieur, à l'heure où le pouvoir d'achat diminue. En revanche, le marché allemand pourrait offrir des opportunités. L'Allemagne entretient d'importantes relations commerciales avec la Pologne, qui pourraient s'en trouver encore renforcées avec son entrée dans l'Union européenne.

Par ailleurs, la plupart des opérateurs du secteur des viandes restent intéressés par les possibilités d'exportation vers la Russie. La viande de volaille offre l'avantage d'être la moins chère produite en Pologne, et des produits transformés premiers prix s'avèrent tout à fait adaptés au marché russe. D'autres pays pourraient à l'avenir devenir des cibles pour les acteurs polonais, notamment les états de la CEI. Leur proximité permet également d'envisager l'exportation de viande fraîche.

PRODUCTION AVICOLE	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production totalement intégrée</li> <li>- Utilisation aliment complet à 100 %</li> <li>- Image santé, qui plaît aux consommateurs</li> <li>- Qualité des produits proche des standards européens</li> <li>- Grande diversité de l'offre, y compris en charcuterie</li> <li>- Relations commerciales bien développées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part non négligeable de la production est faite dans des bâtiments anciens</li> <li>- Problèmes sanitaires</li> <li>- Eleveurs très opportunistes</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des exportations vers la Russie, et autres pays de la CEI</li> <li>- Disparition progressive des élevages les plus anciens</li> <li>- Investissement des primes de la PAC dans du matériel d'élevage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mises aux normes</li> </ul>

*La production avicole polonaise a encore des possibilités de développement pour satisfaire son marché intérieur qui devrait encore ouvrir quelques perspectives et accroître sa présence sur les marchés européen et ceux situés plus à l'Est, même si les prix devraient à terme s'aligner sur ceux d'Europe occidentale. Pour ce faire, des investissements devront aussi avoir lieu afin de mettre aux normes l'ensemble des bâtiments d'élevage.*

## LES INDUSTRIES D'ABATTAGE-TRANSFORMATION : BILAN AVANT L'ADHESION ET CONSEQUENCES SUR L'ORGANISATION DES FILIERES

### I. Le secteur de l'abattage sous le communisme

#### A. Les abattoirs d'Etat et leur privatisation

Avant 1989, le secteur de l'abattage était, comme toute activité économique, essentiellement contrôlé par des entreprises d'Etat. Ces abattoirs, relativement peu nombreux par rapport aux structures privées, réalisaient 85 % des abattages du pays.

	Abattoirs d'Etat	Coopératives	Entreprises privées
Nombre d'établissements	~ 100	1 300	1 200
Animaux abattus (%)	80	16	4
Fabrication de produits transformés (%)	67	28	5

Source : CFCE (1995)

**Tableau 33. Répartition des abattages et de la fabrication des produits transformés (toutes viandes, y compris volaille) en 1991 en Pologne**

Chaque structure publique possédait sa propre unité de transformation, produisant une large gamme de charcuterie et de conserves. Aucune spécialisation n'avait réellement été engagée, les entreprises d'Etat proposant jusqu'à plusieurs centaines de références.

Ces abattoirs avaient un champ d'influence régional, tant en ce qui concernait leur approvisionnement que la distribution de leurs produits. Celle-ci était faite via un réseau de distribution propre de petits magasins de vente au détail.

La plupart de ces outils fonctionnaient en forte surcapacité (employés trop nombreux, efficacité faible, et donc peu de bénéfices dégagés).

Au début des années 1990, ces abattoirs ont été progressivement privatisés. Mais l'endettement élevé, l'obsolescence des installations et le manque de rentabilité du secteur des viandes ont fortement ralenti ce processus, les investisseurs (étrangers ou non) préférant des secteurs plus prometteurs, comme les spiritueux ou les produits laitiers. Comme dans le cas des structures agraires, les outils d'Etat ont souvent été divisés en petites entités, d'où une prolifération très rapide des petites entreprises privées : 1.200 en 1991, 2.700 en 1992, 7.000 en 1994 (CFCE, 1995).

#### B. Le cas Animex

Animex, créé en 1951, était une entreprise d'Etat qui détenait le monopole de l'import/export d'animaux vivants, de viandes et de produits transformés. En 1983, l'entreprise est liquidée et devient une SARL aux mains de plus de 330 actionnaires mais 51 % du capital reste détenu par l'Etat.

Après la chute du communisme, la société se lance dans des activités de production, rachetant ou devenant actionnaire majoritaire de plusieurs abattoirs, et investissant dans plusieurs anciennes exploitations d'Etat pour y développer une production porcine en propre.

En 1994, Animex est introduite en bourse. En 1999, l'américain SmithField Foods rachète le groupe. En 2002, le chiffre d'affaires d'Animex atteint 1.200 millions de PLN, soit 311 millions d'euros.

### II. La reprise des outils d'abattage par des groupes à capitaux étrangers

La reprise des outils déjà existants, publics ou privés, a attiré au cours des années 1990 un grand nombre d'investisseurs étrangers, européens ou non.

Cette arrivée de capitaux a incontestablement été bénéfique à la Pologne, car elle a permis à un grand nombre d'établissements de financer leur modernisation, et d'acquérir des outils de haute technologie. Ceci permet aux industriels polonais non seulement d'être plus compétitifs sur le marché intérieur, mais aussi de se préparer plus facilement à l'entrée dans l'UE.

Mais contrairement au secteur laitier, où Danone est talonné par deux coopératives polonaises, le secteur des produits carnés est désormais largement dominé par des groupes à capitaux étrangers.

	Activités	Chiffre d'affaires en 2002 (millions d'euros)	Investisseurs étrangers
Animex	Toutes viandes	311,4	SmithField Foods (Etats-Unis) HK Ruokatalo Oyj (Finlande)
Sokolów	Toutes viandes	237,7	Danish Crown (Danemark), LRF (Suède) Conrad Jacobson GmbH (Allemagne)
Indykpól	Volaille (dinde)	133,2	Capitaux polonais
Drosed	Volailles	122,6	LDC (France)
Morliny ZM	Toutes viandes	110,8	Campofrio Alimentacion (Espagne)
ZM Mazury	Porc	74,1	SmithField Foods (Etats-Unis)
ZM Agryf	Porc	67,8	SmithField Foods (Etats-Unis)
ZD Cedrob	Volaille	63,2	Capitaux polonais
ZM Lmeat	Porc	59,5	n.d.
MAT	n.d.	57,5	n.d.
Duda ZM	Porc et bovin	57,1	Capitaux polonais
ZPM JBB	Porc et volaille	54,2	Capitaux polonais (?)
AJPI	n.d.	53,5	n.d.
Prime Food	n.d.	51,2	Globe Meat Technology (Danemark)
ZD Kozięglowy	Volaille	50,7	Capitaux polonais
ZM Bartek	n.d.	40,3	n.d.
ZPM Mroz	Porc et bovin	39,3	Capitaux polonais
ZPM Tarczyński	Porc et volailles	37,9	Capitaux polonais (?)
Balcerak i Ska	n.d.	35,3	n.d.

Source : CFCE, *Lettres de veille internationale*, sites internet des différentes entreprises, presse internationale

**Tableau 34. Classement des opérateurs du secteur des viandes et chiffre d'affaires en 2002**

Parmi les groupes cités, certains ont fait appel à des capitaux étrangers dans les années 1990, mais sont désormais détenus à 100 % par des capitaux polonais. C'est notamment le cas de ZM Mroz (avec Jean Floc'h, France), d'Indykpól (avec Lettinane Investments Ltd., Royaume-Uni), et de ZD Cedrob (avec Hudson Foods, Etats-Unis).

Pour une entreprise étrangère, la prise de participation dans un outil polonais implique l'engagement de capitaux conséquents et la capacité à supporter des déficits importants durant les premières années de présence en Pologne. Plusieurs investisseurs se sont ainsi retirés du marché polonais, car les pertes cumulées dans ces sociétés nuisaient à l'activité du groupe dans son ensemble.

Certains abattoirs ont encore besoin de réaliser des investissements, soit pour acquérir l'agrément pour l'export vers l'UE, soit pour améliorer leur compétitivité sur le marché intérieur, et l'arrivée de nouveaux capitaux étrangers pourrait les intéresser. Cependant, au vu des sommes nécessaires et du manque de lisibilité sur la rentabilité à court et moyen terme du secteur des viandes, en particulier dans les PECO, seuls de grands groupes, agroalimentaires ou autres, pourraient se permettre d'investir en Pologne à l'heure actuelle.

### III. Les problèmes de modernisation des outils et de surcapacité des installations ont considérablement modifié le paysage au moment de l'adhésion

#### A. Les difficultés de mise aux normes et le classement des abattoirs à la signature du traité d'adhésion

Dans le cadre de la préparation à l'entrée dans l'Union européenne, les entreprises d'abattage-transformation ont dû adopter les normes européennes : mise aux normes sanitaires et vétérinaires, et adoption du système de classement des carcasses «EUROP ». La conformité à ces critères est nécessaire à un abattoir pour obtenir l'agrément d'exportation dans les pays de l'UE.

Les mises aux normes ont nécessité d'importants investissements, en partie soutenus par des capitaux étrangers. Les plus gros abattoirs ont rapidement réussi à obtenir leur classement en catégorie A, mais la plupart des entreprises étaient classées en catégorie B1 (établissement avec une forte probabilité d'obtenir l'agrément avant la date d'adhésion), ou C (établissement devant fermer au 1<sup>er</sup> mai 2004 si aucune amélioration n'était faite).

Catégories	Description	Nombre d'entreprises	
		Viandes de boucherie (% du total)	Volaille (% du total)
A	Entreprises en accord avec les normes européennes, et ayant obtenu l'agrément pour l'export vers l'UE	50 (1,4)	28 (6,2)
B1	Entreprises qui devraient obtenir l'agrément pour l'export sur l'UE avant le 1 <sup>er</sup> mai 2004	1 741 (49,0)	189 (41,5)
B2	Entreprises ayant obtenu une période de transition de trois ans pour se mettre aux normes européennes	237 (6,7)	45 (9,9)
C	Entreprises ne pouvant envisager de se mettre en conformité avec les normes européennes, et qui devront être fermées au 1 <sup>er</sup> mai 2004	1 520 (42,8)	193 (42,4)
Total		3 548	455

Source : Ambassade des Pays-Bas (2003)

**Tableau 35. Entreprises d'abattage-transformation classées par catégorie (juillet 2003)**

#### B. Le classement des abattoirs avant l'adhésion et conséquences

Au 28 avril 2004, il y avait en Pologne, d'après les listes des Services vétérinaires européens, 283 établissements en catégorie A.

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a changé, au cours du mois de mai 2004, le système de classification des abattoirs en Pologne, basé sur le respect des normes sanitaires communautaires. Avec ce nouveau système, 1.188 entreprises aux normes européennes seront autorisées à produire pour le marché européen, et 200 (169 en viandes de boucherie, et 31 en volaille) pourront bénéficier d'une période transitoire allant de 6 à 12 mois.

Les établissements auparavant classés en catégorie C ont pu obtenir l'autorisation de poursuivre leur activité, mais uniquement à destination des marchés locaux. Certains ont choisi de fermer leurs portes après l'adhésion, mais rien ne les y obligeait. Ceux qui abattent encore des animaux sont de très petites structures, qui produisent chacune l'équivalent de 3,5 à 7 tonnes de viande par semaine.

D'un point tant politique que social, il était délicat pour le gouvernement polonais d'obliger la fermeture de ces abattoirs au 1<sup>er</sup> mai. Ces entreprises, même si elles n'emploient que quelques salariés, et n'abattent que très peu d'animaux par semaine, sont souvent l'un des seuls employeurs dans les petites communes. Leur fermeture aurait donc été lourde de conséquences dans certaines zones.

Catégories	Description	Nombre d'entreprises	
		Viandes de boucherie (% du total)	Volaille (% du total)
1	Entreprises en accord avec les normes européennes, et ayant obtenu l'agrément pour l'export vers l'UE	1 034 (53,5)	154 (51,0)
2	Entreprises ayant obtenu une période de transition de 6 à 12 mois, et devant à terme rejoindre la première catégorie	169 (8,7)	31 (10,3)
3	Entreprises autorisées à exporter vers les Pays Tiers, mais pas vers l'UE (période de transition de 1 à 3 ans)	244 (12,6)	42 (13,9)
4	Entreprises issues de la précédente catégorie C, autorisées à produire et à vendre uniquement sur les marchés locaux	487 (25,2)	75 (24,8)
<b>Total</b>		<b>1 934</b>	<b>302</b>

Source : communication personnelle de Mr Majchrza ; Mission économique de Varsovie ; Services vétérinaires polonais

Note : certains établissements ont une activité sur les viandes de boucherie (bovine et porcine) et sur la viande de volaille

**Tableau 36. Classement des entreprises d'abattage-transformation en août 2004, selon la grille établie par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural<sup>6</sup>**

Il est difficile d'interpréter convenablement ces résultats, car les différentes listes sont modifiées quasi quotidiennement. Plus de la moitié des établissements, en viandes de boucherie comme en volaille, est désormais autorisée à faire du commerce intra-communautaire. Ces abattoirs produisent en général des volumes importants, les plus petits établissements étaient classés dans la catégorie 4.

Il est facile pour le consommateur de distinguer les produits provenant des abattoirs des trois premières catégories, qui portent une étiquette bleue et ovale, de ceux provenant des entreprises de la classe 4, qui affichent une étiquette ronde et rouge. *A priori*, cela pourrait influencer l'acheteur qui, s'il en a les moyens, se dirigera plus facilement vers les produits avec une étiquette bleue. Mais, avec la baisse du pouvoir d'achat, les Polonais issus des couches sociales les plus modestes pourraient se tourner vers les produits de la catégorie 4, et donc favoriser le maintien de nombreux petits abattoirs, mais aussi de micro élevages qui, en continuant d'écouler leur production via de tels circuits, pourraient survivre à moyen terme.

#### IV. Les principaux abattoirs en 2003

En 2003, quatre entreprises d'abattage-transformation étaient classées parmi les cinquante plus gros groupes agroalimentaires en Pologne.



Le groupe, qui appartient à l'américain Smithfield Foods, est présent sur presque tous les maillons de la production de viandes (porc, volaille et viande bovine) : de l'alimentation du bétail à l'abattage-transformation, en passant par la production en propre sur d'anciennes fermes d'Etat. Animex est par ailleurs très présent sur les marchés à l'exportation, notamment sur le continent américain avec sa marque Krakus (première marque d'importation de produits à base de porc aux Etats-Unis), mais également en Europe (principalement en Allemagne).

Il possède deux usines d'aliment du bétail : Contipasz à Grodków, et Animex Pasze à Zamosc. Ces outils fournissent les élevages appartenant aux groupes, ainsi que les éleveurs sous contrat de production.

Depuis quelques années, Animex a fortement investi dans le secteur de l'élevage porcin. Le groupe détient désormais plus de 20.000 truies en production, lesquelles assurent

<sup>6</sup> Selon un communiqué du Ministère de l'agriculture polonais de décembre 2004, 743 ateliers d'abattages et de découpe ainsi que 381 établissements de transformation étaient à cette date agréés pour le commerce intra-communautaire. 721 bénéficiaient d'un régime transitoire de 6 mois à 4 ans.

50 % de l'approvisionnement en porcs des abattoirs du groupe. Il offre à un nombre croissant d'éleveurs sous contrat des fournitures à coûts réduits grâce à des centrales d'achat, et leur fournit les garanties nécessaires à l'obtention de prêts bancaires. Il aide également à l'amélioration des bâtiments d'élevage, et conseille les éleveurs dans les domaines vétérinaires, sanitaires et environnementaux.

Smithfield Foods a également investi dans le secteur de la volaille, puisque Animex détient le deuxième abatteur-transformateur de dinde (Ekodrob).



Sokolów est la deuxième entreprise du secteur des produits carnés, en partie détenue par des capitaux étrangers (danois et suédois). Le groupe, issu de la fusion de deux entités en 2000 (Sokolów et FarmFood), a également investi dans la partie élevage (porcin et bovin), ce qui permet d'approvisionner ses abattoirs, mais aussi de fournir des porcelets aux éleveurs sous contrat. Son programme « Ensemble vers l'avenir », démarré en 2000, intègre des exploitants atteignant des niveaux de performance équivalents à ceux des meilleurs élevages d'Europe de l'Ouest, avec une politique sanitaire très stricte.

Depuis quelques années, elle cherche également à développer son activité dans le secteur de la volaille, qui représentait 7 % des achats de matières premières en 2003.



Indykpól est le premier opérateur de la filière dinde, et réalise environ 30 % de la transformation sur ce secteur. Basé dans le Nord de la Pologne, en Warmie-Mazurie, le groupe a bénéficié de capitaux étrangers (notamment britanniques) pour se développer. La production est faite de manière totalement intégrée, et depuis 2000 les liens sont de plus en plus étroits entre le fournisseur d'aliments (Provimi), les éleveurs, les banques et les assurances. Le groupe possède par ailleurs son propre éclosier, qui fournit l'ensemble des poussins à ses éleveurs, et quelques fermes qui lui permettent de produire ses propres animaux, et d'assurer ainsi ses approvisionnements.

Outre la production de viande de dinde, Indykpól est aussi présent sur le secteur du poulet de chair et de l'oie (production entièrement destinée au marché allemand).



Morliny appartient au groupe espagnol Campofrio. Cette entreprise possède des marques très fortes, plus ou moins ciblées selon le type de produit (charcuterie, volailles entières, conserves...) ou la catégorie de consommateurs visés (enfants, adultes). Sa marque Morlinki, destinée aux enfants, est très reconnue en Pologne.

Le groupe a, par ailleurs, été fortement impliqué dans les programmes de développement de la production bovine allaitante dans les années 1990, et a proposé des produits à base de viande de qualité, avec un cahier des charges strict. Cette politique fut malheureusement un échec, et la majeure partie de la production était exportée, notamment vers l'Italie et la Grèce.

	Chiffre d'affaires en 2003 (millions d'euros)	Classement parmi les 50 premiers groupes agroalimentaires
Animex	386,5	7
Sokolów	235,8	19
Indykpol	127,3	36
Morliny ZM	86,7	46

Source : Trade Press

**Tableau 37. Les quatre premiers acteurs du secteur des viandes en 2003**

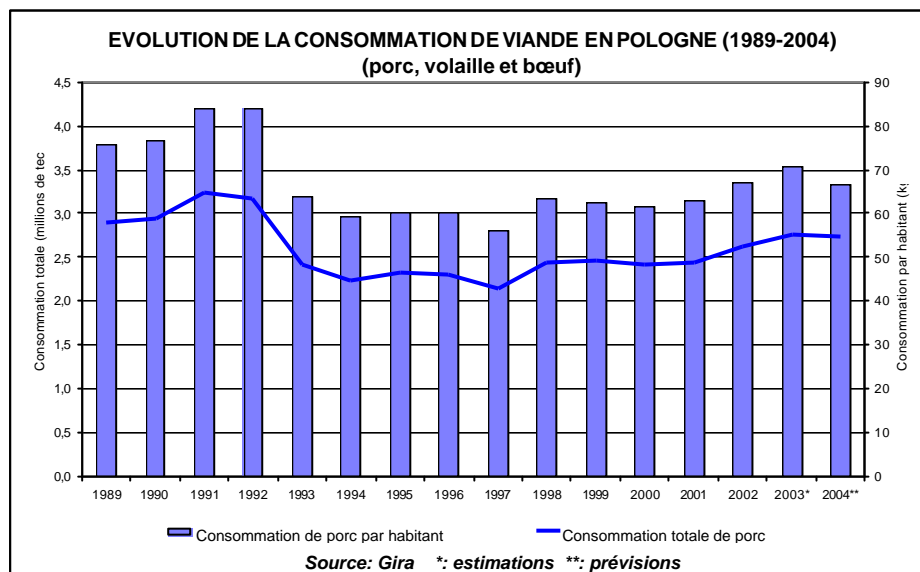
SECTEUR DE L'ABATTAGE-TRANSFORMATION	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte présence de capitaux étrangers</li> <li>- Intégration de plus en plus importante</li> <li>- Sous-utilisation des outils, d'où l'existence d'un potentiel de développement</li> <li>- Faibles coûts de la main-d'œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De nombreux établissements ne sont pas aux normes européennes</li> <li>- Sous-utilisation des outils entraîne une hausse des coûts de production</li> <li>- Concentration des outils est nécessaire</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elargissement de l'UE facilite l'accès à de nouveaux marchés</li> <li>- Développement du commerce en pièces découpées et/ou désossées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Périodes de transition pour certains abattoirs</li> <li>- Réglementation en matière environnementale</li> <li>- Subsistance de très petits abattoirs qui permettent la survie des micro-exploitations</li> </ul>

*La majeure partie des entreprises d'abattage-transformation doivent encore investir si elles veulent se mettre aux normes européennes. L'un des principaux atouts de ce secteur, notamment si le commerce de pièces désossées se développe, est le coût de main-d'œuvre, moins élevé que dans l'Union européenne. Cet écart devrait se maintenir pendant encore quelques années.*

## LA CONSOMMATION EN PRODUITS CARNES

### I. Données générales sur la consommation totale de viandes en 2003

Entre la fin des années 80 et le milieu des années 90, la consommation viande a diminué d'environ 10 kg/hab. simultanément à la baisse du pouvoir d'achat, avant de se stabiliser malgré une hausse des revenus. Ces dernières années, elle a entamé une très légère reprise, soutenue par la hausse du pouvoir d'achat. La viande de porc est de loin la plus consommée. Pendant la période 1990-2003, sa part relative est restée pratiquement stable mais, en revanche, celle de bœuf a considérablement diminué au profit de celle de volaille.



Les données ne sont pas totalement comparables à celles du tableau 37 car elles ne proviennent pas de la même source.

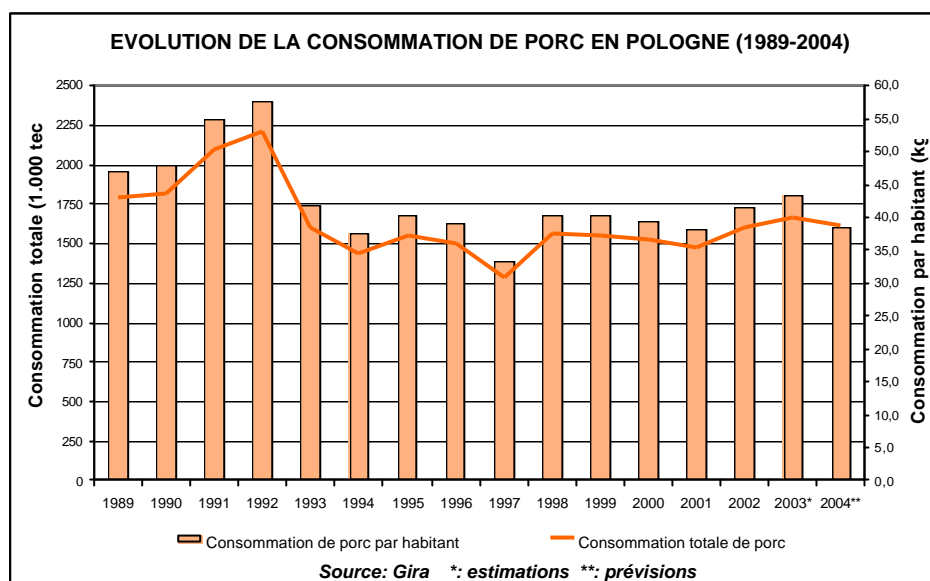
Produits	2002	2003
<b>Viandes brutes</b>	<b>36,9</b>	<b>37,7</b>
Porc	15,0	16,8
Bœuf	2,3	2,3
Veau	0,4	0,4
Volaille	19,2	18,0
Poulet de chair	16,6	15,7
Autres volailles	2,4	2,3
Autres viandes	0,2	0,2
<b>Abats et produits transformés</b>	<b>28,0</b>	<b>28,1</b>
Abats	1,6	1,7
Produits transformés	26,4	26,4
Dont :		
Charcuterie haut de gamme	4,9	5,2
Charcuterie à base de volaille	2,5	2,4
Autre charcuterie	15,4	15,2
<b>Consommation totale</b>	<b>64,9</b>	<b>65,8</b>

Source : IERiGZ

**Tableau 38. Consommation de produits carnés en Pologne, en kg par habitant**

En 2003, la consommation totale de viande par habitant a atteint 65,8 kg, contre 64,9 kg en 2002 (Source IERI GZ). Cependant, 43 % des volumes consommés sont des abats et des produits transformés (charcuterie, conserves).

## A. L'évolution de la consommation de porc depuis 1989



Après un important recul de la consommation de porc par habitant au milieu des années 1990 (de 57,6 kg en 1992 à 33,2 kg en 1997), celle-ci est désormais stable, et varie entre 35,0 et 40,0 kg par habitant et par an. La baisse de production attendue en 2004, conjuguée à une hausse significative des prix à la consommation, devrait entraîner une légère diminution de la consommation.

## B. La consommation est relativement déséquilibrée entre viande brute et charcuterie traditionnelle

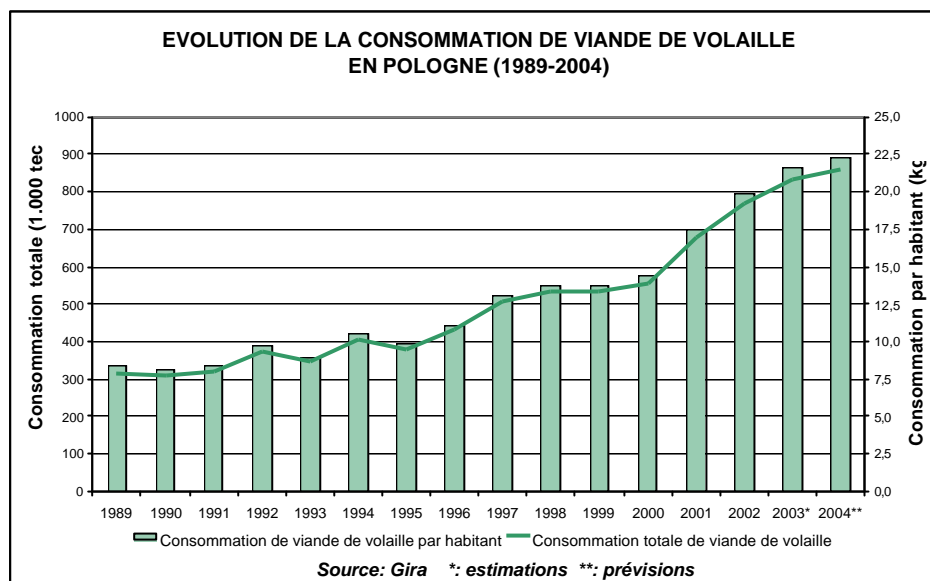
Le porc est la viande principalement utilisée en Pologne dans les plats traditionnels. Elle est également très appréciée en charcuterie (jambons, saucisses et saucissons de toute sorte, pâtés...).

Sur une consommation totale de 43,3 kg par habitant en 2003, la viande brute ne représentait que 16,8 kg par habitant, soit 38 %.

Le porc est néanmoins fortement concurrencé par la viande de volaille, qui bénéficie d'une meilleure image santé auprès du consommateur et de prix plus bas.

## II. La viande de volaille est de plus en plus appréciée en Pologne

### A. L'évolution de la consommation depuis 1989

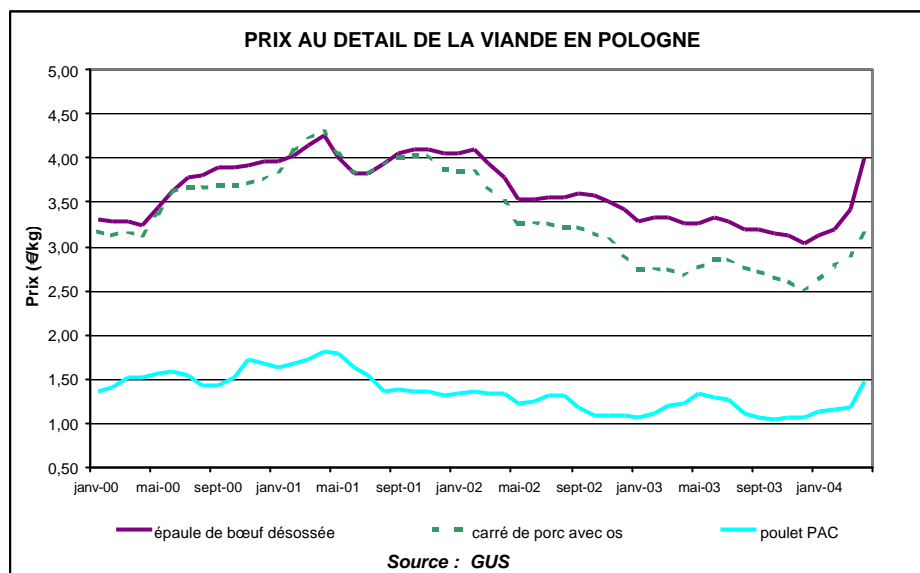


La consommation de viande de volaille n'a cessé d'augmenter depuis 1989 : elle s'élevait à 21,7 kg par habitant en 2003, contre 8,1 kg par habitant en 1990.

### B. La volaille profite d'une bonne image

La viande de volaille possède deux atouts essentiels qui expliquent la forte hausse de sa consommation :

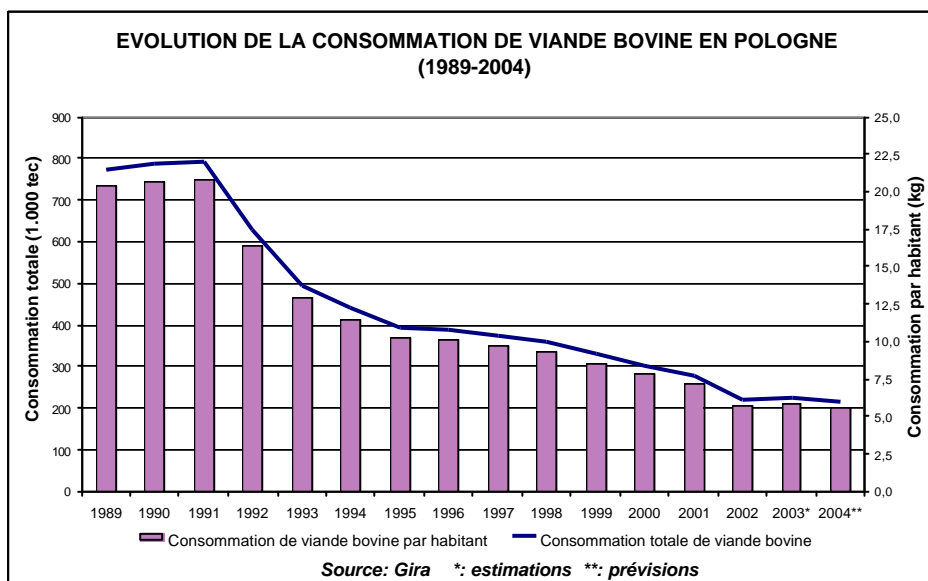
- elle profite d'une image particulièrement favorable de produit de santé, contrairement au porc, particulièrement gras en Pologne, et à la viande bovine, affectée par les crises d'ESB.
- les produits à base de volaille sont incontestablement à des prix très bas : 1,20 €/kg pour un poulet PAC en mai 2004, contre 2,60 €/kg pour l'épaule de bœuf, et 2,89 €/kg pour le carré de porc.



Par ailleurs, les opérateurs de la filière commencent fortement à miser sur une diversification de leur offre, et proposent de plus en plus de produits de charcuterie, de plats préparés (« convenience food »), voire même de produits de type snack. Ces gammes ne représentent à l'heure qu'un marché de niche, compte tenu du faible pouvoir d'achat des Polonais, mais pourraient se développer à l'avenir.

### III. La consommation en viande bovine ne cesse de diminuer

#### A. L'évolution de la consommation depuis 1989



La consommation de viande bovine n'a cessé de chuter depuis 1989 en Pologne, elle est désormais de 5,8 kg/habitant en 2003, contre 20,6 kg/habitant en 1990. Depuis 2002, la consommation semble se stabiliser autour de 5 à 6 kg/habitant.

## B. La peur de l'ESB et le manque de promotion pénalisent fortement la filière viande bovine

Plusieurs facteurs pénalisent fortement la filière bovine en Pologne.

La peur de l'ESB est encore très présente à l'esprit des consommateurs, qui préfèrent se replier sur des produits plus « sûrs », comme la viande de volaille.

La viande bovine est souvent mal présentée dans les boucheries et les supermarchés : peu de différenciation entre les différentes pièces, rayon peu fourni et mal mis en valeur. Aucune promotion n'est faite pour ce type de produit, et les transformateurs préfèrent investir dans des campagnes de communication sur le porc ou la volaille plutôt que sur la viande bovine.

La qualité est souvent basse car la large majorité de la viande bovine consommée en Pologne provient de vaches de réforme, qui ne sont pas engraisées avant l'abattage, faute de ressources alimentaires suffisantes.

Enfin, cette viande est souvent consommée au travers de préparations (environ 40% de la consommation de viande bovine en Pologne), et peut donc difficilement développer l'image de qualité qui lui est associée en France.

## LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION

### I. Les systèmes de distribution sous le communisme et leur évolution durant la période de transition

#### A. Les magasins d'Etat et les petits commerces coexistaient sous le communisme

Sous le régime communiste, le secteur de la distribution était également centralisé, et en partie contrôlé par l'Etat. Le secteur privé jouait cependant un rôle non-négligeable en Pologne, sur la base de structures de petit format. En effet, les zones rurales étaient pratiquement exclusivement desservies par ce type de détaillants, tandis que les grands magasins étatiques se trouvaient plutôt dans les villes.

#### B. La phase de transition

La privatisation des magasins d'Etat, qui ne constituaient pas l'unique circuit de distribution en Pologne, a permis l'arrivée rapide et massive des investisseurs occidentaux. Le potentiel de développement était très important, la concurrence nationale quasi inexistante, et les capitaux propres trop faibles pour que ce secteur puisse se développer sans investissements extérieurs.

Avec l'ouverture du pays aux investissements étrangers, la Pologne fut l'un des premiers pays de l'ex-bloc soviétique à profiter de la ruée des chaînes de distribution étrangères attirées par le nombre de consommateurs et les perspectives de forte hausse du pouvoir d'achat. Celles-ci se sont souvent contentées au départ de racheter des sites déjà existants, avant de se développer en s'implantant dans des zones jusque là mal couvertes, et notamment en milieu rural.

#### C. La phase de globalisation

Les chaînes étrangères ont rapidement essayé de développer leur réseau d'enseignes, s'installant dans des villes de moindre importance, et avec des formats plus variés (magasins de proximité, supermarchés, hypermarchés) leur assurant une meilleure couverture du marché. Profitant d'une concurrence locale inexistante sur ce format de distribution, les groupes se sont rapidement implantés dans la région de Varsovie, avant de s'intéresser aux métropoles de province. Les enseignes, notamment françaises, ont pu mettre en valeur leur maîtrise des produits frais, dans un pays où près de 20 % du panier des ménages sont consacrés à cette dépense.

Cependant, alors que l'accessibilité de ces centres restait un facteur limitant pour bon nombre de Polonais (peu équipés en voitures individuelles), que les standards de vie locaux ne permettaient pas toujours de réaliser des volumes importants autres que sur les premiers prix, le développement massif de ces unités conduisit rapidement à une surcapacité certaine, entraînant des pertes, voire des désengagements de la part de certains investisseurs. Les marques s'attèlent donc à la fidélisation de leur clientèle, en espérant que la situation économique des ménages s'améliore avec l'entrée dans l'UE (*Linéaires, 2002*).

### II. Les circuits actuels de distribution

#### A. Les formats « traditionnels » de distribution

Une grande partie de la vente alimentaire s'effectue encore en Pologne à travers un réseau de distribution que l'on peut qualifier de traditionnels : petits commerces de proximité, marchés, boucheries, voire même vente directe à la ferme.

Compte tenu de l'implantation actuelle des GMS, et des difficultés encourues par ce secteur, ces formats de proximité vont continuer à jouer un rôle majeur dans la distribution des produits alimentaires en Pologne (Dries et al., 2004).

### B. Les canaux de distribution propres aux abattoirs

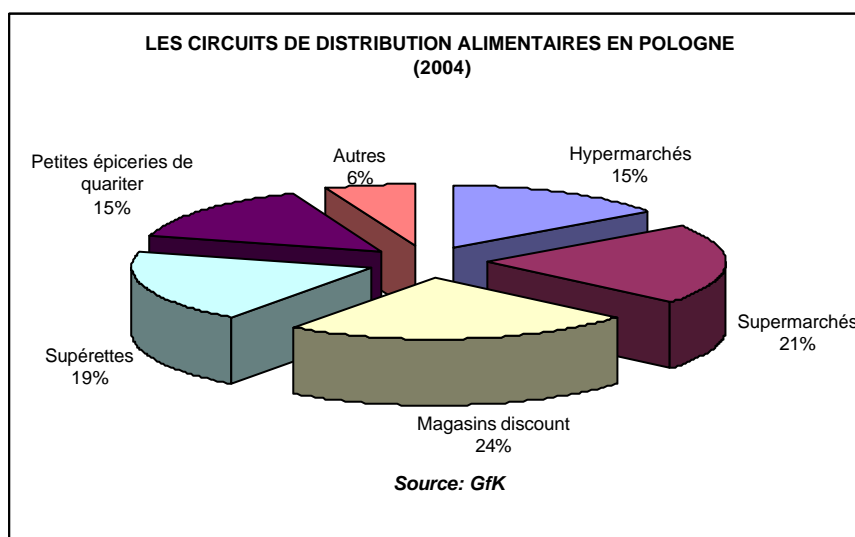
Certains abattoirs possèdent leur propre circuit de grossistes et de détaillants, facilement repérables, et qui commercialisent exclusivement les produits de la marque. Ces magasins sont en général de petit format, et situés dans les villes.

Cependant, compte tenu de la place des GMS et de la croissance attendue de ce mode de distribution, les abattoirs ne peuvent se permettre à l'heure actuelle de favoriser leur propre réseau au détriment des grandes enseignes de distribution. Les entreprises d'abattage tendent donc, à l'heure actuelle, à réduire leur volume de ventes commercialisé dans leur circuit propre.

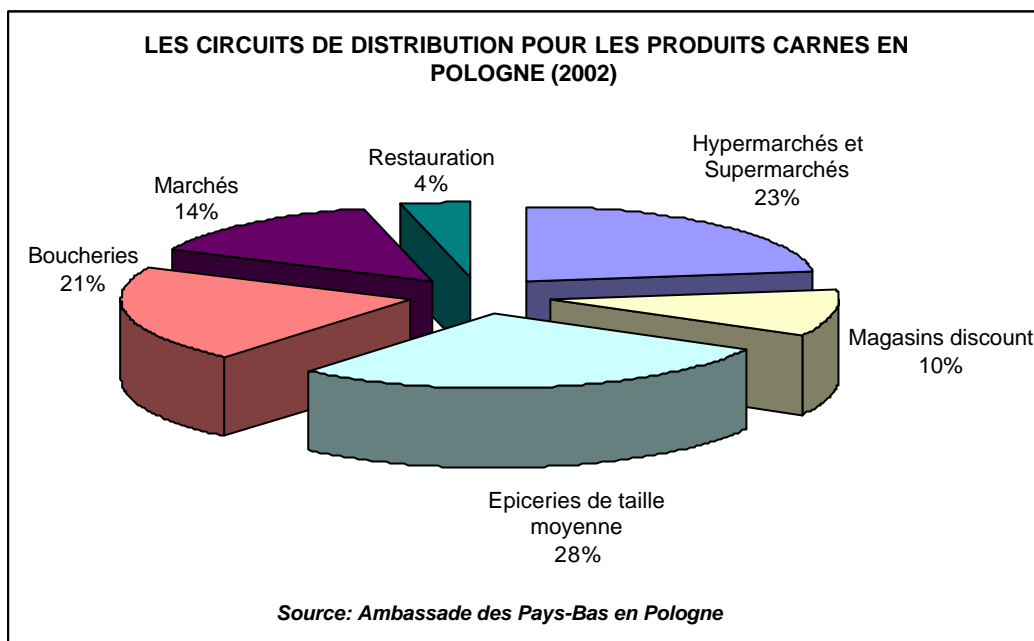
### C. La grande distribution : succès du hard discount, difficultés des GMS traditionnelles

Malgré le montant des investissements réalisés en Pologne par les grands distributeurs étrangers, force est de constater que le succès de ces nouveaux types de magasins ne fut pas aussi net que dans d'autres pays de l'Europe de l'Est. Ainsi, en 2004, la part des hypermarchés dans le commerce des produits alimentaires n'était que de 15 % en Pologne, contre 29 % en Hongrie et 37 % en République tchèque (GfK, 2004).

En revanche, en ce qui concerne le Hard Discount, le succès est plus important : 24 % de parts de marché en Pologne, contre 19 % en République tchèque et 21 % en Hongrie. Les chaînes discount ont connu un très fort développement en Pologne, qui les place désormais devant les formats classiques de grande distribution pour les produits alimentaires.



En ce qui concerne plus spécifiquement le secteur des produits carnés, la grande distribution au sens large (supermarchés et magasins discount) ne représentent qu'un pourcentage encore relativement faible de parts de marché. En effet, même si le prix reste le premier facteur d'achat en Pologne, le consommateur semble avoir ancré dans son esprit qu'une viande moins chère est une viande moins bonne. Il préfère donc se tourner vers les formats « traditionnels » de distribution, tels que les épicerie de taille moyenne et les boucheries.



#### D. Le classement des principaux acteurs de la distribution en 2003

	Groupe	Chiffre d'affaire 2003 (millions d'euros)	Origine des capitaux	Format
1	Metro Group	2 626,2	Allemagne	27 hypermarchés Real 21 cash&carry Makro
2	Jeronimo Martins Dystrybucja	962,4	Portugal et Pologne	680 supérettes (Biedronka)
3	Tesco Polska	961,7	Grande-Bretagne	39 hypermarchés
4	Auchan Polska	886,7	France	7 supermarchés 11 hypermarchés
5	Ruch	824,6	Pologne	Kiosques
6	Carrefour Polska	818,5	France	15 hypermarchés Carrefour 67 supermarchés Champion et Globi
7	Grupa Casino	750,3	France	15 hypermarchés Géant 100 supermarchés LeaderPrice
8	Rewe	571,8	Allemagne	35 magasins miniMAL (supérettes) et Selgros (grossistes)
9	Ahold Polska	560,4	Pays-Bas	25 hypermarchés Hypernova 167 supermarchés Albert
10	Tengelmann	488,8	Allemagne	154 magasins discount Plus

*Source : communication personnelle de M. Dzieciolowski, sites internet des différents groupes*

*Note : ces chiffres concernent tous les types de distribution, et non pas exclusivement la distribution alimentaire.*

*Ruch ne fait pas de distribution alimentaire*

*Tengelmann est également présent via ses magasins de bricolage OBI*

*Taux de change : 1 € = 4,3983 PLN*

**Tableau 39. Les quinze premiers groupes de distribution en Pologne en 2003**

Les plus grandes chaînes de distribution sont d'origine étrangère : il n'existe pas de chaîne de GMS à capitaux entièrement polonais.

### III. L'évolution des systèmes d'approvisionnement et conséquences pour le secteur agricole

#### A. L'approvisionnement en produits alimentaires

Si la plupart des chaînes étrangères avaient au départ fait le choix de vendre des produits importés d'Europe occidentale, elles sont vite revenues sur cette orientation, et ce pour plusieurs raisons :

- les prix proposés étaient trop élevés pour attirer une clientèle la plus large possible,
- les Polonais étaient certes curieux de découvrir des produits «occidentaux », mais préféraient (et préfèrent toujours) consommer des produits faits en Pologne,
- le mauvais état des infrastructures routières compliquait l'approvisionnement sur des plates-formes de distribution lointaines.

#### B. La mise en place de filières qualité pourrait être rapidement envisagée

Plusieurs tentatives de mise en place de filières qualité ont eu lieu en Pologne, y compris dans le secteur des viandes et des produits carnés (en agneau avec Carrefour, en porc chez Auchan), mais toutes se sont jusque là soldées par un échec.

Il faut se souvenir ici que la différenciation est en général très faible en Pologne sur les produits carnés. Il n'y a pas de réelle offre de produits sous signe de qualité, malgré les efforts du gouvernement pour développer son label « Polish Food », et il est difficile pour le consommateur d'accepter de choisir un produit de qualité gustative plus élevée si aucune différence d'aspect ne peut être perçue au moment de l'achat.

Cependant, vu la sensibilité du consommateur polonais à la qualité des produits alimentaires, des productions sous signe de qualité pourraient être mises en place en Pologne. En revanche, le faible pouvoir d'achat de la population ne permet pas d'espérer pour le moment un développement important en terme de part de marché : il pourra s'agir d'un complément de gamme, destinée à satisfaire une clientèle plus exigeante, et disposant d'un revenu plus élevé.

Par ailleurs, des efforts importants en matière de communication devront être réalisés afin d'informer au mieux le consommateur de la différence existant entre un produit standard et le produit sous signe de qualité, qu'il s'agisse d'un produit issu de l'agriculture biologique, de l'agriculture raisonnée, d'un autre type de label officiel, ou encore d'une filière mise en place par un distributeur.

La Pologne possède déjà un certain nombre d'atouts qui lui permettront sans doute à terme de développer des filières intégrées proposant des produits de très haute qualité: agriculture peu consommatrice d'intrants, produisant des produits réputés d'excellente qualité, forte sensibilité du consommateur à la qualité de son alimentation.

Cependant, compte tenu de l'instabilité des marchés agricoles, notamment du marché des produits carnés, et des incertitudes relatives à l'avenir de bon nombre d'exploitants, il semble difficile à l'heure actuelle d'envisager ce type de démarche.

## **BILAN DE LA COMPETITIVITE DES FILIERES VIANDES POLONAISES**

### I. Des filières viandes en mutation qui souffrent encore de certains handicaps

#### **A. La Pologne en tête des Nouveaux Etats Membres pour les productions animales**

La Pologne est de loin le premier pays producteur de viandes parmi les huit PECO étudiés : en 2003, 45 % de la viande bovine, 59 % de la viande de porc, et 48 % de la viande de volaille produits dans cette région provenaient de Pologne.

De part ce poids, cet Etat aura très certainement un important rôle à jouer dans les prises de décision de l'Union européenne dans le domaine de l'élevage, qu'il s'agisse de politique agricole ou de négociations avec des Pays Tiers.

#### **B. Des filières viandes encore limitées par leur faible technicité moyenne et leur manque d'organisation...**

Cependant, la Pologne n'utilise pas pleinement son potentiel de production, limitée par de nombreux problèmes en exploitation.

Des progrès doivent encore être faits dans de nombreux domaines afin d'amener les productions polonaises au niveau de productivité des pays d'Europe de l'Ouest. Les conditions sanitaires et vétérinaires doivent être améliorées, les progrès techniques plus largement diffusés, et le conseil aux agriculteurs doit se généraliser.

Par ailleurs, les filières polonaises, animales comme végétales, souffrent encore du manque d'organisation de la profession. A l'heure actuelle, celle-ci est essentiellement représentée au niveau politique par le PSL, et par la Polish Association of Meat Producers, Exporters and Importers en ce qui concerne plus spécifiquement les filières viandes.

#### **C. ...et l'absence de structures de production viables à long terme**

La réorganisation des structures agraires est également un critère essentiel de la compétitivité à long terme des filières viandes polonaises. La production réalisée dans de petits élevages, particulièrement en ce qui concerne la production porcine, est peu adaptée aux critères de qualité de plus en plus élevés imposés par les abattoirs-transformateurs, et pénalise en effet la compétitivité internationale de l'ensemble des filières. L'émergence d'exploitations de taille « moyenne », de 15 à 50 hectares, permettrait une avancée certaine pour la compétitivité de chaque filière.

### II. Quel avenir pour les filières polonaises ?

De nombreuses améliorations vont nécessiter le recours à des investissements coûteux. La mise en œuvre de nouvelles normes pour les élevages et les abattoirs, la nécessaire poursuite de la diminution des coûts de fonctionnement et les progrès à réaliser sur le plan technique requièrent des capitaux importants, qui seront vraisemblablement en partie originaires de l'étranger.

Les aides de la PAC vont certes permettre aux agriculteurs de financer une partie des investissements nécessaires en exploitation, même si, dans de nombreux cas, cet argent servira surtout comme complément au revenu familial. Néanmoins, tout organisme pouvant financer de telles améliorations, y compris les abattoirs intégrateurs, aura un important rôle à jouer dans la construction de filières viandes compétitives sur les marchés européens et internationaux.

A l'heure actuelle, le manque de dynamisme dans la restructuration et d'investissements dans le secteur agricole, contrairement à ce qui a pu être observé dans d'autres pays de l'ancien bloc communiste, pénalise la Pologne par rapport à ses voisins,

comme la Hongrie et la République tchèque. Des efforts financiers et humains seront encore nécessaires pour permettre aux filières viandes polonaises de s'affirmer sur le marché européen comme des acteurs clés.

## CONCLUSION

Depuis la chute du régime communiste à la fin des années 1980, le passage à l'économie de marché en Pologne fût un long processus comparativement à d'autres pays d'Europe Centrale et Orientale et non encore totalement achevé dans le secteur des productions animales. Il s'est traduit néanmoins par des avancées significatives mêmes si des freins subsistent encore à l'établissement et au développement de filières animales polonaises dynamiques, capables de rivaliser avec celles d'Europe de l'Ouest.

### ***De profondes difficultés subsistent freinant la restructuration massive des secteurs agricole et agroalimentaire***

L'étude a pu identifier un certain nombre d'handicaps :

- **Une réforme de la gestion de l'espace agricole inachevée, une inertie dans l'évolution des structures agraires, une part de la population agricole encore très élevée**
  - D'une part, l'espace agricole polonais reste encore très morcelé, notamment dans le centre et l'est du pays où le processus de collectivisation avait été moins poussé que dans le nord et l'ouest. D'autre part, une part non négligeable des terres collectivisées est encore détenue par l'Etat et n'a toujours pas été rétrocédée de façon définitive au secteur privé.
  - La quasi-absence de marché du foncier est une entrave considérable à la restructuration de l'espace agricole et à l'accroissement de la taille des exploitations, pourtant nécessaire à l'établissement d'une agriculture moderne, à même de concurrencer les productions des pays d'Europe de l'Ouest.
  - Le système de protection sociale des actifs des secteurs agricoles, en comparaison avec celui des secteurs industriel et tertiaire, est favorable au maintien d'une population agricole très élevée. Le lien étroit entre le sol et la population rurale est un frein à la restructuration des exploitations agricoles. Il est vraisemblable que le paiement d'une prime à l'hectare soit, en réalité, de nature à freiner la disparition des petites structures. Pourtant, la cession des terres est une condition nécessaire à la recomposition du paysage agricole polonais, à l'émergence de parcelles d'exploitations de taille suffisante pour une mécanisation comparable à celle observée en Europe de l'Ouest et à la création d'exploitations avec des surfaces et des troupeaux suffisants pour être économiquement viables dans l'espace européen.
- **Un manque de capitaux dans les secteurs agricoles et agroalimentaire**
  - Entre la fin des années 1980 et le milieu des années 1990, les groupes internationaux ont essentiellement porté leur attention sur les secteurs économiques les plus prometteurs comme l'industrie et les services plutôt que sur le secteur agricole. Le manque criant de capitaux à tous les stades des filières animales, depuis l'amont (alimentation animale) jusqu'à l'aval (abattage-découpe, transformation), a été un obstacle à la restructuration et à la reconstruction de filières cohérentes et performantes, répondant aux normes et

standards européens de production, et permettant aux filières animales polonaises d'affronter la concurrence des marchés européen et international.

- **Des productions de matières premières végétales trop irrégulières, un stockage parfois défaillant**

- L'utilisation d'intrants (engrais, insecticide, fongicide...), encore peu systématique en raison de leur coût, ne permet pas de sécuriser des volumes minimaux en productions végétales quelles que soient les conditions climatiques. Les industriels de l'alimentation animale sont donc encore très dépendants des disponibilités en céréales et oléo-protéagineux.
- Par ailleurs, les conditions de stockages, non optimales, conduisent parfois à une dégradation de la qualité des matières premières. Cette situation conduit les opérateurs de l'industrie de l'alimentation animale à privilégier un approvisionnement dans les pays voisins d'Europe de l'Ouest qui leur garantissent de bonnes conditions de conservation des matières premières.

- **Des exploitations de dimension insuffisante pour une production homogène**

- La taille moyenne des exploitations privées et des troupeaux présents est très inférieure à celle observée dans l'Union européenne. La faible dimension des exploitations ne permet pas d'économies d'échelle et une optimisation des coûts, des investissements (bâtiments) et du transfert de technologie (génétique, aliment, prophylaxie sanitaire...)

- **Une qualité encore pour partie insuffisante pour répondre à la demande des industriels européens et mondiaux**

- Les produits animaux issus des élevages polonais sont encore très hétérogènes et une large partie d'entre eux, plus ou moins importante selon les productions, ne répond pas encore à la demande des industriels européens et internationaux de l'aval.

Néanmoins, certains handicaps actuels pourraient s'avérer demain devenir des atouts pour les secteurs agricoles et agroalimentaires polonais et contribuer à faire de la Pologne un acteur important dans le secteur des produits animaux.

### ***Des atouts importants que certains investisseurs ont déjà su mettre en valeur***

- **Un vaste espace agricole, baigné par des climats très divers**

- La Pologne dispose avec 18,2 millions d'ha de SAU d'une surface permettant d'avoir une production agricole diversifiée contribuant de façon significative à assurer l'approvisionnement des filières animales en matières premières destinées à l'alimentation du bétail (céréales et oléo-protéagineux).
- Par ailleurs, dotée de vastes surfaces de terres épandables et des densités animales relativement faibles, la Pologne n'est pas confrontée à des problèmes environnementaux majeurs. Ce contexte devrait assurer à ses producteurs un avantage en matière de coût de production par rapport à certains bassins de production d'Europe de l'Ouest et également

lui permettre de développer plus facilement une agriculture alternative (production biologique...).

- **Des capitaux étrangers enfin présents dans le secteur des productions animales assurant la reconstruction de filières cohérentes**

- L'introduction de capitaux nationaux et étrangers dans les secteurs laitiers, porcins et avicoles est à l'origine de l'émergence d'une production répondant aux standards européens. Les exploitations sont de plus en plus connectées aux réalités des marchés européens. Par exemple, le cycle de prix polonais du porc est en phase avec celui observé dans l'Europe de l'Ouest.

- Dès 1995, le secteur de la volaille a montré des signes significatifs de reprise qui se sont ensuite confirmés et ont permis à la Pologne en 2003 de retrouver un niveau de production supérieur à celui de la fin des années 80. La production porcine lui a récemment emboîté le pas. Actuellement, ces deux filières sont en ordre de marche pour s'affirmer dans un avenir proche et durablement comme des acteurs majeurs sur les marchés européens et internationaux.

- **Des exploitations agricoles de taille suffisante pour être compétitives avec celles d'Europe de l'Ouest**

Des exploitations familiales de taille moyenne (15 à 30 hectares) fournissant les industries agroalimentaires, éventuellement à travers des contrats de production, et de grandes exploitations (plusieurs centaines d'hectares) détenues par des groupes industriels agroalimentaires du secteur porcine et de la volaille apparaissent dans le paysage polonais. Ces systèmes d'élevages sont le fer de lance d'une agriculture polonaise renouvelée capable de rivaliser avec celle des pays d'Europe de l'Ouest. Les aides directes qui seront perçues par les exploitations agricoles dans le cadre de la PAC pourraient être réinvesties pour préparer les mises aux normes à venir, améliorer les conditions de production afin d'espérer à terme une augmentation du revenu de l'exploitation. Ces sommes offrent une opportunité formidable pour les acteurs des filières amont :

- certains éleveurs, qui voudront obtenir des résultats rapides, feront sans doute le choix d'investir dans l'alimentation animale et les produits sanitaires et vétérinaires ou dans le matériel agricole afin de mécaniser leur travail,
- d'autres pourront être intéressés par l'achat de reproducteurs afin d'améliorer le potentiel génétique de leur cheptel,
- d'autres encore mettront l'accent sur la rénovation de leurs bâtiments, notamment dans l'optique de se préparer pour les différentes mises aux normes à venir.

- **Une structuration des entreprises d'aval répondant aux standards et normes européennes**

- L'adhésion de la Pologne à l'Union européenne a nécessité, pour celles qui en ont eu les moyens, des investissements pour se conformer aux normes européennes et obtenir l'agrément UE, nécessaire pour maintenir durablement leur activité et s'affirmer dans un avenir proche comme des acteurs majeurs des marchés polonais, européens et internationaux.

- **L'amélioration de la qualité des produits animaux**

- La mise en place de système de classement et de paiement à la qualité devrait permettre à terme aux productions animales de se rapprocher des standards européens de production. L'amélioration des conditions et des techniques d'élevage, en partie en raison de la mise en place d'une intégration croissante des activités de production par les outils industriels, devrait permettre à terme d'atteindre cet objectif.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004, les acteurs du secteur européen des viandes ont, plus ou moins rapidement, pris en compte dans leurs analyse du marché les conséquences de l'adhésion des 10 nouveaux Etats membres à l'Union européenne et ont modifié, en fonction, leur stratégie commerciale. Très rapidement, les filières animales polonaises ont contribué au développement des échanges européens d'animaux vivants et de viandes. Il est vraisemblable que certains flux, à l'origine, plus ou moins opportunistes deviennent structurels. Ainsi, les filières polonaises devraient jouer un rôle croissant dans la dynamique du marché intra-communautaire des viandes. De par l'importance des productions animales et de la position géographique de la Pologne, nombre d'acteurs européens pourraient, à l'avenir, être intéressés à développer des échanges avec ces pays, mais également à investir dans le secteur agroalimentaire. Le suivi de la restructuration de l'agriculture polonaise pourrait s'avérer pertinent pour comprendre les évolutions du marché communautaire des viandes tant la Pologne pourrait y devenir un acteur déterminant.



## BIBLIOGRAPHIE

- Agra Presse Hebdo (2004)** *Les clés de l'intégration des Dix*. Supplément à Agra Presse Hebdo n° 2955 du 26 avril 2004
- Ambassade de France en Lettonie (2002)** *Volaille et œufs en Lettonie*
- Ambassade de France en Pologne (2004)** *Le marché polonais des viandes de boucherie*
- Ambassade des Pays-Bas en Pologne (2003)** *The meat industry in Poland*
- ANR (2003)** *Wademekum polskiej hodowli*. 144 pages
- Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement**  
<http://www.ebrd.org>
- Banque Mondiale (2001)** *Poland. The Functioning of the Labor, Land and Financial Markets: Opportunities and Constraints for Farming Sector Restructuring*. Report No. 22598-POL, 120 pages
- Boger, S. (2001)** *Evolving markets for Polish hogs : links between investments, contracts, quality and prices*  
<http://www.agrar.hu-berlin.de/wisola/ipw/KATO/4ws/silke4.pdf> [Page consultée le 2 juin 2004]
- Central and Eastern Europe Business Information Center**  
<http://www.mac.doc.gov/Ceebic/>
- CFCE (1995)** *Circuits d'importation et de distribution des viandes et produits carnés en Pologne*. 390 pages.
- CFCE (2002)** *Filières avicoles et porcine en Pologne. Contexte et implication des industriels de l'alimentation animale*. 250 pages
- Commission européenne (2002)** *L'agriculture de l'Union européenne et l'élargissement*.  
[http://europa.eu.int/comm/agriculture/publi/fact/enlarge/2002\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/agriculture/publi/fact/enlarge/2002_fr.pdf) [Page consultée le 3 août 2004]
- Commission européenne (2003)** *Rapports globaux de suivi des préparatifs menés par chaque pays candidat en vue de leur adhésion*
- Commission européenne (2004)** *Prévisions à moyen terme (2003-2010) pour les marchés et les revenus agricoles dans l'Union européenne*.  
[http://www.europa.eu.int/comm/agriculture/publi/caprep/prospects2003b/index\\_en.htm](http://www.europa.eu.int/comm/agriculture/publi/caprep/prospects2003b/index_en.htm) [Page consultée le 2 août 2004]
- Commission européenne, Direction Générale pour l'Agriculture, Estonie (2002)** *Rapport sur la situation agricole dans les pays candidats*, 29 pages
- Commission européenne, Direction Générale pour l'Agriculture, Hongrie (2002)** *Rapport sur la situation agricole dans les pays candidats*
- Commission européenne, Direction Générale pour l'Agriculture, Hongrie (2002)** *Rapport sur la situation agricole dans les pays candidats*
- Commission européenne, Direction Générale pour l'Agriculture, IAMO (2003)** *Key developments in the agri-food chain and on restructuring and privatisation in the CEE candidates countries*, 45 pages
- Commission européenne, Direction Générale pour l'Agriculture, Lettonie (2002)** *Rapport sur la situation agricole dans les pays candidats*
- Commission européenne, Direction Générale pour l'Agriculture, Lituanie (2002)** *Rapport sur la situation agricole dans les pays candidats*
- Commission européenne, Direction Générale pour l'Agriculture, Pologne (2003)** *Rapport global de suivi des préparatifs menés par la Pologne en vue de son adhésion*
- Commission européenne, Direction Générale pour l'Agriculture, République tchèque (2002)** *Rapport sur la situation agricole dans les pays candidats*
- Commission européenne, Direction Générale pour l'Agriculture, République tchèque (2003)** *Rapport global de suivi des préparatifs menés par la République tchèque en vue de son adhésion*
- Commission européenne, Direction Générale pour l'Agriculture, Slovénie (2002)** *Rapport sur la situation agricole dans les pays candidats*
- Commission européenne, Direction Générale pour l'Agriculture, Slovaquie (2002)** *Rapport sur la situation agricole dans les pays candidats*
- CSU (2003)** *Statistical Yearbook of the Czech Republic : 2003*
- Dries, L., F.M. Swinnen, J. (2002)** *Finance, Investments, and Restructuring in Polish Agriculture*, Working paper, Research group on Food Policy, Transition&Development

<http://www.econ.kuleuven.ac.be/prg/papers/Finance%20Investments%20and%20Restructuring%20in%20Polish%20Agriculture.pdf> [Page consultée le 9 juin 2004]

**Dries, L., Reardon, T., Swinnen, J. (2004)** *The Rapid Rise of Supermarkets in Central and Eastern Europe : Implications for the Agrifood Sector and Rural Development*

**GfK (2004)** *Central East Europe : 15 000 000 people prefer hypermarkets*

<http://www.incoma.cz/news/reader.asp?lang=EN&ctr=203&msg=342> [Page consultée le 22 juillet]

**GfK Hungaria (2004)** *Press Service: Small shops maintain position. Organised trade gets stronger*

[http://www.gfk.at/en/news/press/print\\_reader.asp?lang=EN&ctr=40&msg=566](http://www.gfk.at/en/news/press/print_reader.asp?lang=EN&ctr=40&msg=566) [Page consultée le 27 juillet 2004]

**Gorton, M. (1997)** *FAIR Project : Agricultural Implications of CEEC-Accession to the EU. The Food Industry in Central and Eastern Europe under Communism*

**Gorton, M., Danilowska, A., Jarka, S., Straszewski, S., Zawajska, A., Majewski, E. (2001b)** *The international competitiveness of Polish agriculture, Post-Communist Economies, Vol.11, No.4, pp.445-457.*

**Gorton, M., Davidova, S. (2001a)** *The international competitiveness of CEEC agriculture, The World Economy, Vol.24, No.2, pp.185-200*

**Guba, W. (1999)** *Achievements and failures of transition in the Polish agriculture, Research Center for Economic and statistical studies, Research bulletin vol. 8, 1999, n°2, pp. 7-28*

[www.stat.gov.pl/zbse/ResBul/ResBul\\_2-99/Waldemar\\_Guba.htm](http://www.stat.gov.pl/zbse/ResBul/ResBul_2-99/Waldemar_Guba.htm) [Page consultée le 7 avril 2004]

**GUS (2001)** *Rolnictwo w i półroczu 2001*

**GUS (2001)** *Użytkowanie gruntów, powierzchnia zasiewów i pogłowie zwierząt gospodarskich w 2001*

**GUS (2001)** *Zwierzeta gospodarskie w 2000*

**GUS (2003)** *Użytkowanie gruntów, powierzchnia zasiewów i pogłowie zwierząt gospodarskich w 2003*

**GUS (2004)** *Rolnictwo w i półroczu 2003*

**GUS (2004)** *Zwierzeta gospodarskie w 2003*

**IAMO (2003)** *Development of Agricultural Market and Trade Policies in the CEEC Candidate Countries,*

**IERiGZ Rynek drobiu i jaj** (bulletin semestriel)

**IERiGZ Rynek miesa** (bulletin semestriel)

**IERiGZ Rynek rzepaku** (bulletin semestriel)

**IERiGZ Rynek ziemi rolniczej** (bulletin annuel)

**ITAVI (1997)** *La filière avicole polonaise : vers une transition réussie ?* 52 pages

**ITAVI (2000)** *L'aviculture dans les pays baltes,* 114 pages

**Kowalski, A. (2002)** *Preconditions to structural changes of Poland's agriculture.* Communication au colloque « Développement rural dans les pays candidats à l'Union Européenne. Problèmes, concepts, résultats des recherches ». Varsovie, 23-24 mai 2002.

[http://www.iiasa.ac.at/Research/ERD/net/pdf/kowalski\\_1.pdf](http://www.iiasa.ac.at/Research/ERD/net/pdf/kowalski_1.pdf) [Page consultée le 29 juin 2004]

**Latruffe, L., Fraser, R. (2002)** *Farm credit rationing and government intervention in Poland,* Working paper

<http://www.rennes.inra.fr/economie/pdf/WP02-03.pdf> [Page consultée le 10 juin 2004]

**Latruffe, L. (2004)** *Investment and financial constraints of Polish farmers,* Contributed paper presented at the 78<sup>th</sup> Agricultural Economics Society annual conference, 2-4 April 2004, Imperial College, London

<http://www.rennes.inra.fr/economie/pdf/LLatruffe-AES2004.pdf> [Page consultée le 9 juin 2004]

**Linéaires (2002)** *La saga d'ITM Polska.* n°169, avril 2002, p. 22-23

**LSA (2002)** *Pays émergents : quelles cibles pour les enseignes.* n°1774, 27/06/02, p. 54-63

**LSA (2003)** *Les supermarchés font le dos rond en Pologne.* n°1807, 27/03/03, p.24

**Milczarek, D. (2000)** *Privatization of State Farms in Poland – A New Institutional Approach.* Présentation au Symposium KATO, 2-4 Septembre 2000, Berlin, Allemagne

[www.agrar.hu-berlin.de/wisola/ipw/KATO/KATOsymDomika.pdf](http://www.agrar.hu-berlin.de/wisola/ipw/KATO/KATOsymDomika.pdf) [Page consultée le 2 juin 2004]

**Milczarek, D. (2002)** *Privatisation as a Process of Institutional Change : the Case of State Farms in Poland.* Institutional Change in Agriculture and Natural Resources, volume 11, 137 pages

**Ministry of Agriculture and Rural Development of Hungary (2003)** *Agriculture and Rural Development Operational Programme* 170 pages

**Ministry of Agriculture of the Republic of Estonia (2002)** *Estonian Agriculture, Rural Economy and Food Industry,* 44 pages

- Ministry of Agriculture of the Republic of Estonia (2003)** *Agricultural and Rural Development : Overview 2002-2003*
- Ministry of Agriculture of the Slovak Republic (?)** *Concept of Agricultural and Food Policy of the Slovak Republic until 2005*
- Ministry of Agriculture of the Slovak Republic (2002)** *Green Report 2002. Report on Agriculture and Food Sector in the Slovak Republic in 2002* 121 pages
- Ministry of Agriculture of the Slovak Republic (2003)** *Sectoral Operational Programme – Agriculture and Rural Development 2004-2006*, 95 pages
- Ministry of Agriculture. Republic of Latvia (2001)** *Agrarian and Rural Sectors in Latvia : 2000. Analytical Review*, 103 pages
- OCDE (2003)** *Politiques agricoles des pays de l'OCDE, suivi et évaluation*. 331 pages
- OFIVAL (2002)** *L'élevage et les filières bovines en Pologne*. 123 pages
- Petrick, M. (2004)** *A microeconomic analysis of credit rationing in the Polish farm sector*. European Review of Agricultural Economics, Vol. 31 (1), 2004, pp. 77-101
- Pouliquen, A. (2001)** *Compétitivités et revenus agricoles dans les secteurs agroalimentaires des PECO. Implications avant et après adhésion pour les marchés et les politiques de l'UE*. 88 pages  
[http://www.europa.eu.int/comm/agriculture/publi/reports/ceeccomp/fullrep\\_fr.pdf](http://www.europa.eu.int/comm/agriculture/publi/reports/ceeccomp/fullrep_fr.pdf) [Page consultée le 23 avril 2004]
- Statistical Office of Estonia (2001)** *Agricultural Census 2001*
- Trade press (2004)** *Classement des 50 premiers groupes de l'agroalimentaire*.  
<http://dd.tradepress.com.pl/default.asp?thdid=6387> [Page consultée le 30 juillet 2004]
- USDA, Economic Research Service (2002)** *Livestock Sectors in the Economics of Eastern Europe and the Former Soviet Union : Transition from Plan to Market and the Road Ahead*. 76 pages
- USDA, Hongrie (2001)** *Food Processing Ingredients Sector*
- USDA, Hongrie (2003a)** *Poultry and Products Annual*
- USDA, Lettonie (2002)** *Food Processing Ingredients Sector*
- USDA, Pologne (2003)** *Food Processing Ingredients Sector*
- USDA, Slovénie (2003)** *Slovenia, Agricultural Situation : Slovenian Farm Consolidation*



## REMERCIEMENTS

Cette étude n'aurait pas pu être réalisée sans le soutien financier de l'OFIVAL et la participation du Céréopa, et plus particulièrement :

Céréopa : Pr Olivier LAPIERRE  
OFIVAL : Division Economie et Prospective, Mr Yves Tregaro, Mr Daniel Boussier, Mme Marie-Bénédicte Barral, et l'ensemble des membres de la division

Je remercie également pour leurs conseils et l'aide qu'ils ont pu apporter à l'organisation des deux voyages :

Institut de l'Elevage : Mr Philippe Chotteau  
ITAVI : Mr Franz Guerder  
Mr Pascal Nowak

### Entreprises françaises

SmithField France : Mr Jean Quentin  
France Hybrides : Mr Pascal Le Duot

### Ambassade de France à Varsovie

Mme Soline de Villard, Attaché Agricole  
Mme Elzbieta Trendak-Szklarska, pour l'aide dans la prise de contact

### Institutions gouvernementales à Varsovie

ANR : Agence de la Propriété Agricole, Dr Andrezej Zadura, Dr Tadeusz Jasiorowski  
IERiGZ : Institut d'Economie Agricole et Agroalimentaire, Pr Alina Sikorska  
KCDR : Office central de conseil agricole, Mr Kazimierz Szopa, Mr Kazimierz Witoslaw  
GUS : Bureau Central de Statistiques, Mme Liliana Kursa, Mme Beata Waluto  
KRUS : Caisse d'Assurance Sociale Agricole, Mr Kazimierz Patkowski, Mme Irena Fraszczak  
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural : Mr Piotr Jakubowski, Mr Krystof Seredyn

ARR : Agence des Marchés Agricoles  
ARiMR : Agence de Restructuration et de Modernisation de l'Agriculture, Mr Miroslaw Drygas

### Organismes publics

Ferme d'Etat de Galopol  
MODR de Cracovie : Mme Malgorzata Serwaczak

### Recherche et enseignement

Université de Varsovie, Faculté des Sciences Economiques : Mme Dominika Milczarek  
Insitut Zootechnique de Cracovie : Mr Gregór Durbacz  
Université d'Agriculture de Cracovie : Pr Zygmunt Kowalski  
Université d'Agriculture de Varsovie : Pr Edward Majewski

### Organisations professionnelles agricoles

KIPDiP : Chambre des producteurs de volaille et d'aliments, Mme Barbara Ulatowska  
AGROPOL : Mlle Leila-Thérèse Barthomeuf

### Entreprises polonaises

CEVA Santé Animale : Mr Romislav Dumanovsky  
PROVIMI POLSKA : Mr Marcel Lutikhuis  
PROVIMI POLSKA BIEGANÓW : Mr Szczepan Urbaniak  
EKODROB : Mme Kinga Myslinska  
France Hybrides Polska : Mr Michel Baranowski  
ZPM MRÓZ : Mme Karolina Mroz Rychlika  
ZADROB : Pr Krystian Dziadek  
ZM DUDA : Mr Maciej Chytrowski  
DROSED : Mme Barbara Zareba  
SOKOLOW : Mr Jerzy Machrzak

AUCHAN Polska: Mr Andrzej  
Dzieciolowski

**Groupements de producteurs**

Groupement de producteurs de  
porcs de la région de Konin : Mr  
Bogumil Roj  
Union Nationale des Producteurs et  
Eleveurs de Bovins Allaitants